



Mise en état correct de l'école élémentaire Condorcet à Lormont

Programme Technique Détaillé
VERSION 2 – 18 octobre 2021

KAPEA

60 avenue Gaston Cabannes
33270 FLOIRAC

Tél : 05 56 75 36 30
www.kapea-ammo.fr

KAPEA
ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	5
2. PRESENTATION DE L'OPERATION	6
2.1 DEFINITION DE L'OPERATION	6
2.2 LES ENJEUX DE L'OPERATION	6
2.2.1 ENJEUX FONCTIONNELS	6
2.2.2 ENJEUX ARCHITECTURAUX ET URBAINS	6
2.2.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	6
2.2.4 ENJEUX OPERATIONNELS	7
2.2.5 ENJEUX FINANCIERS	8
3. LE SITE	9
3.1 LOCALISATION	9
3.2 ORGANISATION GENERALE	9
3.3 CADASTRE	10
3.4 ANALYSE DE SITE	11
3.4.1 TOPOGRAPHIE	11
3.4.2 GEOTECHNIQUE	11
3.4.3 NUISANCES ACOUSTIQUES	11
3.4.4 RESEAUX EXISTANTS	11
3.4.5 CLIMATOLOGIE	12
3.5 REGLES D'URBANISME ET SERVITUDES	12
3.5.1 ZONAGE PLU	12
3.5.2 EXTRAIT DU REGLEMENT PLU 3.1 – ZONE UM 12	13
3.5.3 PERIMETRE DE PROTECTION DE MONUMENTS HISTORIQUES	14
3.5.4 LOI SUR L'EAU	14
3.6 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	14
4. ETAT DES LIEUX DE L'ECOLE ELEMENTAIRE	16
4.1 PRESENTATION GENERALE	16
4.2 ORGANISATION ACTUELLE	17
4.2.1 VUE AERIENNE	17
4.2.2 REZ-DE-CHAUSSEE	18
4.2.3 R+1	18
4.3 SYNTHESE DES SURFACES	19
4.4 ETAT DES LIEUX FONCTIONNEL	21
4.4.1 FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT	21
4.4.2 LES DESSERTES ET LES ACCES	21
4.4.3 LES LOCAUX	22
4.4.4 LES ESPACES EXTERIEURS	26
5 AUDIT TECHNIQUE DE TOUS LES BATIMENTS	27
5.1 ZONE SISMIQUE ET TYPE DE BATIMENT	27
5.2 REGLEMENTATION SECURITE INCENDIE	27
5.3 REGLEMENTATION THERMIQUE	27
5.4 ACCESSIBILITE PMR	28
5.5 AMIANTE	28
5.6 ETAT TECHNIQUE GENERAL	29
5.7 LOTS TECHNIQUES	31
5.8 AMENAGEMENTS INTERIEURS	33
6 CHAPITRE 5 LES BESOINS	39
6.1 LES EFFECTIFS	39
6.1.1 LES ELEVES	39
6.1.2 LES SURFACES THEORIQUES	40
6.1.3 ORGANISATION FONCTIONNELLE PROJETEE	42
6.1.4 SCHEMATISATION DU SCENARIO VALIDE EN FAISABILITE	49

7	DESCRIPTIF TECHNIQUE PAR CORPS D'ETAT	50
7.1	GENERALITES	50
7.2	DISPOSITIONS DIVERSES PORTANT SUR LA SECURITE DES ENFANTS	51
7.2.1	PROTECTIONS CONTRE LES CHOCS	51
7.2.2	PROTECTIONS CONTRE LES CHUTES	51
7.2.3	PROTECTION CONTRE LES BRULURES	51
7.2.4	VITRAGES ET PAROIS	51
7.2.5	EQUIPEMENTS	51
7.2.6	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	51
7.3	PERFORMANCES ENERGETIQUES	52
7.3.1	OBJECTIFS	52
7.3.2	HYPOTHÈSES D'OCCUPATION DES LOCAUX	52
7.4	IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE CONSTRUCTION	53
7.5	CONFORTS	53
7.5.1	CONFORT ACOUSTIQUE	53
7.5.2	CONFORT HYGROTHERMIQUE	54
7.5.3	CONFORT VISUEL	55
7.6	QUALITE DE L'AIR INTERIEUR	55
7.7	ÉTANCHEITE A L'AIR	56
7.8	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	56
7.8.1	CONSISTANCE DES INTERVENTIONS	56
7.8.2	AMENAGEMENTS PAYSAGERS	56
7.9	DEMOLITION / DECONSTRUCTION / DESAMIANTAGE	56
7.9.1	INTERVENTIONS INTEGREES A L'OPERATION	56
7.10	GROS ŒUVRE	56
7.10.1	INTERVENTIONS INTEGREES A L'OPERATION	56
7.10.2	SYSTEME CONSTRUCTIF	57
7.11	TOITURE / COUVERTURE / ETANCHEITE	57
7.11.1	INTERVENTIONS INTEGREES A L'OPERATION	57
7.11.2	LES PRECONISATIONS	57
7.12	FAÇADES	58
7.12.1	INTERVENTIONS INTEGREES A L'OPERATION	58
7.12.2	LES PRECONISATIONS POUR LES ELEMENTS MODIFIES	58
7.13	MENUISERIES EXTERIEURES	59
7.13.1	INTERVENTIONS INTEGREES A L'OPERATION	59
7.13.2	LES PRECONISATIONS POUR LES ELEMENTS MODIFIES	59
7.14	SERRURERIE	60
7.14.1	LES PRECONISATIONS	60
7.15	CLOISONNEMENTS / DOUBLAGE	60
7.15.1	INTERVENTIONS INTEGREES A L'OPERATION	60
7.15.2	LES PRECONISATIONS POUR LES ELEMENTS MODIFIES	60
7.16	PORTES - MENUISERIES INTERIEURES	61
7.16.1	INTERVENTIONS INTEGREES A L'OPERATION	61
7.16.2	LES PRECONISATIONS POUR LES ELEMENTS MODIFIES	61
7.17	REVETEMENTS DE SOL	62
7.17.1	INTERVENTIONS INTEGREES A L'OPERATION	62
7.17.2	LES PRECONISATIONS POUR LES ELEMENTS MODIFIES	62
7.18	REVETEMENTS MURAUX	63
7.18.1	INTERVENTIONS INTEGREES A L'OPERATION	63
7.18.2	LES PRECONISATIONS POUR LES ELEMENTS MODIFIES	63
7.19	PLAFONDS – FAUX – PLAFONDS	64
7.19.1	INTERVENTIONS INTEGREES A L'OPERATION	64
7.19.2	LES PRECONISATIONS POUR LES ELEMENTS MODIFIES	64
7.20	ÉLECTRICITE COURANTS FORTS	65
7.20.1	INTERVENTIONS INTEGREES A L'OPERATION	65
7.20.2	LES PRECONISATIONS POUR LES ELEMENTS MODIFIES	65
7.21	PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE	67
7.21.1	INTERVENTIONS INTEGREES A L'OPERATION	67
7.21.2	PRESCRIPTIONS	67
7.22	ÉLECTRICITE COURANTS FAIBLES	67
7.22.1	INTERVENTIONS INTEGREES A L'OPERATION	67

7.22.2	PRESCRIPTIONS POUR LES ELEMENTS MODIFIES	67
7.23	CHAUFFAGE – VENTILATION – RAFRAICHISSEMENT	69
7.23.1	CHAUFFAGE	69
7.23.2	VENTILATION	70
7.23.3	RAFRAICHISSEMENT	71
7.24	PLOMBERIE - SANITAIRE	71
7.24.1	EAU CHAUDE SANITAIRE	71
7.24.2	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE	71
7.24.3	EVACUATIONS	72
7.24.4	EQUIPEMENTS SANITAIRES	72
7.25	ÉQUIPEMENTS MOBILIERS A CARACTERE IMMOBILIER	73
7.25.1	LOCAUX RESTAURATION	73
7.25.2	ÉQUIPEMENTS COMPRIS DANS L'OPERATION	74
7.26	SIGNALETIQUE	74
8	ORGANISATION DES TRAVAUX / RELOGEMENT	74
9	FICHES ESPACES	75
10	GLOSSAIRE & ABREVIATIONS	113

1. PREAMBULE

Bordeaux Métropole assume la compétence en matière scolaire dans les ZAC et les PAE conformément à la loi du 31 décembre 1966. Elle n'apparaît cependant plus comme le niveau le plus pertinent pour gérer ces équipements au-delà des 10 ans prévus par la CGCT.

Le dispositif législatif prévoit la possibilité, à la demande des communes, de leur rétrocéder les établissements scolaires communautaires au-delà des 10 ans d'exploitation. Bordeaux Métropole, au travers de sa mission Maîtrise d'ouvrage des écoles métropolitaines, procède donc à des travaux de mise en état correct des écoles dans le but de les rétrocéder aux communes à l'achèvement de la première année de garantie.

L'école élémentaire Condorcet, se situe sur la commune de Lormont et reçoit 232 élèves depuis la rentrée 2019.

Dans le cadre du dédoublement des CP/CE1, l'école comprend 8 demi-classes de 14 élèves et 6 classes de 26 élèves pour les autres niveaux.

Cette mise en état correct sera effectuée sur la base des besoins existants aujourd'hui, dans la limite de la capacité d'accueil d'origine de l'établissement, avec une amélioration énergétique, la réfection des toitures, le désamiantage des lieux repérés, la mise aux normes ERP, l'accessibilité (PMR), la mise en conformité électrique et la reprise de désordres non traités à ce jour.

Le présent document présente le programme de l'opération.

Ce document est destiné aux concepteurs afin qu'ils mènent à bien les études de conception et la réalisation de l'opération.

Ce programme a été développé autour des chapitres suivants afin d'en faciliter la compréhension :

- 1- Préambule
- 2- Présentation de l'Opération
- 3- Contraintes du site
- 4- Programme Fonctionnel
- 5- Descriptif par corps d'état
- 6- Phasage des travaux
- 7- Les fiches espaces
- 8- Glossaire et abréviations

2. PRESENTATION DE L'OPERATION

2.1 DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération consiste en la mise en état correct de l'école élémentaire sur la parcelle existante :

- **Réhabilitation d'environ 1 425 m² SDO,**
- **Démolition des logements de fonction** pour une surface d'environ 230 m² SDO,
- **Construction d'environ 460 m² SDO,**
- **Dépose des modulaires existants** (et des éventuels modulaires liés au relogement pendant les travaux) et **réaménagement des espaces extérieurs** de l'école en lien avec le projet.

Le présent programme définit les interventions validées par le maître d'ouvrage et la ville de Lormont.

2.2 LES ENJEUX DE L'OPERATION

2.2.1 Enjeux fonctionnels

L'école élémentaire offrira :

- Des locaux pour l'élémentaire pour 10 divisions (6 classes entières et 4 classes dédoublées pour les CP et CE1)
- Une restauration scolaire,
- Des locaux pour le périscolaire,
- Un pôle Administration / Enseignants.

2.2.2 Enjeux architecturaux et urbains

Cette opération devra être l'occasion de moderniser cette école et de proposer un traitement architectural permettant un repérage aisé de cet équipement public.

L'opération intègre l'amélioration énergétique du bâtiment existant. Les concepteurs devront proposer un traitement des façades cohérent avec la composition architecturale existante et les extensions permettant d'offrir une école modernisée avec une lecture claire des différents accès.

2.2.3 Enjeux environnementaux

a) Ambition sur la qualité d'usage et les performances énergétiques et environnementales du projet

Bordeaux-Métropole souhaite disposer de bâtiments offrant un maximum de confort à ses occupants et usagers, facile à maintenir, et réellement performants sur le plan énergétique.

L'expérience sur son patrimoine amène Bordeaux-Métropole à identifier 3 axes importants pour la conception :

- Le confort d'été,
- La lumière naturelle,
- La performance énergétique.

Elle doit par ailleurs permettre :

- Une bonne qualité de l'air intérieur,
- Une exploitation-maintenance simple basée sur des techniques simples.

Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux et respecter les objectifs définis au programme, il est attendu du groupement de maîtrise d'oeuvre :

- ≡ Une conception bioclimatique de l'extension, inspirée des principes de conception du bâtiment Passif ;
- ≡ Une simplicité et une robustesse technique de l'enveloppe et des systèmes, dépourvue de solutions « gadget » ou « techno », permettant de déplacer les coûts vers le maximum de confort, de qualité de vie et de travail ;
- ≡ Un travail pluridisciplinaire maîtrise d'ouvrage / groupement de maîtrise d'oeuvre / Ville de Lormont en phases de mise au point et d'études de conception avec le maître d'ouvrage, impliquant conjointement les compétences clés de l'architecte, du thermicien, du spécialiste structure-façades, de l'économiste, des entreprises...

b) Programme environnemental

Un programme environnemental complète le présent programme sur les aspects environnementaux.

Il est joint au DCC.

D'une façon générale, d'un point de vue énergétique :

- ≡ **D'un point de vue énergétique, l'opération comprend l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment existant de l'école Condorcet avec un objectif chiffré fixé par le maître d'ouvrage à savoir 80 kWh/m²/an en énergie finale.**

L'extension devra répondre aux objectifs du niveau E3 de la démarche E+ / C-. A noter que cette construction neuve devra également permettre de répondre aux exigences du niveau Carbone 1 de la démarche E+ / C-.

La Ville de Lormont souhaite que les équipes soient particulièrement vigilantes **sur les risques de surchauffes estivales et en intersaison** et sur la simplicité des propositions au regard de l'exploitation et la maintenance.

2.2.4 Enjeux opérationnels

L'opération devra impérativement permettre la continuité de fonctionnement de l'école élémentaire Condorcet pendant les travaux.

En faisabilité, il a été prévu le séquençage de l'opération de la façon suivante :

- ≡ Démolition des logements de fonction,
- ≡ Construction de l'extension en lieu et place des logements démolis,
- ≡ Réhabilitation du bâtiment existant niveau par niveau avec mise en place de modulaires complémentaires pour du relogement,

La mise en place de toute installation ou adaptations nécessaires au relogement et les frais inhérents à ces installations sont intégrés au montant des travaux indiqué aux concepteurs.

Les équipes pourront faire d'autres propositions de phasages permettant d'optimiser les délais de travaux et les coûts liés au relogement à condition de maintenir des conditions de sécurité optimale pour les utilisateurs.

Les objectifs calendaires sont les suivants :

- ≡ **Mise en activité de l'école mise en état correct et agrandie : au plus tard à la rentrée 2025/2026**

2.2.5 Enjeux financiers

Une enveloppe budgétaire a été définie par le Maître d'ouvrage dans le cadre des études préalables.

Le budget alloué aux honoraires de conception et aux travaux, y compris l'ensemble des frais liés au relogement de l'élémentaire pendant les travaux est indiqué dans les pièces administratives du dossier de consultation. **Son respect est un enjeu primordial.**

Les solutions proposées par les groupements de maîtrise d'oeuvre, tant architecturales que techniques, devront permettre d'offrir au maître d'ouvrage et aux utilisateurs un budget maîtrisé en fonctionnement, entretien et maintenance tout au long de la vie des bâtiments.

3. LE SITE

3.1 LOCALISATION

L'école élémentaire Condorcet se situe 1 rue de Valvert.

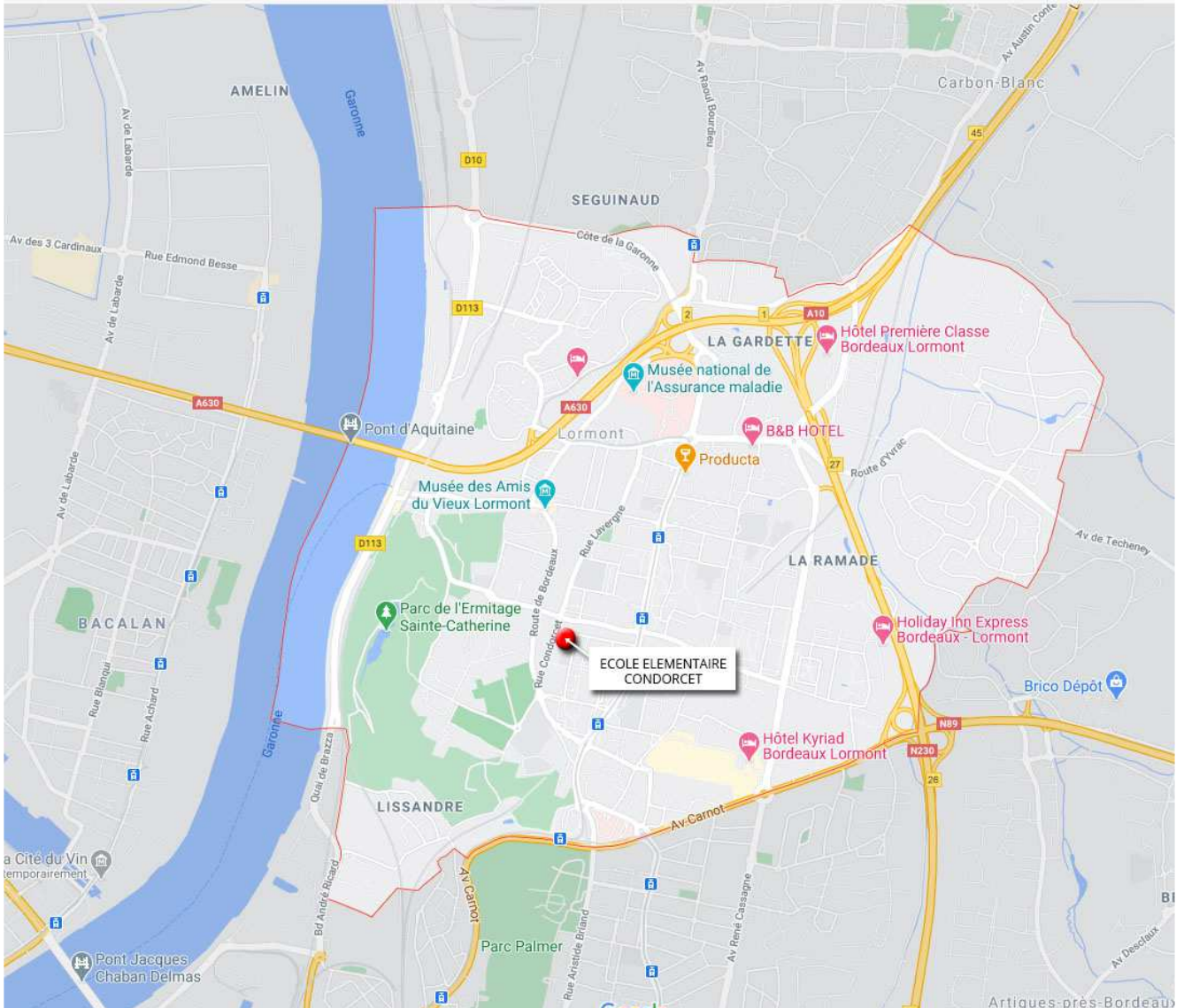


Image source : www.maps.fr

3.2 ORGANISATION GENERALE

L'école élémentaire Condorcet se situe à l'angle de la rue de Valvert et de la rue de l'Ermitage Ste Catherine.

L'école maternelle Condorcet est située à côté, elle n'est pas concernée par l'opération et fait déjà l'objet d'une mise en état correct.



Image Source : www.googleearth.com

3.3 CADASTRE

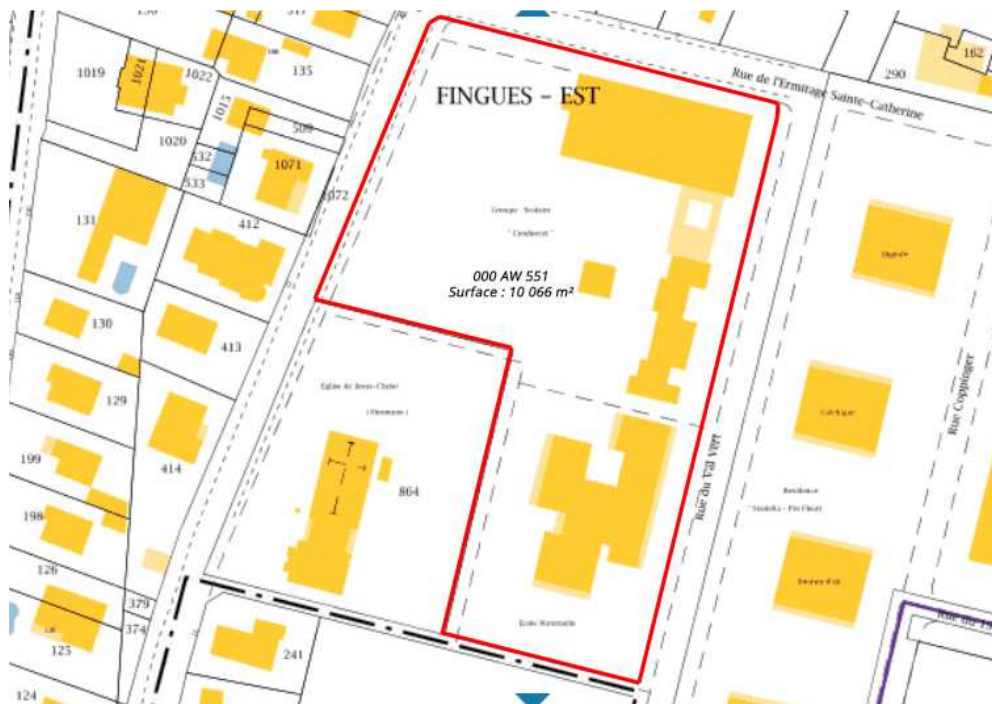


Image source : www.cadastre.gouv.fr

La parcelle contenant l'école élémentaire contient également l'école maternelle :

Numéro de parcelles	Surface associée
000 AW 551	10 066 m ²
TOTAL	10 066 m²

La surface totale disponible est donc de 10 066 m².

La surface dédiée à l'école élémentaire est estimée à environ 6 750 m².

Les bâtiments présentent systématiquement un recul vis-à-vis des voies publiques.

3.4 ANALYSE DE SITE

3.4.1 Topographie

Le maître d'ouvrage dispose d'un plan topographique de la parcelle. Ce plan est joint au dossier de consultation.

3.4.2 Géotechnique

Le maître d'ouvrage dispose d'une étude géotechnique qui a été réalisée dans la zone pressentie pour l'extension en faisabilité. Cette étude est jointe au dossier de consultation.

3.4.3 Nuisances acoustiques

D'après le classement sonore des infrastructures terrestres, aucune voie n'est classée dans l'environnement du site.

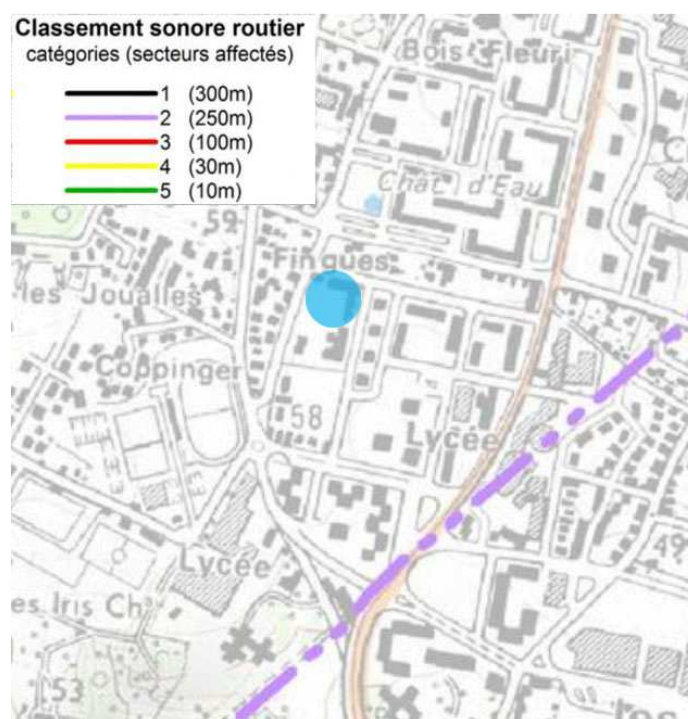


Image source : www.gironde.gouv.fr

3.4.4 Réseaux existants

Les concessionnaires présents autour du site d'implantation sont les suivants :

Catégorie	Classe	Positionnement	◆ Société, Agence	◆ CP	◆ Commune	◆ Tél. Urgence	◆ Fax. Urgence	◆ Tel. Endom.
S	ELEC HORS TBT	—	mairie de lormont DSTU	33310	LORMONT	0557776327		0557776327
S	CALO FRIGO	—	Rive Droite Energie	33150	CENON	0825885635	0811900012	0825885635
S	GAZ	SOU	REGAZ BORDEAUX Service Exploitation & Maintenance	33200	Bordeaux	0556794100	0556794190	0556794100
S	TRANSP	—	KEOLIS BORDEAUX TRANSPORTS Transport Urbain Tramway	33000	BORDEAUX	0557578800	0557578925	0557578800
S	ELEC HORS TBT	—	ENEDIS-DRAQN-GEX Gironde CHEZ PROTYS P0112	27091	EVREUX CEDEX 9	0181624701	0972575948	0176614701
NS	ASSAIN	—	SABOM	69134	DARDILLY CEDEX			0977401014
NS	FIBRES & ELEC TBT	—	ILIAD SERVICE DICT	75008	PARIS	173503164		173503157
NS	FIBRES & ELEC TBT	—	ILIAD	75008	PARIS	0173503164	0173503164	0173503157
NS	FIBRES & ELEC TBT	—	ORANGE B2 - AQUITAINE Service DICT	69134	DARDILLY CEDEX			0810300111
NS	EAU	—	SUEZ Eau France SAS P0296 CHEZ PROTYS	27091	EVREUX CEDEX 9	0977428428	0972636199	0977428428
NS	EAU	—	SUEZ Eau France SAS P0297 CHEZ PROTYS	27091	EVREUX CEDEX 9	0977401117	0972636500	0977401117
NS	FIBRES & ELEC TBT	—	NUMERICABLE (FT) DICT Assistance	59113	SECLIN	0359529111		0170015555
NS	FIBRES & ELEC TBT	MIX	NUMERICABLE DICT Assistance	59113	SECLIN	0359529111	0000000000	0170015555

L'école est alimentée par le réseau de chaleur des Hauts de Garonne via une sous-station commune avec l'école maternelle.

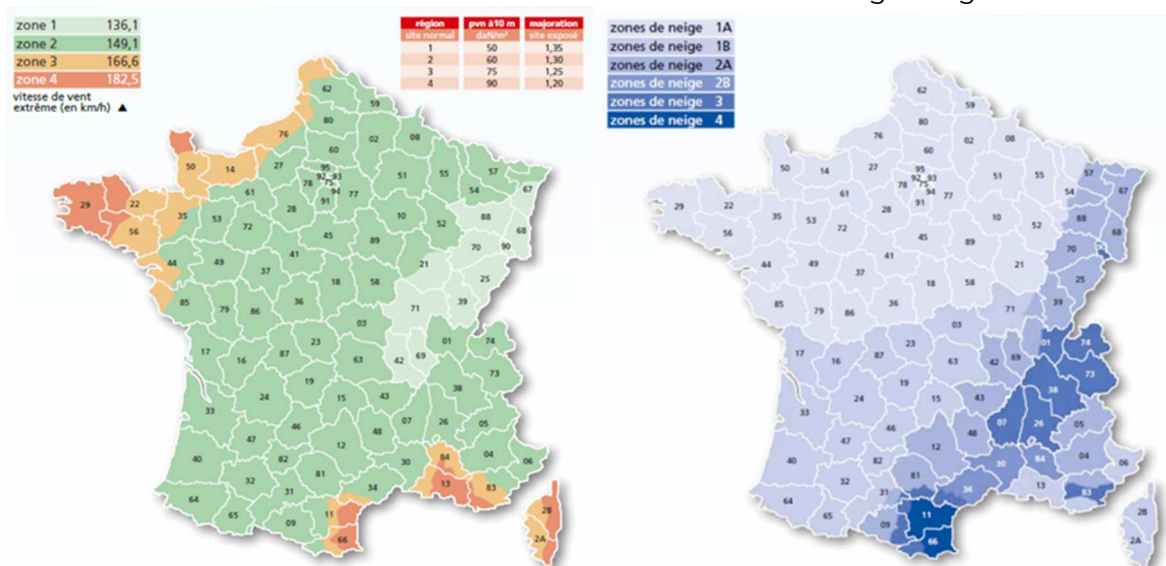
Les plans de réseaux sont joints au dossier de consultation.

3.4.5 Climatologie

Les caractéristiques climatologiques à prendre en considération sont les suivantes :

Vent : Zone = 2

Neige : Région = 1B

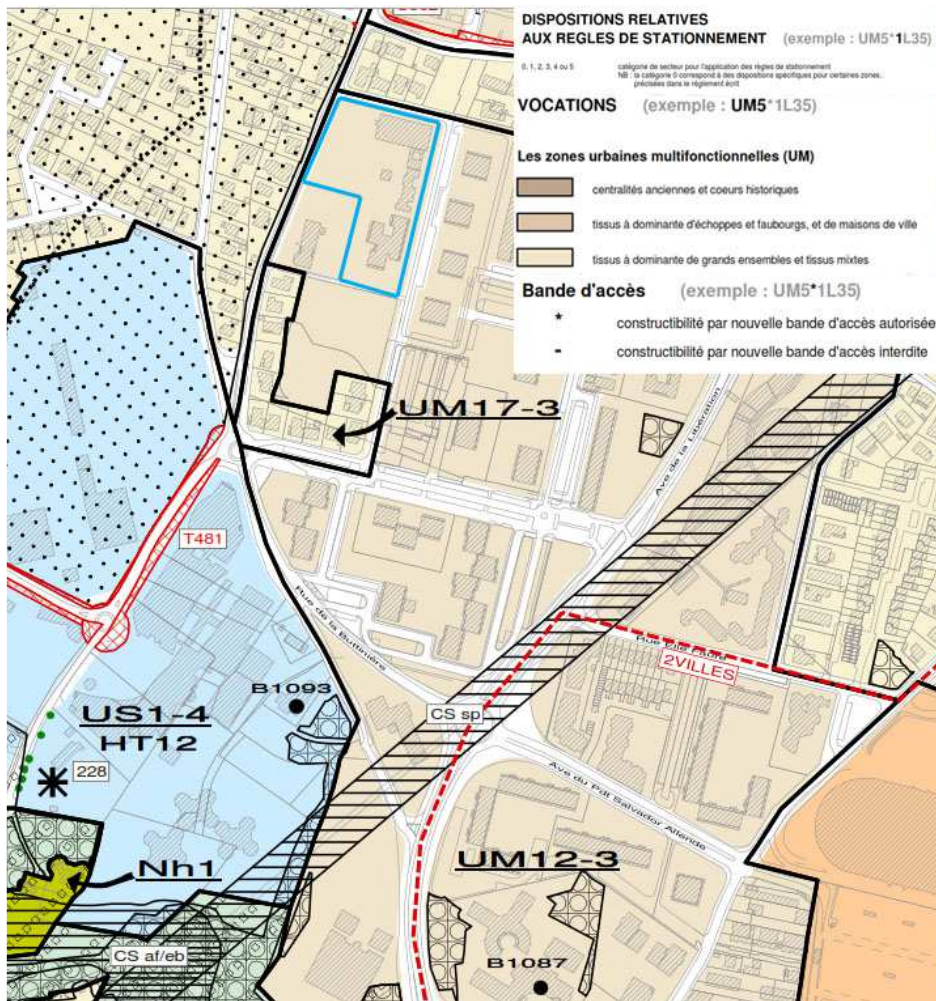


3.5 REGLES D'URBANISME ET SERVITUDES

3.5.1 Zonage PLU

La Ville de Lormont est soumise au règlement du PLU 3.1 de Bordeaux Métropole.

Le site de l'école Condorcet se trouve en zone UM12 qui correspond à une zone de tissus à dominante de grands ensembles et tissus mixtes.



www.bordeaux-metropole.fr

La zone est nommée UM12-3.

UM12 correspond au type de zone.

Le tiret – concerne la bande d'accès : le projet ne pourra pas proposer une constructibilité par nouvelle bande d'accès.

Le 3 concerne les dispositions relatives aux règles de stationnement. Le site se situe en zone 3.

3.5.2 Extrait du règlement PLU 3.1 – Zone UM 12

Le règlement associé à cette zone est le suivant (Le projet est classifié comme un équipement de service public) :

Dénomination	Réglementation (synthèse) ¹
Emprise bâtie	Non réglementée
Recul	$R \geq 0$ m
Retrait latéral	$L1$ et $L2 \geq 0$ m
Espaces pleine terre	Non réglementés
Hauteur façade (H_F) Hauteur totale (H_T)	$H_T \leq 15$ m
Stationnements Véhicules motorisés	Le nombre de places de stationnement à réaliser est déterminé en tenant compte de la nature, du taux et du rythme de leur fréquentation, de leur situation géographique au regard de l'offre de stationnement accessible existant à proximité, de leur regroupement et de leur localisation dans un des périmètres de modération des normes de stationnement délimités au plan de zonage.

¹ Synthèse sur la base des documents communiqués par la MOA. Cette synthèse de dédouane pas les concepteurs de prendre connaissance et d'appliquer le PLU en vigueur à la date de remise de leurs prestations.

Stationnements vélos	Le nombre de places de stationnement à réaliser est déterminé en tenant compte de la nature, du taux et du rythme de leur fréquentation, de leur situation géographique au regard du réseau d'itinéraires cyclables (espace minimum dédié de 5 m ²). Les dispositifs couverts destinés au stationnement des vélos doivent être réalisés de manière à assurer le bon fonctionnement de l'établissement sans gêne ni report sur les voies et espaces ouverts à tout type de circulation publique.
Aspects extérieurs des constructions et aménagement des abords	Les extensions et les modifications sont autorisées dans la mesure où les principes de composition d'ensemble ne sont pas modifiés.

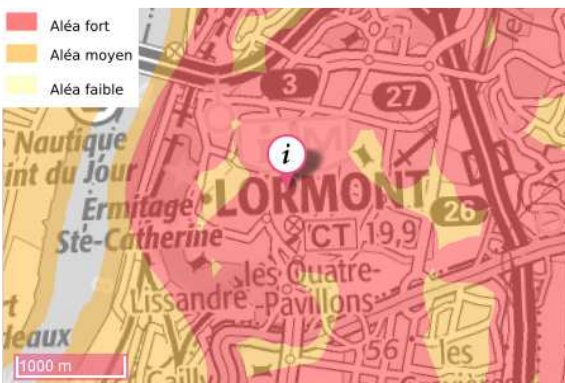
3.5.3 Périmètre de protection de Monuments Historiques

Le site ne se situe pas dans un périmètre de protection de monuments historiques.

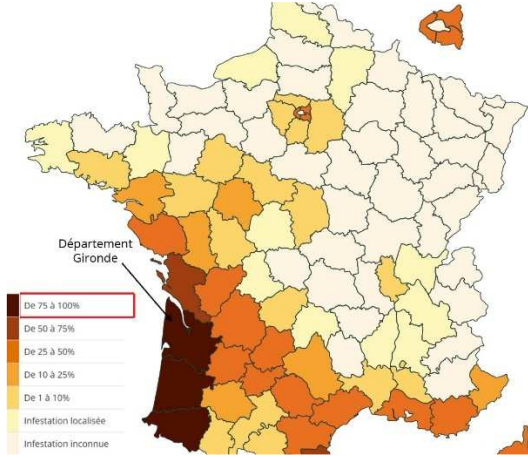

3.5.4 Loi sur l'eau

La parcelle cadastrée correspondant aux deux écoles est de 10 066 m². Le maître d'œuvre vérifiera que le projet n'est pas soumis à la Loi sur l'eau.

3.6 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Types de risques ²	Informations	
Commune soumise à un PPRN Inondation	<input checked="" type="checkbox"/> Non / <input type="checkbox"/> Oui	
Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500m	<input checked="" type="checkbox"/> Non / <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> ■ Glissement <input type="checkbox"/> ◆ Eboulement <input type="checkbox"/> ▼ Coulée <input type="checkbox"/> ★ Effondrement <input type="checkbox"/> ▲ Erosion des berges
Localisation exposée aux retrait-gonflement des argiles	Localisation exposée :	<input type="checkbox"/> Non / <input checked="" type="checkbox"/> Oui
	Si oui, type d'exposition 	<input checked="" type="checkbox"/> Aléa fort <input type="checkbox"/> Aléa moyen <input type="checkbox"/> Aléa faible <input type="checkbox"/> A priori nul
Cavités recensées dans un rayon de 500 m	<input checked="" type="checkbox"/> Non / <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> ■ Cave <input type="checkbox"/> ◆ Carrière <input type="checkbox"/> ▼ Naturelle <input type="checkbox"/> ○ Indéterminée

² Sources BRGM ou MEDDE

		<input type="checkbox"/> ▲ Réseau <input type="checkbox"/> ☆ Ouvrage Civil <input type="checkbox"/> Ouvrage militaire <input type="checkbox"/> ★ Puits <input type="checkbox"/> ● Souterrain
Localisation exposée aux séismes	<input type="checkbox"/> Non / <input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> 1 - Très faible <input checked="" type="checkbox"/> 2 - Faible <input type="checkbox"/> 3 - Modérée <input type="checkbox"/> 4 - Moyenne <input type="checkbox"/> 5 - Forte
Site pollués recensés dans un rayon de 500 m	<input checked="" type="checkbox"/> Non / <input type="checkbox"/> Oui	
Canalisation de transport de matières dangereuses recensées à moins de 500 m	<input checked="" type="checkbox"/> Non / <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> ⚡ Gaz <input type="checkbox"/> ⚡ Hydrocarbures <input type="checkbox"/> ⚡ Produits chimique
Installations nucléaires recensées dans un rayon de 10 km	<input checked="" type="checkbox"/> Non / <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> ☢ Centrale nucléaire de production d'électricité <input type="checkbox"/> ☢ Autre installation nucléaire
Centrales nucléaires recensées dans un rayon de 20 km	<input checked="" type="checkbox"/> Non / <input type="checkbox"/> Oui	
Termites (source FCBA)	Niveau d'infestation : De 75 à 100%	
		
Radon	Le projet se situe dans un département où le taux d'exposition au Radon est a priori :	<input checked="" type="checkbox"/> Catégorie 1 <input type="checkbox"/> Catégorie 2 <input type="checkbox"/> Catégorie 3
	On considère qu'à partir d'une catégorie 2, certaines dispositions particulières devront être mises en place : <ul style="list-style-type: none"> ≡ Réalisation d'un vide sanitaire ventilé ≡ Réalisation d'une interface sol-bâtiment étanche à l'air ≡ Mise en place d'une couche plastique imperméable au radon entre sol et fondation ou entre infrastructure et zone occupée <p>≡ Projet non concerné</p>	

4. ETAT DES LIEUX DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

4.1 PRESENTATION GENERALE

L'école est organisée autour d'un bâtiment principal en R+1 et dispose aujourd'hui de modulaires pour répondre aux besoins du périscolaire, à l'évolution d'effectif et au dédoublement des classes.

Un bâtiment de logements est situé sur la parcelle de l'école élémentaire, le long de la rue de Valvert. Il offre 3 logements dont 2 sont actuellement occupés. L'opération MEC intègre la démolition du bâtiment de logements.



Vues du bâtiment Ecole depuis la cour de récréation



Vue des bâtiments modulaires dans la cour de récréation



Vue des Logements de fonction depuis la rue de Valvert

4.2 ORGANISATION ACTUELLE

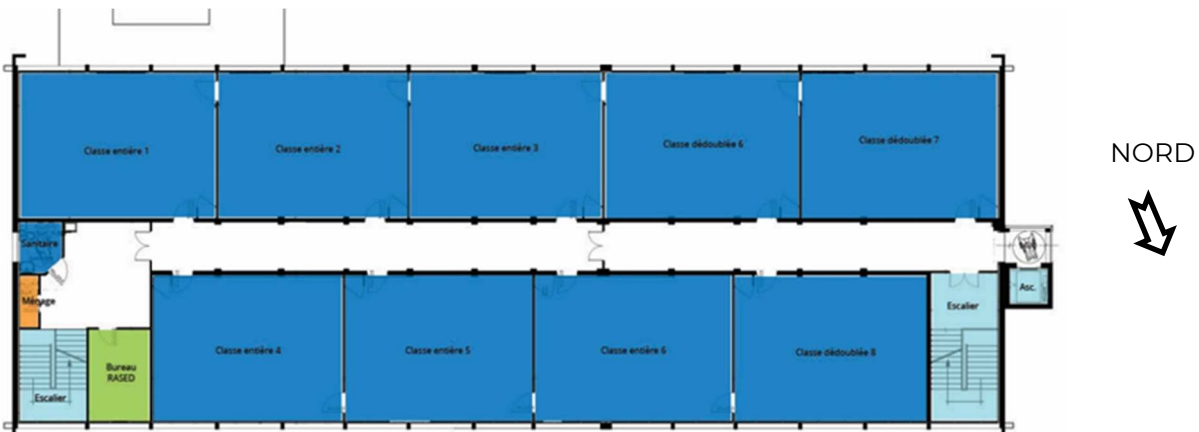
4.2.1 Vue aérienne



4.2.2 Rez-de-chaussée



4.2.3 R+1



4.3 SYNTHÈSE DES SURFACES

Le tableau de la page suivante détaille les surfaces aujourd'hui disponibles. Actuellement, l'école élémentaire dispose de **1 417 m² utiles** pour un équivalent de surface dans œuvre d'environ **1 660 m²** (dont environ 240 m² de modulaires).

Les logements de fonction offrent environ 230 m² SDO.

La surface de cour de récréation est d'environ 2 790 m². L'établissement dispose d'un préau à l'entrée d'environ 160 m². La salle polyvalente, l'ancien préau qui a été fermé, est également utilisé comme préau.

	Unités fonctionnelles	Nb	Existant		Localisation	Commentaires
			SU m ²	SU Totale m ²		
A-ELEMENTAIRE	Pôle Administratif / Enseignants			74,7 m²		
	Bureau Direction	1	13,1 m ²	13,1 m ²	Rdc	
	Bureau psychologue	1	12,1 m ²	12,1 m ²	Rdc	
	Salle RASED	1	12,3 m ²	12,3 m ²	R+1	
	Sanitaire administration	1	2,3 m ²	2,3 m ²	Rdc	
	Sanitaire adultes	1	1,5 m ²	1,5 m ²	Rdc	
	Sas d'attente	1	7,2 m ²	7,2 m ²	Rdc	
	Salle des maitres	1	26,3 m ²	26,3 m ²	Rdc	
	Espaces de vie des élèves			1 157,5 m²	232 élèves	10 divisions dont 4 dédoublées
	Salles de classe			766 m²		
	Salle de classe	2	62,0 m ²	124,0 m ²	R+1	
	Salle de classe	2	59,7 m ²	119,3 m ²	R+1	
	Salle de classe	2	59,0 m ²	118,0 m ²	R+1	
	Salle de classe dédoublées	3	61,0 m ²	183,0 m ²	R+1	
	Salle de classe dédoublées	1	41,5 m ²	41,5 m ²	Rdc	
	Salle de classe dédoublée	4	45,0 m ²	180,0 m ²	modulaires	
	Bibliothèque			82 m²		
	Bibliothèque	1	82,0 m ²	82,0 m ²	Rdc	
	Locaux de Rangement			19 m²		
	Stockage informatique	1	19,4 m ²	19,4 m ²	Rdc	
	Salle polyvalente			254 m²		
	Salle polyvalente	1	254,4 m ²	254,4 m ²	Rdc	Ancien préau fermé
	Sanitaires			36 m²		
	Sanitaires élèves Bloc Filles	1	15,4 m ²	15,4 m ²	Rdc	7 appareils non PMR, 5 auges à 2 jets
	Sanitaires élèves Bloc Garçons	1	16,0 m ²	16,0 m ²	Rdc	5 appareils non PMR, 7 urinoirs, 5 auges à 2 jets
	Sanitaires élèves PMR	1	4,6 m ²	4,6 m ²	R+1	1 appareil PMR, 1 lave-mains
	Locaux Périscolaire			55,0 m²		
	Salle périscolaire	1	55,0 m ²	55,0 m ²	modulaire	
	Locaux Restauration			120,2 m²		
	Salles de restauration			81,2 m²		
Salle de restauration des élèves	1	81,2 m ²	81,2 m ²	Rdc	44 places + self	
Office			39 m²			
Office de réchauffage	1	21,6 m ²	21,6 m ²	Rdc		
Plonge	1	17,5 m ²	17,5 m ²	Rdc		
Locaux annexes			2 m²			
Local Entretien	1	2,2 m ²	2,2 m ²	R+1		
Locaux du personnel			8 m²			
Vestiaires agents	1	5,2 m ²	5,2 m ²	Rdc		
Sanitaire agents	1	2,6 m ²	2,6 m ²	Rdc		
Total SURFACE UTILE ECOLE			1 417,3 m²			
Circulations			183,5 m²	12,9%		
Circulation Rdc			61,6 m ²			
Circulation R+1			121,9 m ²			
Locaux techniques			59,0 m²	4,2%		
Sous-station			59,0 m ²			
Total SURFACE DANS ŒUVRE ECOLE			1 659,8 m²			
LOGEMENT	Logements de fonction			210 m²		
	Logement de fonction	3	70,0 m ²	210,0 m ²	Rdc	
	Total SURFACE UTILE LGT			209,9 m²		
	Total SURFACE DANS ŒUVRE LGT			230,8 m²		
TOTAL ECOLE+LGT SURFACE UTILE			1 627,2 m²			
Circulations			183,5 m²	11,3%		
Locaux techniques			59,0 m²	3,6%		
TOTAL ECOLE+LGT SDO			1 890,6 m²			
ESPACES EXTERIEURS	Espaces couverts			158,8 m²		
	Préau d'entrée	1	158,8 m ²	158,8 m ²		
	Préau	1	254,4 m ²	pm		Salle polyvalente utilisée comme préau
	Espaces non couverts			3 755,0 m²		
	Espaces élèves			2 790,0 m²		
	Cour de récréation principale	1	1 670,0 m ²	1 670,0 m ²		
	Cour de récréation - jeux calmes	1	1 120,0 m ²	1 120,0 m ²		
	Stationnement			545,0 m²		
	Parking personnel	1		545,0 m ²	yc logistique	14 places dont 1 PMR
	Logements			420,0 m²		
Jardins	1	420,0 m ²	420,0 m ²			
	Total SURFACES EXTERIEURES			3 913,8 m²		

4.4 ETAT DES LIEUX FONCTIONNEL

4.4.1 Fonctionnement de l'établissement

a) Ecole

Le nombre d'élèves est de 232 élèves répartis en 10 divisions.

Les heures de fonctionnement de l'école sont :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- 8h30 à 11h50
- 13h40 à 15h55

Mercredi :

- 8h20 à 11h30

La ville de Lormont propose des TAP tous les soirs (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 15h55 à 18h30.

b) Restauration

Aujourd'hui, la restauration concerne environ 150 élèves /j.

c) Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire fonctionne de 7h15 à 8h30 le matin et de 15h55 à 18h30 le soir, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

L'établissement est également utilisé comme centre de loisirs le mercredi. Il accueille environ 40 enfants.

L'école n'est pas utilisée pendant les vacances scolaires et l'été.

4.4.2 Les dessertes et les accès

a) Les élèves

Les élèves arrivent soit à pieds, soit en voitures, accompagnés de leurs parents. Les parents en véhicules utilisent les places de stationnement dans la rue de Valvert où est aménagée l'entrée de l'école.

Les bâtiments de l'école et les logements de fonction ne sont pas implantés en limite de parcelle sur la rue de Valvert mais avec un retrait qui permet une zone publique largement dimensionnée à l'entrée de l'école, ce qui constitue un aménagement sécurisant pour l'attente des enfants et de leurs familles.

L'entrée des élèves s'effectue via un préau et mène directement à la cour de récréation. Un accès secondaire pour les visiteurs, en dehors des heures d'entrée et de sortie des élèves, est aménagé directement depuis la rue sur le pôle administration. Il existe un visiophone à cette entrée secondaire.

☰ **L'aménagement de l'entrée est sécurisant. Ce principe sera maintenu.**

b) Le personnel

Un accès à un parking à l'intérieur de l'enceinte de l'école existe sur la rue de l'ermitage Ste Catherine. Il dessert un parking de 14 places.

☰ **Le maintien des places de stationnement existantes est souhaité.**

c) Les livraisons

La livraison des repas s'effectue depuis la rue de l'ermitage Ste Catherine par une porte desservant directement l'office. Le véhicule de livraisons se stationne de façon « sauvage » dans la rue pendant le déchargement des socles rouleurs. Cette situation ne semble pas poser de problème dans la pratique mais n'est pas idéale.

- ≡ **L'opération doit permettre de délocaliser la restauration dans l'extension et permettre une amélioration de la zone de déchargement avec une mutualisation avec la maternelle voisine.**

4.4.3 Les locaux

a) Les salles de classe

L'école dispose de 9 salles de classes en étage R+1 dimensionnées entre 59 et 61 m², adaptées à l'accueil de classes entières. Avec le dédoublement des classes, 3 de ces classes sont aujourd'hui utilisées par des demi-groupes ce qui est extrêmement confortable.

Toutes ces salles ont des proportions satisfaisantes, elles sont agréables et lumineuses.



Salles de classe en R+1

Une classe plus petite a été aménagée en R+1 pour une classe dédoublée (ancienne salle informatique). Les autres classes dédoublées sont proposées dans des modulaires dans la cour.

Les classes de l'étage sont desservies par une circulation, de largeur satisfaisante et équipée de patères. A noter que cette circulation n'est pas éclairée naturellement et peinte de couleur sombre ce qui la rend assez austère. Un éclairage en 2nd jour existait initialement par les salles de classes (vitrages en parties hautes des cloisons de séparation) mais ce dispositif a disparu avec la pose d'un faux-plafond.



Circulation desservant les salles de classes en étage



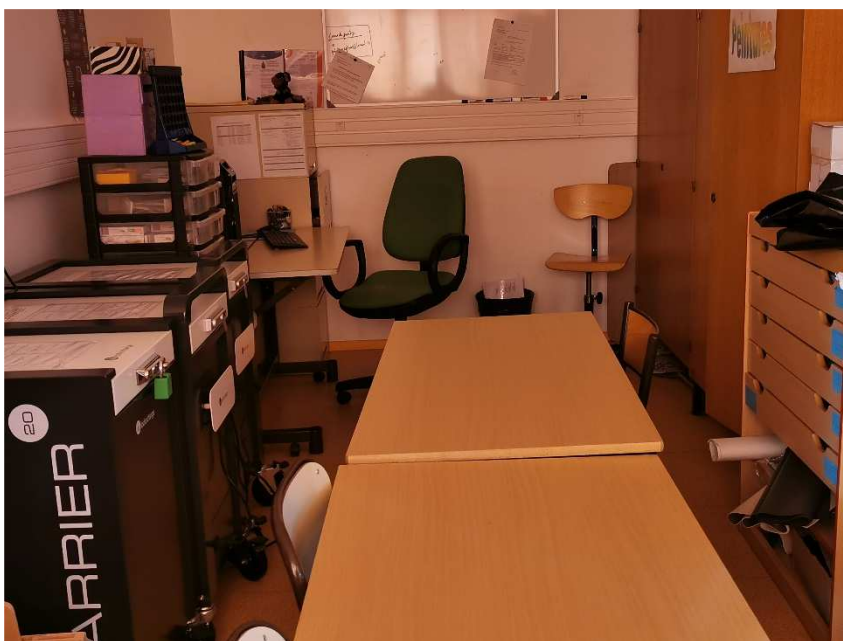
Eléments vitrés en partie haute des cloisons séparatives visibles côté classe

b) Locaux de stockage

L'école ne dispose que d'un local de stockage pour l'ensemble des classes. Il est situé en Rdc et sert au stockage des classes mobiles notamment. Cet espace est également utilisé comme petit espace de travail pour les enseignants et accueille la baie de brassage.

A noter que les surfaces généreuses des classes permettent le stockage du matériel à l'intérieur des locaux.

Local de stockage



c) Sanitaires élèves

L'établissement dispose d'un bloc sanitaire principal par sexe accessible depuis la salle polyvalente (ancien préau). Les locaux sont vieillissants.

Le bloc sanitaires des filles dessert la zone vestiaires des agents. Il offre 7 appareils et 5 auges à 2 jets.

Le bloc sanitaires des garçons offre 5 appareils, 7 urinoirs et 5 auges à 2 jets.

Il n'existe pas de sanitaires PMR dans les blocs des élèves.

Si l'on considère l'effectif Filles / Garçons à 50/50%, il y a environ 116 filles et 116 garçons.

Le nombre d'appareils est légèrement supérieur aux recommandations pour les établissements scolaires (1 wc pour 20 filles, 1 wc pour 40 garçons + 1 urinoir pour 20 garçons, 1 jet lavabo pour 20 enfants).



Sanitaires garçons



Traces de corrosion sous les auges des filles

Un petit bloc sanitaire PMR existe également en bout de bâtiment en R+1.

d) Espaces d'accueil

L'école ne dispose pas réellement de hall, le préau fermé étant utilisé comme hall.

e) Pôle Administratif / Enseignants / intervenants extérieurs

Le pôle administratif / enseignants / intervenants extérieurs existe à proximité de l'entrée des élèves. Il offre un petit espace d'attente desservant le bureau de direction, la salle des maîtres et un sanitaire adulte. Un bureau psychologue est situé à proximité et est directement accessible depuis la salle polyvalente.

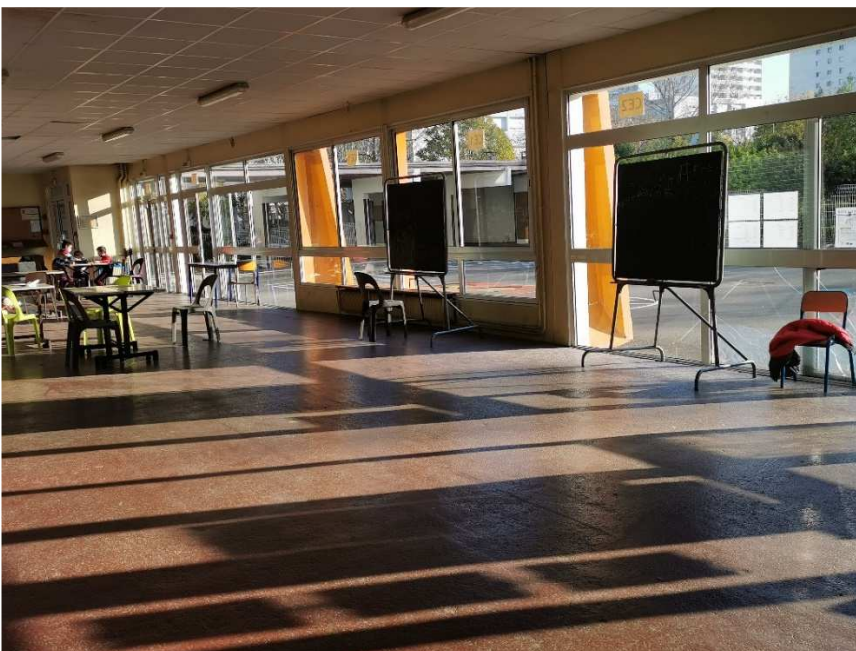
Ce pôle est globalement satisfaisant. Un sanitaire adulte PMR est situé à proximité.

Un petit bureau RASED est aménagé en R+1.

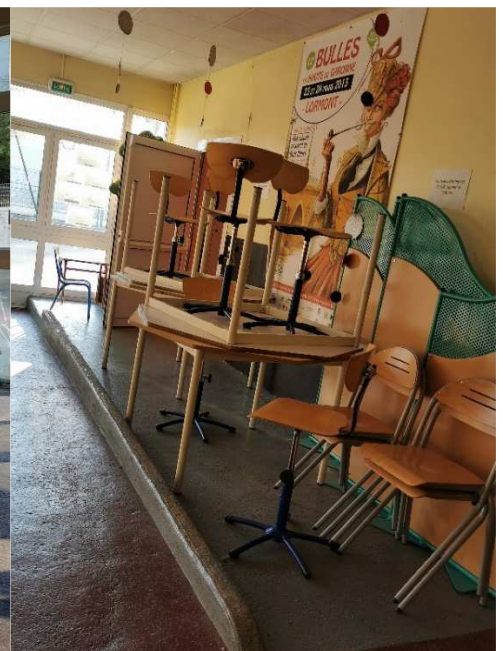
f) Salle polyvalente

L'établissement dispose d'une grande salle polyvalente qui est un ancien préau qui a été fermé.

Le sol du préau a été conservé et présente une pente en direction de la cour de récréation qui complique un peu son usage polyvalent. Des poteaux périphériques marquent la séparation avec la partie circulation.



Salle polyvalente



Circulation périphérique encombrée de mobilier

Cet espace dessert les blocs sanitaires élèves mais également la salle de restauration.

Cette salle est très utilisée pendant les récréations mais également par le périscolaire.

Un local de stockage associé à cet espace permettrait d'améliorer sa polyvalence (aujourd'hui, une partie du mobilier est stockée dans la zone de circulation).

g) Locaux périscolaires

Le périscolaire utilise principalement un modulaire dans la cour de récréation et la salle polyvalente. Le modulaire est vieillissant.

h) Restauration / Locaux des agents

La salle de restauration offre une capacité d'environ 45 places assises pour 150 repas servis. Le taux de rotation du self est donc très élevé (3.3).

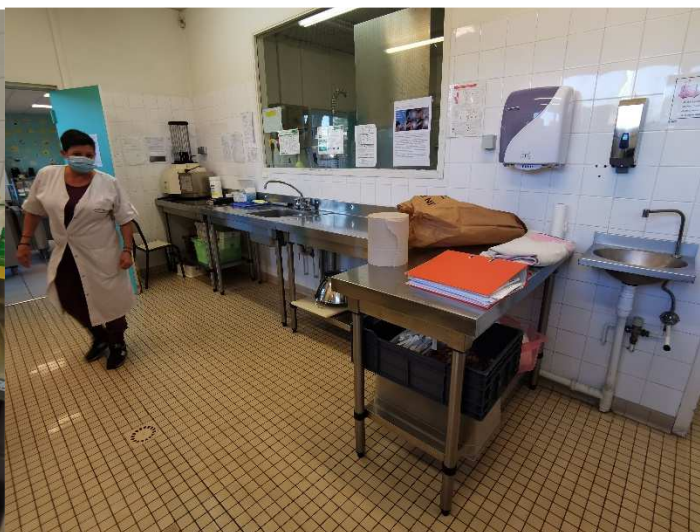


Salle de restauration actuelle



Zone de self

Les repas sont produits au sein d'une cuisine de production à Lormont et réchauffés sur site. L'établissement dispose donc d'un office de réchauffage et d'une plonge, en bon état et correctement dimensionnés.



Locaux restauration

Le circuit pour les repas n'est pas adapté : les repas sont livrés directement depuis la rue dans l'office, sans sas d'entrée. Un lien existe ensuite entre l'office et la laverie. Ensuite, les déchets

empruntent la circulation générale du bâtiment (utilisée également par les classes) pour ressortir vers le parking du personnel où sont stockés les containers à déchets.

Les agents disposent d'un tout petit vestiaire au fond des sanitaires élèves filles, ils ne disposent pas de salle de pause ou de détente.

Le matériel d'entretien est stocké au sein d'un petit local en R+1.

4.4.4 Les espaces extérieurs

L'école dispose d'une très grande cour de récréation, séparée en 2 zones depuis l'installation des modulaires. L'une des zones dispose d'un traitement minéral (enrobé) et offre un terrain de sport et un circuit de billes, l'autre est très végétalisée avec de la pelouse et de nombreux arbres, une structure de jeux y est aménagée.



Cour de récréation

A noter que la cour est largement ouverte à la vue depuis la rue de Condorcet et dispose d'une clôture relativement basse. Cependant, les utilisateurs ne font pas état d'intrusions ni de fuites d'élèves.



Clôture sur la rue Condorcet

5 AUDIT TECHNIQUE DE TOUS LES BATIMENTS

5.1 Zone sismique et type de bâtiment

Selon le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010, le site est situé en **zone sismique 2 – Faible**.

Le bâtiment est un bâtiment de **catégorie d'importance III** (établissement scolaire) suivant les articles R563-1 à R563-8 du Code de l'Environnement relatifs à la définition des 4 classes/catégories d'importance des bâtiments dits « à risque normal » telle que définie dans l'arrêté du 22 octobre 2010.

Pour cette zone de sismicité et ce classement, pour les bâtiments existants, il n'y a pas d'impact sur les structures. Des règles PS s'appliquent sur les éléments non structuraux nouveaux dans le cas de remplacement ou rajout de ces éléments.

En fonction du dispositif prévu par le concepteur pour l'isolation thermique de l'enveloppe, un calcul de justification de la non-aggravation de la vulnérabilité des existants pourra être nécessaire.

5.2 Réglementation Sécurité Incendie

L'établissement est actuellement un **ERP de type R de 4^{ème} catégorie** (effectif de 244 personnes avec 215 public et 29 pour le personnel). La dernière commission de sécurité s'est tenue le 14 juin 2018 pour l'établissement complet et un avis favorable avait été émis.

Une sous-commission a eu lieu le 13 novembre 2019 après la mise en place du dernier modulaire classe. L'ensemble des 4 modulaires est classé en ERP de type R de 5^{ème} catégorie avec un effectif de 68 personnes.

A noter qu'un projet unique n'additionnerait pas les effectifs des deux établissements puisque la mise en place des modulaires a pour vocation de réduire les élèves au sein des classes du bâtiment principal (dédoublément de classes) et non pas augmenter l'effectif global d'élèves. **La 4^{ème} catégorie peut donc être conservée dans le cadre de cette opération de mise en état correct.**

Des travaux de remplacement des portes de recoupement des circulations en étage ont été réalisés récemment afin de respecter les caractéristiques coupe-feu nécessaires.

5.3 Réglementation thermique

a) Mise en état correcte de l'existant

Pour les opérations de restructuration, il peut être appliqué les réglementations suivantes :

- La réglementation thermique « élément par élément »,
- La réglementation thermique « globale »

Réglementation thermique « élément par élément »

Le décret du 19 mars 2007 concerne l'existant et fixe par l'arrêté du 3 mai 2007 des minima en cas de remplacement de matériel.

Elle s'adresse :

- Aux bâtiments de moins de 1000 m², quelle que soit l'importance des travaux portant sur la thermique entrepris ;
- Aux bâtiments de plus de 1000 m² qui font l'objet de travaux de rénovation plus légers (qui ne reprennent pas l'ensemble des postes susceptibles d'améliorer la performance énergétique) ;
- A tous les bâtiments construits avant 1948.

Réglementation thermique « globale »

Cette réglementation thermique concerne, depuis le 1^{er} avril 2008, les opérations de plus de 1 000 m² de SHON faisant l'objet de travaux dont les coûts dépassent 25% du coût conventionnel du bâtiment.

- ≡ **Afin de garantir le respect de l'objectif énergétique du maître d'ouvrage d'une consommation énergétique théorique de 80 kWh/m²/an en énergie finale, il est indispensable d'appliquer la réglementation thermique globale.**

b) Extension

L'extension sera soumise à la réglementation thermique en vigueur au moment du permis de construire. Au regard du planning d'opération, il est prévisible que ce soit la RE2020.

- ≡ **Il sera fait pris comme objectif le niveau E3 de la démarche E+C-**

5.4 Accessibilité pmr

Un diagnostic de l'état d'accessibilité de l'école a été réalisé en avril 2015 par la société Apave. Il fait état d'un certain nombre de non-conformités.

L'établissement dispose d'un ascenseur (mise en place il y a 7 à 8 ans) et permet l'accessibilité PMR de l'étage.

Des travaux de mise en conformité des escaliers (mains-courants, contrastes...) ont été réalisés en 2020. Un sanitaire PMR a été aménagé à chaque niveau.

Les travaux restants concernent principalement des largeurs de portes non conformes et des hauteurs d'équipements sanitaires à adapter. Ils seront intégrés à l'opération.

- ≡ **L'opération de mise en état correct devra permettre de respecter les réglementations en vigueur.**

5.5 Amiante

Un DTA a été réalisé en 2003 par la société CEA Diagnostic. Il a été repéré la présence d'amiante dans les dalles de sol d'un certain nombre de locaux et dans quelques conduits.

Les dalles de sol sont repérées comme dégradées et à remplacer.

Un rapport de repérage de l'amiante en vue d'une mise à jour du DTA a été réalisé en 2018 par la société Socotec.

Certains revêtements de sol, dans une partie des salles de classes notamment, sont aujourd'hui en sol souple PVC. Cependant, il n'est pas possible de savoir si les éléments amiantés ont été supprimés ou simplement recouverts.

Attente DAAT et DAAD

- ≡ **La mise en état correct devra permettre de supprimer toute présence d'amiante tant dans les bâtiments que dans les ouvrages extérieurs.**

5.6 Etat technique général

Le dossier de consultation contient les plans, coupes, façades des bâtiments existants.

a) Structures

Le bâtiment est constitué d'une structure béton avec poteaux – poutres ou voiles béton suivant trames porteuses d'environ 6 m.



Trames poteaux-poutres visibles en façades



Poutres visibles dans les classes de l'étage

Le plancher bas est un plancher sur terre-plein non isolé.

Le plancher intermédiaire est un plancher béton.

La toiture terrasse est une toiture béton avec isolation en laine de roche de 5 cm et étanchéité bitumineuse.

b) Charpente / Couvertures / Etanchéité

Le bâtiment dispose de toitures terrasses. Des problèmes de stagnation d'eau dans certaines zones sont récurrents et provoquent des infiltrations visibles dans les salles de classe de l'étage. Des travaux ont été réalisés récemment de façon ponctuelle au niveau des joints de dilataion.

☰ **L'opération de mise en état correct intègre un renforcement de l'isolation en toiture et une reprise complète de l'étanchéité.**

c) Façades

D'après le diagnostic énergétique, les parois verticales sont composées de briques creuses de 20 cm d'épaisseur enduites en extérieur et en intérieur. Il n'existe pas d'isolation en façade.

La finition extérieure des façades est globalement en bon état.



Façade sur la rue de l'Ermitage Ste Catherine



Façades du bâtiment principal, du préau d'entrée et des logements de fonction sur la rue de Valvert

Des traces d'infiltrations sont visibles en partie basse des murs dans certains locaux en rez-de-chaussée. Cela est vraisemblablement dû à une mauvaise étanchéité des systèmes de jardinières intégrées en façades.



Traces d'humidité en parties basses des murs à l'arrière des jardinières devant les soubassements en gabions

- ≡ **L'opération de mise en état correct devra proposer une isolation performante des parois. Une isolation par l'extérieur permettrait de moderniser l'école. Cependant, la composition architecturale du bâtiment pourrait rendre compliquée la mise en place d'ITE (avancées en toiture, soubassements en gabions avec pan incliné). Le libre choix sera laissé au concepteur de proposer une ITE ou une ITI.**

d) Menuiseries extérieures / Protections solaires - occultations

Les menuiseries sont en Aluminium simple vitrage, en état moyen. Les ouvrants sont coulissants. Des impostes vitrées existent dans les salles de classes de l'étage et sont basculantes.



Menuiseries des salles de classes

Menuiseries de la salle de restauration

Une partie des locaux donne directement sur l'espace public (rue de l'Ermitage Ste Catherine). Les performances anti-effraction des vitrages existants en Rdc restent à confirmer.

Toutes les baies sont protégées par des stores textiles à projection, globalement en mauvais état (dans les salles de classe). Les perches de commandes manuelles sont situées en extérieur, ce qui ne simplifie pas les manipulations.

- ≡ **L'opération de mise en état correct devra proposer le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures par des menuiseries performantes et équipées de protections solaires adaptées à l'orientation.**
- ≡ **Les vitrages en Rdc en direct sur l'espace public devront présenter des caractéristiques anti-effraction.**

5.7 Lots techniques

a) Chauffage

La production de chaleur de l'école est assurée par une sous-station alimentée par le réseau de chaleur des Hauts de Garonne. Cette sous-station est située en bout des logements de fonction et est commune avec l'école maternelle voisine.

Le chauffage dans les locaux est assuré par des radiateurs à eau chaude sans robinets thermostatiques. Le réseau de distribution du chauffage est du type bitube. Il n'y a pas de régulation. Les radiateurs sont en fonte et présentent des cloques.

- ≡ **L'audit énergétique préconise la mise en place en sous-station de pompes à débit variable et régulation de la température de départ en fonction de la température extérieure ainsi que la mise en place de robinets thermostatiques sur les radiateurs existants qui devront être sablés et repeints.**

b) Ventilation

Les sanitaires du rez-de-chaussée ne sont pas équipés de ventilation. Les sanitaires de l'étage sont équipés de ventilation naturelle avec entrées d'air en partie basse et en partie haute. **Ces locaux ne respectent pas les exigences du règlement sanitaire départemental.** Une ventilation mécanique permettant le renouvellement d'air réglementaire doit être installée.

L'office est équipé de deux systèmes de ventilation :

- En laverie : ventilation mécanique avec extracteur en faux plafond et rejet en façade
- Office de réchauffage : extracteur mural avec rejet directement en façade.

Les autres locaux (salles de classe, bureaux, préau, etc) ne sont pas équipés de système de ventilation.

- ≡ **L'opération de mise en état correct devra proposer la mise en place d'un système de ventilation permettant un renouvellement d'air à minima hygiénique. L'audit énergétique ne préconise que la mise en place d'une ventilation mécanique dans les sanitaires et locaux à pollution spécifique.**
- ≡ **Cependant, Bordeaux Métropole intègre aujourd'hui des objectifs de renouvellement d'air permettant d'assurer une très bonne qualité de l'air (sous-entendant des taux de renouvellement largement supérieurs à la simple réglementation.) L'opération devra permettre de mettre en place un système de ventilation permettant de respecter les objectifs énergétiques ainsi que ceux liés à une très bonne qualité de l'air intérieur.**

c) Courants forts / Courants faibles

Le TGBT se situe dans le bureau du psychologue. Alimentation en souterrain au réseau public Basse tension. L'établissement est ensuite organisé avec 18 tableaux divisionnaires.

Le dernier rapport de visite périodique de juillet 2020 fait état de nombreuses observations, notamment vis-à-vis de l'éclairage de sécurité. Le maître d'oeuvre s'assurera qu'elles ont bien été prises en compte depuis.

Eclairage

L'éclairage des différentes pièces de l'école est principalement assuré par des tubes fluorescents.

L'éclairage de la grande majorité des locaux est commandé manuellement par interrupteurs simples.

- ≡ **Une remise aux normes est à prévoir dans le cadre de l'opération de mise en état correct. La modernisation des systèmes d'éclairage par des LED est également à prévoir ainsi qu'une optimisation des systèmes de commandes.**

SSI

Rapport périodique ou registre de sécurité disponible ?

Visiophonie

Un visiophone a été récemment mis en place au niveau de l'entrée secondaire au pôle administration.

Alarme anti-intrusion

L'établissement est équipé d'une alarme anti-intrusion. Précision à obtenir sur le type, marque du dispositif et si possibilité d'extension.

d) Plomberie

Equipements sanitaires

Les équipements sanitaires sont globalement en état moyen.

- ≡ **Une modernisation des équipements sera à réaliser dans le cadre de l'opération de mise en état correct**

ECS

La production d'eau chaude sanitaire de l'école est assurée par des ballons électriques mis en place dans les sanitaires et l'office.

Les sanitaires des élèves en Rdc ne sont pas alimentés en ECS.
La production d'eau chaude sanitaire de l'école est assurée par :

- Un ballon électrique dans les sanitaires de l'étage de type réchauffage accéléré de 30 litres,
- Un ballon électrique dans l'office de 200 litres.

Les deux ballons sont en bon état.

- ≡ **Ce principe est à maintenir dans le cadre de l'opération de mise en état correct et à adapter au projet**

5.8 Aménagements intérieurs

- ≡ **Un DAAT sera joint au dossier de consultations des candidats retenus à remettre une offre, toute présence d'amiante est à supprimer dans le cadre de l'opération.**
- ≡ **Un état des lieux contradictoire a été réalisé entre Bordeaux Métropole et la Ville de Lormont afin de valider, conformément aux objectifs d'une mise en état correct, les éléments de second œuvre potentiellement conservables et ceux qu'il faudra nécessairement remplacer.**

La conservation ou le remplacement sont symbolisés par les couleurs rouge (remplacement imposé) et vert (conservation possible) sur le plan de la page suivante.

Il est à noter que pour les éléments conservables, si des travaux sont nécessaires (mise aux normes, désamiantage, adaptations fonctionnelles), le maître d'ouvrage imposera leurs remplacements.

Rez-de-chaussée

ATTENTE VISITE

R+1

ATTENTE VISITE

a) Plafond

Tous les locaux sont équipés de dalles de faux-plafonds, globalement en bon état.



Faux-plafonds dans une salle de classe

- ≡ **Les concepteurs se référeront à l'état des lieux contradictoires pour proposer ou non la conservation des faux-plafonds existants au cas par cas.**
- ≡ **Dans tous les cas, les faux-plafonds seront remplacés dans le cas de modifications fonctionnelles des espaces.**
- ≡ **Toute présence d'amiante devra être supprimée**

b) Revêtements de sol

Les salles de classes sont soit équipées de dalles de sol amiantés, en état moyen, soit de sol souple PVC en bon état.

Les circulations sont équipées de sol souple PVC en bon état.

Les locaux de cuisine sont équipés de carrelage petits carreaux en état moyen. La salle de restauration et les sanitaires des élèves sont équipés de carrelage en bon état.

La salle polyvalente (ancien préau) présente un sol en béton peint, en état moyen.



Classe avec sols souple PVC bon état



Classe avec dalles de sol amiantées

- ≡ **Les concepteurs se référeront à l'état des lieux contradictoires pour proposer ou non la conservation des revêtements de sol existants au cas par cas.**
- ≡ **Dans tous les cas, les revêtements seront remplacés dans le cas de modifications fonctionnelles des espaces.**
- ≡ **Toute présence d'amiante devra être supprimée (y compris si élément recouvert)**

c) Murs / Cloisonnement

Les murs sont peints et globalement en état moyen.

Le système de cloison entre salles de classe et circulation semble ne pas présenter des caractéristiques Coupe-feu compatibles avec un cloisonnement traditionnel d'un point de vue sécurité incendie. Un diagnostic Sécurité Incendie est joint au DCC.

- ≡ **Les concepteurs se référeront à l'état des lieux contradictoires pour proposer ou non la conservation des revêtements muraux existants au cas par cas. Tous les panneaux d'affichage seront déposés.**
- ≡ **Dans tous les cas, une remise au propre des murs sera réclamée dans le cas de modifications fonctionnelles des espaces.**
- ≡ **Toute présence d'amiante devra être supprimée**
- ≡ **L'opération devra permettre la mise en conformité du bâtiment vis-à-vis de la sécurité incendie.**

d) Equipements de cuisine

Les équipements de cuisines sont globalement en état d'usage. L'opération envisage la construction neuve du pôle restauration. Les équipements de cuisine dont l'état le permet seront réutilisés au sein du nouveau pôle.

Le Maître d'ouvrage et la Ville de Lormont ont réalisé un état des lieux des équipements. Les équipements à réutiliser sont listés au paragraphe xxx.

e) VRD / Aménagements extérieurs

Réseaux

Un diagnostic réseaux sera joint au DCC. (Attente diag)

Espaces de récréation

Les espaces de récréation extérieurs de l'école sont composés de :

- Une partie en enrobés, globalement en bon état,
- Une partie engazonnée et largement arborée.

Le portail d'entrée de l'école est récent et en très bon état. Il sera dans la mesure du possible conservé.

Entrée de l'école



Il n'existe pas à proprement parlé d'abri vélos pour cette école. Un rack existe sous le préau de l'entrée de l'école. Un véritable abri vélos devra être intégré à l'opération.

Rack à vélos sous le préau d'entrée



≡ **L'opération intègre uniquement la remise en état des espaces de récréation suite à la dépose des modulaires et la création d'un abri vélos à proximité de l'entrée de l'école**

Logistique

Il existe un deuxième accès à l'école, réservé au personnel. Le portail est à commande manuelle et est en bon état.

Accès au parking du personnel



Le stockage des containers poubelles s'effectue dans le parking du personnel sans abri dédié. Il serait préférable de prévoir une zone de stockage des containers abritée.



Entreposage des containers

☰ **L'opération intègre la création d'un abri poubelles en lien avec la restauration.**

6 CHAPITRE 5 LES BESOINS

6.1 LES EFFECTIFS

6.1.1 Les élèves

a) Ecole élémentaire

L'école élémentaire aura la même capacité d'accueil qu'actuellement (jusqu'à 250 élèves répartis en 10 divisions). Le dédoublement des CP et des CE1 est conservé sur cette école et concerne 4 divisions (2 divisions de CP et 2 divisions de CE1).

- ≡ **L'école élémentaire aura une capacité d'accueil de 250 élèves répartis en 10 divisions.**
- ≡ **Le dédoublement des CP et CE1 est envisagé sur cette école (4 divisions dédoublées au total).**
- ≡ **Evolution par rapport à aujourd'hui : + 18 élèves (Capacité maximale)**

b) Effectif de demi-pensionnaires

Le service de restauration sera dimensionné pour accueillir 100% des élèves (même si aujourd'hui, ce n'est pas le cas).

- ≡ **Il sera prévu un service par self avec un taux de rotation de 2.8 et une salle d'une capacité de 90 places pour un total de 250 repas/j.**
- ≡ **Evolution par rapport à aujourd'hui : + 100 repas/j**

c) Accueil périscolaire

L'école accueillera des enfants en périscolaire le matin, le soir et potentiellement les mercredis et pendant les vacances scolaires.

- ≡ **Pour les élémentaires, le nombre d'enfants accueillis en périscolaire peut être évalué à environ 60 enfants.**
- ≡ **Evolution par rapport à aujourd'hui : + 20 enfants**

d) Enseignants

- ≡ **Elémentaire : 1 enseignant par classe soit un total de 14 enseignants**
- ≡ **Evolution par rapport à aujourd'hui : Néant.**

e) Direction

- ≡ **L'école disposera d'un poste de Direction pour l'école**
- ≡ **Evolution par rapport à aujourd'hui : Néant.**

f) Agents

- ≡ **Elémentaire : 4 agents**
- ≡ **Renfort Restauration : 2 agents**
- ≡ **Périscolaire : 5 animateurs**
- ≡ **Evolution par rapport à aujourd'hui : + 1 animateur**

6.1.2 Les surfaces théoriques

L'école élémentaire Condorcet offrira environ **1 426 m² utiles** pour un équivalent de **1 830 m² de surface dans œuvre**.

Pour rappel, la surface SDO existante, hors modulaires et hors logements, est d'environ 1 604m².

La cour de récréation théorique est dimensionnée à 1 430 m² dont 275 m² de préau. Cette surface est largement inférieure à la surface de cour de récréation existante (2 790 m²).

Code Fiche	Unités fonctionnelles	Nb	BESOINS		Action envisagée par l'opération	Commentaires
			SU m ²	SU Totale m ²		
A.1	Accueil			20 m²		
A.1.1	Hall d'accueil	1	20 m ²	20 m ²	à aménager dans l'existant	
A.2	Pôle Administration / Enseignants			55 m²		
A.2.1	Bureau Direction	1	13 m ²	13 m ²	existant conservé	
A.2.2	Salle des maîtres	1	26 m ²	26 m ²	existante conservée	
A.2.3	Rangement / Archives	1	8 m ²	8 m ²	à aménager dans l'existant	
A.2.4	Sanitaire adultes	2	4 m ²	8 m ²	à aménager dans l'existant	
A.3	Salles de classe			680 m²		10 divisions, 250 élèves
A.3.1	Salles de classe	6	60 m ²	360 m ²	5 salles existantes conservées	
A.3.2	Salles de classe dédoublées	8	40 m ²	320 m ²	à aménager dans l'existant	
A.4	Bibliothèque			60 m²		
A.4.2	Bibliothèque	1	60 m ²	60 m ²	existante à rationaliser	
A.5	Locaux Rangement			25 m²		
A.5.1	Rangement	2	5 m ²	10 m ²	à aménager dans l'existant	
A.5.2	Rangement informatique mobile	1	5 m ²	5 m ²	à aménager dans l'existant	
A.5.3	Local stockage matériel de sport	1	10 m ²	10 m ²	à aménager dans l'existant	
A.6	Salle polyvalente			160 m²		
A.6.1	Salle polyvalente	1	150 m ²	150 m ²	ancien préau réaménagé et cloisonné vis-à-vis de la circulation	
A.6.2	Rangement	1	10 m ²	10 m ²	à aménager dans l'existant en lien direct avec la salle polyvalente	
A.7	Sanitaires			57 m²		
A.7.1	Sanitaires élèves principaux	2	16 m ²	32 m ²	Blocs existants conservés	
A.7.2	Sanitaires élèves	2	10 m ²	20 m ²	Blocs à créer en neuf	Blocs avec accès direct sur l'extérieur et à proximité de l'entrée Restauration Par bloc: 3 appareils dont 1 PMR
A.7.3	Sanitaires élèves d'étage	1	5 m ²	5 m ²	existant conservé	
Total SURFACE UTILE ECOLE ELEMENTAIRE					1 057 m²	
B.1	Activités communes			126 m²		
B.1.1	Salle périscolaire	1	60 m ²	60 m ²	à créer en neuf	
B.1.3	Bureau RASED / UP2A	1	12 m ²	12 m ²	à aménager dans l'existant	
B.1.3	Bureau Responsable périscolaire	1	12 m ²	12 m ²	à créer en neuf	
B.1.4	Bureau psychologue/infirmierie	1	12 m ²	12 m ²	existant conservé	
B.1.4	Salle des parents	1	30 m ²	30 m ²	à créer en neuf	
B.2	Locaux Restauration			152 m²		
B.2.1	Salles de restauration			110 m²		
B.2.11	Salle de restauration élémentaire			110 m ²	à créer en neuf	Sâm de 90 places + 1 espace de distribution avec self + 1 zone dépose plateau Ratio de 1 m ² / place + 20 m ² de self. Table rectangulaire de 6 à 8 pl.
B.2.2	Office			42 m²		
B.2.21	Sas	1	5 m ²	5 m ²	à créer en neuf	
B.2.22	Office de réchauffage	1	20 m ²	20 m ²	à créer en neuf	
B.2.23	Laverie / Plonge	1	12 m ²	12 m ²	à créer en neuf	
B.2.24	Local Déchets	1	5 m ²	5 m ²	à créer en neuf	
B.3	Locaux Entretien			20 m²		
B.3.1	Locaux Entretien principal	1	10 m ²	10 m ²	à créer en neuf	
B.3.2	Locaux Ménage satellite	2	5 m ²	10 m ²	à aménager dans l'existant	1 par niveau et par bâtiment
B.4	Locaux du personnel			71 m²		
B.4.1	Salle des agents	1	21 m ²	21 m ²	A créer en neuf	
B.4.2	Vestiaires agents			25 m ²	A créer en neuf	1 bloc par sexe avec 1 vestiaire desservant 1 douche PMR / ≈ 8 casiers Femmes et 2 casiers Hommes
B.4.3	Bureau Responsable de site	1	12 m ²	12 m ²	A créer en neuf	
B.4.4	Buanderie	1	5 m ²	5 m ²	A créer en neuf	
B.4.5	Sanitaires agents	2	4 m ²	8 m ²	A créer en neuf	
Total SURFACE UTILE LOCAUX MUTUALISES					369 m²	
TOTAL SU ECOLE CONDORCET					1 426 m²	
E.1	Circulations			334 m²		
	Circulation dans l'existant			263 m ²	existante conservée + aménagées avec le cloisonnement de la salle polyvalente	
	Circulation dans l'extension			71 m ²	à créer en neuf	ratio de 0,2 x SU neuf - estimation à adapter suivant projet
E.2	Locaux techniques			70 m²		
	Sous-station			59 m ²	existante conservée	
	Locaux techniques à créer			11 m ²	à créer en neuf	ratio de 0,03 x SU neuf - estimation à adapter suivant projet
Total SURFACE DANS ŒUVRE					1 830 m²	

Code Fiche	Unités fonctionnelles	Nb	BESOINS		Action envisagée par l'opération	Commentaires	
			SU m ²	SU Totale m ²			
F - ESPACES EXTERIEURS	F.1	Espaces couverts			34 m²		
	F.1.2	Préau élémentaire	1	275 m ²	pm	Existant conservé + extension d'environ 125 m ²	ratio de 25 m ² / classe pour 11 classes
	F.1.3	Abri vélos	1	24 m ²	24 m ²	A créer en neuf	pour une vingtaine de 2 roues (ratio 1,2 m ² /vélo)
	F.1.4	Abri poubelles	1	10 m ²	10 m ²	A créer en neuf	
	F.2	Espaces non couverts			1 975 m²		
	F.2.1	Espaces élèves			1 430 m²		
	F.2.11	Cour de récréation élémentaire	1	1 430 m ²	1 430 m ²		Surface théorique minimale 130 m ² / classe pour 10 classes, y compris la surface de préau
	F.2.2	Autres espaces			545 m²		
	F.2.21	Place de livraisons repas			pm		mutualisation avec la maternelle
	F.2.22	Parking personnel	14		545 m ²		idem existant
Total SURFACE				2 009 m²			

≡ Une extension offrant une surface utile d'environ 355 m² pour un équivalent dans œuvre de l'ordre de 440 m² est nécessaire pour répondre aux besoins.

≡ Il s'agit là de surfaces théoriques. Cette opération étant en partie une restructuration, certains écarts pourront être tolérés local par local (par exemple, les 62 m² de certaines salles de classes existantes pourront être conservés pour 60 m² théoriques).

6.1.3 Organisation fonctionnelle projetée

a) Organisation générale

L'école élémentaire Condorcet offrira :

- Des locaux pour l'élémentaire pour 10 divisions (6 grandes salles de classes et 8 petites salles de classes)
- Une restauration scolaire,
- Des locaux pour le périscolaire,
- Un pôle Administration / Enseignants.

b) Organisation détaillée

Les accès

L'établissement offrira :

- **Une entrée principale. L'entrée existante sera conservée.** Cet accès sera également utilisé pour le périscolaire.
- **Une entrée Personnel. L'entrée existante** desservant le parking sera conservée.
- **Une entrée Logistique à créer** pour la livraison des repas au sein du nouveau bâtiment implanté en lieu et place des logements de fonction.

Les repas sont livrés via une camionnette. Celle-ci stationnera dans l'allée menant à la cour logistique de l'école maternelle voisine pour livrer les repas de l'élémentaire. Un cheminement adapté aux socles rouleurs sera prévu entre cette allée et l'entrée logistique du nouveau bâtiment.

Photo à intégrer suite à visite état des lieux contradictoire

Les stationnements

Sur la parcelle du projet, seront conservés les **14 places de stationnement pour le personnel existantes**.

Les parents d'élèves déposant leurs enfants en voiture utiliseront les places de stationnement offertes par l'espace public. **Le projet n'intègre pas la création de places « parents ou visiteurs ».**

Un abri vélos / 2 roues sécurisé et abrité permettant le stationnement d'une vingtaine de 2 roues (adultes et enfants) à proximité de l'entrée principale de l'école sera prévu au sein de l'opération.

Locaux d'accueil

L'école disposera d'un **hall d'accueil**. Ce hall devra être clairement visible depuis le préau d'entrée.

Ce hall devra être chaleureux, convivial. Il sera avant tout un lieu d'échanges et de rencontre mais il permettra également de diffuser de l'information et d'exposer le travail des enfants.

Pôle Administratif / Enseignants

Le bureau de Direction, la salle des maîtres et le bureau psychologue existants seront conservés.

Un local de rangement/archives devra être prévu à proximité.

Des sanitaires (1 appareil PMR / sexe) devront être proposés à proximité des bureaux pour compléter ce pôle.

La salle RASED/UP2A devra être réaménagée à proximité des bureaux direction, psychologue et salle des maîtres. Cette salle sera organisée autour d'une table centrale, 6 à 8 places assises, un plan de travail avec des rangements en dessous et un placard mural.

Locaux d'enseignement

Espace vestiaires

Au sein des circulations, seront aménagés **à l'entrée de chaque classe une zone vestiaire** avec patères à hauteur d'enfants. **Une largeur libre minimale de 1.8m sera proposée pour les circulations desservant les salles de classes.**

Salles de classe

L'école proposera un total de 14 salles de classes réparties de la façon suivante :

- **6 salles de classes pour division entière** (CE2, CM1 et CM2)
- **8 salles de classes pour demi-divisions** (CP et CE1).

Les salles de classes en étage du bâtiment existant offrent des surfaces et des proportions satisfaisantes. 6 des 9 classes existantes en étage seront donc conservées. Les surfaces restantes seront aménagées pour répondre aux salles de classes dédoublées et locaux de rangement associés.

Les liens et l'organisation des salles de classe dédoublées devront permettre de favoriser les échanges entre les demi-divisions.

Rangements

Des locaux de stockage seront uniformément répartis auprès des salles de classe (3 au total dont 1 dédié au matériel informatique (rechargement des classes mobiles notamment).

Un local de stockage du matériel sportif sera également aménagé en Rdc. Il devra disposer d'un accès direct sur l'extérieur.

Salle polyvalente

La salle polyvalente permettra l'accueil d'activités collectives diverses (danse, gymnastique,..). Elle permettra l'accueil d'une classe entière.

Le projet devra proposer le cloisonnement de l'actuel préau couvert vis-à-vis de la circulation générale afin d'offrir un véritable espace polyvalent. Pour ce faire, la reprise du sol (actuellement en pente) devra impérativement être intégrée à l'opération.

Le faux-plafond sera adapté aux jeux de ballons. L'acoustique intérieure sera particulièrement soignée car les activités pratiquées sont souvent génératrices de bruit.

Un local de stockage sera associé à cette salle afin de pouvoir faire facilement évoluer l'usage de l'espace. Il disposera d'un accès direct sur la salle polyvalente.

Bibliothèque

La bibliothèque existante sera rationalisée afin de répondre aux besoins en surface (60 m²).

Ce local sera organisé en différents espaces :

- Un espace rayonnages,
- Un espace de lecture avec fauteuils, poufs et coussins (adultes et enfants)
- Un espace informatique avec deux postes.

Sanitaires élèves

Il sera prévu au sein de cette opération :

- **La réhabilitation des blocs sanitaires existants** (1 bloc filles et 1 bloc garçons) avec conservation du nombre d'appareils,
- **La réhabilitation du bloc sanitaire PMR d'étage,**
- **La création de 2 blocs complémentaires** (1 par sexe) au sein de l'extension. Ces nouveaux blocs seront prioritairement utilisés pendant la récréation et disposeront donc d'un accès direct sur le préau. Ils seront également utilisés pour la restauration et pour le périscolaire. Ils disposeront donc d'un accès sur une circulation intérieure.

Ces nouveaux blocs offriront chacun 3 appareils dont 1 PMR et 2 auges.

L'accessibilité PMR devra être effective dans chaque bloc sanitaire.

Les cuvettes wc seront de type cuvettes sur pieds.

Locaux mutualisés

Activités communes

Le projet proposera **une salle périscolaire** dans l'extension. Elle devra être implantée à proximité du bureau périscolaire et facilement accessible depuis le préau d'entrée de l'école. Elle disposera d'une large vue sur la cour de récréation.

Cette salle offrira des proportions permettant une grande diversité d'aménagement. Un point d'eau sur paillasse sera prévu.

Un **bureau pour le responsable du Périscolaire** sera prévu. Il sera situé à proximité de la salle périscolaire et offrira une vision sur l'entrée de l'école.

Une salle des parents sera intégrée au projet, au sein de l'extension. Cet espace permettra les échanges entre parents et sera aménagé en un espace de réunions/convivialité pour une dizaine de personnes et d'un espace de stockage (matériel nécessaire à la tenue d'ateliers, préparation de la kermesse...).

Cette salle devra être facilement accessible depuis l'entrée de l'école. Cependant, il n'est pas souhaité d'accès indépendant (usage possible uniquement pendant les heures d'ouverture de l'école).

Locaux restauration

Le projet prévoit le pôle restauration au sein de l'extension. L'organisation de la fonction Restauration scolaire doit répondre aux exigences d'hygiène de la restauration collective à caractère social, notamment le principe de la "marche en avant".

Salle de restauration

Il sera prévu **une salle de restauration pour les élèves demi-pensionnaire.**

Cette salle offrira une zone distribution organisée autour d'un self à proximité de l'entrée des convives, une zone de prise de repas de 90 places assises et une zone dépose plateaux en amont de la sortie des convives.

Les enseignants, souhaitant déjeuner sur place pourront utiliser le self.

Flux des enfants :

Les élèves d'élémentaire pénètrent dans la salle de restauration d'une capacité de 90 places assises par un accès proposé à proximité de la ligne de self. Cet accès se fait directement depuis le préau. Les élèves passent au self et vont manger à leur table. A la fin de leur repas, ils passent devant un espace dépose plateaux avec table de tri et sortent par un accès différent de l'entrée donnant également sur la cour de récréation.

Le flux de convives est continu, aucun croisement entre élèves entrants et sortants ne doit exister. De même, les élèves ne doivent pas croiser les flux de réapprovisionnement du self en denrées ou en vaisselle.

Une ligne de self sera composée de :

- un meuble de distribution des couverts, pain, verres et serviettes,
- un meuble réfrigéré pour la distribution des entrées froides, des fromages et desserts,
- un meuble de distribution des plats chauds.

Le tout avec un système de rampe à hauteur « enfant » sur toute la longueur.

La salle à manger devra être particulièrement bien traitée d'un point de vue acoustique interne afin de réduire efficacement les nuisances sonores.

La salle devra être chaleureuse, lumineuse et conviviale.

Office de réchauffage et locaux associés

L'activité de cet office consistera en la remise en température des plats préparés en liaison froide par la cuisine centrale de Lormont. La conception doit se faire en respectant le principe de la marche en avant des produits au personnel. La livraison des repas s'effectue avec des véhicules de type petits utilitaires.

Les véhicules utiliseront la place de stationnement de l'école maternelle voisine et les agents chemineront depuis cette place vers la porte d'accès dédiée aux livraisons des repas de l'école élémentaire. Cette porte d'accès permettra de desservir, à l'intérieur du bâtiment, **l'espace de réception** aménagée dans une circulation. Cet espace permettra la livraison des repas sur des socles rouleurs et desservira rapidement l'office de réchauffage (sans ressaut ou obstacle pouvant entraver le roulement des socles rouleurs).

L'office de préparation et de réchauffage permettra de remettre en température ou de maintenir la température des plats livrés et d'approvisionner facilement les salles à manger.

Les liaisons suivantes sont à prévoir :

- accès à la zone de réception (sas)
- accès direct à la ligne de self-service de la salle de restauration
- proximité des vestiaires des agents de service

Les matériaux seront choisis pour éviter ou limiter tous risques de contamination des repas. Sols et murs devront être facilement lavables à grande eau et donc disposer de bondes d'évacuation au sol.

L'office disposera d'un interphone relié à l'entrée dédiée aux livraisons. Il disposera d'un éclairage naturel avec vue sur l'extérieur pour les personnes travaillant dans ce local (4 personnes minimum).

La laverie est la zone dévolue au traitement de la vaisselle et du petit matériel sale provenant des salles de restauration ou de l'office. Le principe de la marche en avant sera également respecté. Une ventilation adaptée au matériel sera impérativement mise en place.

La laverie disposera d'un accès très aisé au local des déchets, pour l'évacuation des denrées (circuit déchets sales).

Un local déchets regroupera les déchets de la restauration mais également ceux du reste de l'établissement. Il sera très proche de la laverie et de l'office mais devra être accessible depuis le reste du bâtiment sans avoir à traverser les locaux restauration. Il disposera d'un accès direct sur l'extérieur et d'un accès depuis une circulation. Il sera aménagé de façon à permettre le tri sélectif.

Les sols et murs seront lavables à grande eau. Il sera équipé d'un robinet de puisage et d'un siphon de sol.

Le cheminement extérieur entre le local déchets et l'abri poubelles sera aménagé de façon à faciliter la manutention des containers ou des chariots.

Locaux entretien

Les locaux permettant un entretien aisé de l'équipement seront prévus.

Un local Entretien principal sera aménagé à proximité des locaux Restauration et facilement accessible depuis l'extérieur pour les livraisons des produits d'entretien. Ce local sera équipé d'un vidoir, de rayonnages pour les produits ménagers et permettra le stockage d'une autolaveuse (y compris alimentation et évacuations adaptées) et d'un chariot d'entretien.

Un ou des locaux ménage satellites seront judicieusement répartis au sein des bâtiments pour faciliter le travail des agents. Chaque local sera équipé d'un vidoir, d'une armoire produits ménagers et permettra le stockage d'un chariot d'entretien. Il sera prévu à minima un local par bâtiment et par niveau.

Locaux des agents

Une salle pour les agents sera prévue. Elle sera équipée d'une table, de chaises, d'un grand placard mural, et d'une petite kitchenette avec plan de travail, évier et rangements en dessous. Le nombre d'agents simultanés sera de 10 personnes maximum.

Les vestiaires du personnel seront mutualisés pour tout le personnel.

Leur localisation doit permettre la mutualisation entre agents de cuisines et autre personnel. (lien direct entre vestiaires et office mais également entre vestiaires et circulation générale de l'établissement).

Il sera prévu un vestiaire par sexe. Chacun sera équipé de :

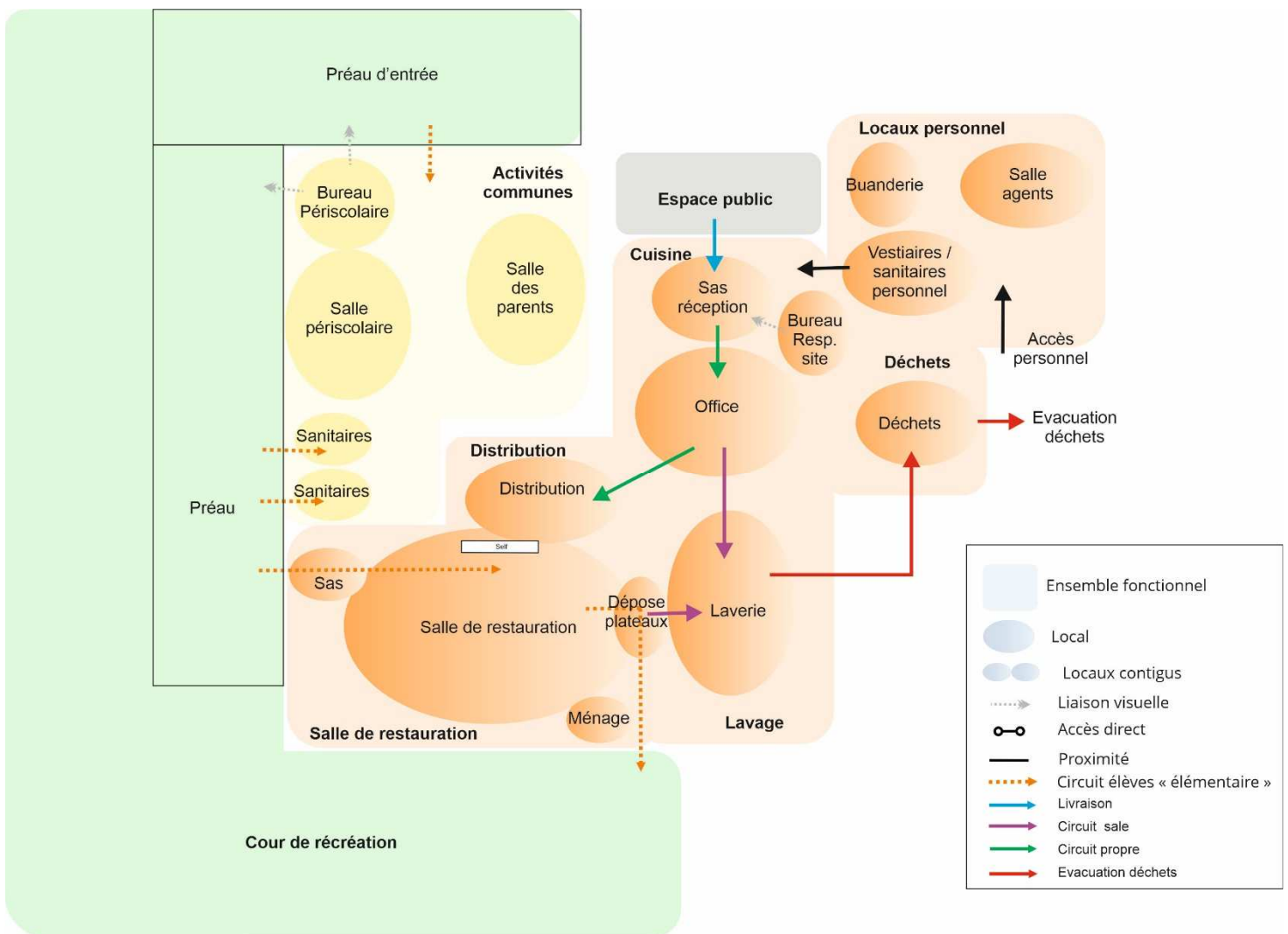
- un espace vestiaire avec bancs, armoires vestiaires (doubles pour les agents de cuisine et simple pour les autres) et lavabo,
- une douche pmr.

Au total, il sera prévu 10 casiers. Aujourd'hui, dans la plupart des écoles, la répartition Hommes / Femmes est d'environ 10%/90%. Afin de ménager l'avenir, il pourrait être prévu des zones vestiaires contiguës et séparées par une cloisonnette de type stratifié compact qui pourrait être déplacée en fonction de l'évolution des effectifs.

Des sanitaires pour les agents seront prévus à proximité des vestiaires. Il sera prévu un sanitaire PMR par sexe.

Une buanderie sera aménagée à proximité des vestiaires des agents. Elle sera équipée de deux lave-linges et de deux sèche-linges semi-professionnels. Elle sera donc équipée des raccordements et évacuations nécessaires. Ce local sera nécessairement équipé d'une fenêtre permettant une ventilation naturelle du local. En parallèle, une ventilation mécanique efficace sera prévue.

Schéma fonctionnel de l'extension



Les espaces extérieurs

La cour de récréation

La cour de récréation existante sera conservée, remise en état après dépose des modulaires et adaptée au projet autour de l'extension.

L'accès par un véhicule de service devra impérativement être maintenu (pour l'entretien des espaces verts et pour la maintenance des jeux de cours par exemple).

Autres espaces extérieurs

Il sera prévu **un abri deux roues**, à l'entrée de l'école. Il offrira une vingtaine de places.

Le parking existant du personnel sera maintenu.

Le stationnement du véhicule de livraisons des repas sera mutualisé avec la maternelle voisine. Il ne sera donc pas prévu de place dédiée au sein du projet.

Un abri poubelles sera aménagé. Il sera prévu à l'abri des regards afin de limiter le vandalisme (feux de poubelles).

Le projet devra permettre le maintien d'une enceinte entièrement clôturée de l'établissement.

6.1.4 Schématisation du scénario validé en faisabilité

Une étude de faisabilité a été réalisée et a abouti au scénario présenté ci-dessous. **Le groupement de maîtrise d'œuvre est libre de proposer le projet qu'il jugera le plus pertinent** pour répondre à l'ensemble des besoins du programme dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée aux travaux.



7 DESCRIPTIF TECHNIQUE PAR CORPS D'ETAT

Les grands principes techniques présentés ci-après sont établis de manière générale. Ils sont exprimés en termes d'exigences et de performances requises comme des minima pour les constructions et les restructurations des bâtiments.

En cas de contradiction entre certaines prescriptions énoncées dans les différents chapitres et les différents documents, on retiendra par principe la plus contraignante.

Le dossier de consultations comprend également les documents suivants :

- Programme environnemental liée à l'opération,
- Cahier des prescriptions techniques V-1-6 septembre 2020,
- Référentiel- Partie-1-v6.1_écoles crèches-RF,
- Référentiel-Partie-2 v5.

Les concepteurs s'y référeront en complément du présent document.

7.1 GENERALITES

Les projets répondront aux exigences de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires en vigueur à la date de remise des prestations des concepteurs ou du dossier de consultation des entreprises.

Les documents généraux principaux sont notamment (liste non exhaustive) :

- le Code de l'Urbanisme et de la Construction,
- le Code de la Construction et de l'Habitat,
- le P.L.U. 3.1 de Bordeaux Métropole,
- le Code de la Santé Publique,
- le Code du Travail,
- -le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,
- Les normes françaises (N.F.) éditées par l'Association Française de Normalisation (AFNOR), normes U.T.E., normes U.S.E, (à l'exclusion de la norme NF P 03 001),
- Les cahiers des clauses spéciales D.T.U. et leurs annexes,
- La réglementation thermique en vigueur,
- Les règles applicables pour l'accessibilité des lieux aux handicapés (dont loi du 11/02/05) et ses décrets d'application,
- Le règlement sanitaire départemental,
- Les services vétérinaires seront consultés à l'occasion des différentes étapes de la mise au point du projet,
- Les recommandations de l'Éducation nationale.

Les concepteurs vérifieront l'actualité des différents textes.

Les matériaux, éléments ou ensembles non traditionnels ne peuvent être admis que s'ils ont fait l'objet **d'un avis technique du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)**. Cet avis technique ne devra comporter aucune réserve ou avis défavorable. De plus les matériaux seront utilisés et mis en œuvre conformément aux directives et recommandations figurant dans l'avis technique.

7.2 DISPOSITIONS DIVERSES PORTANT SUR LA SECURITE DES ENFANTS

L'école accueillera de jeunes enfants, pour lesquels certaines dispositions spécifiques sont à prévoir :

7.2.1 Protections contre les chocs

Les arêtes vives et saillies dangereuses des équipements et aménagements intérieurs et extérieurs seront évités, sur une hauteur de 1,5m à compter du niveau du sol courant, dans les circulations et aire de jeux, ainsi que dans tous les espaces de l'école.

Dans les circulations, les porte manteaux seront placés de manière à ne pas former de saillie dangereuse.

En position d'ouverture, les fenêtres auront un encombrement minimum à l'intérieur des locaux de façon à ne pas présenter de risques pour les usagers.

7.2.2 Protections contre les chutes

Les nez de marche seront antidérapants,

Eviter une forte inclinaison et les grandes volées des escaliers,

Eviter les vides malgré la pose de garde-corps,

Une protection contre les chutes d'objets sera réalisée au niveau des accès, si un ou plusieurs niveaux surplombent ces accès.

7.2.3 Protection contre les brûlures

La température de contact des corps de chauffe situés à portée des élèves doit être inférieure à 55°C. L'eau chaude sanitaire doit être impérativement réglée à une température maximale de 45°C. La température de l'air issu des convecteurs sera inférieure à 40°C.

Les concepteurs seront également vigilants aux matériaux proposés en façades : les bardages métalliques, notamment, peuvent présenter un risque de brûlure si l'exposition au rayonnement solaire est important.

7.2.4 Vitrages et parois

Les allèges et les vitrages dans les locaux utilisés par les enfants (ou susceptibles d'être touchés par les enfants, notamment au cours de leurs jeux) résisteront aux chocs et ne présenteront pas de danger en cas de bris, ou bien seront protégés.

Pour tout produit verrier dans la conception, et en particulier au rez-de-chaussée, il est demandé la mise en œuvre de vitrage anti effraction.

7.2.5 Equipements

Tous les organes de sécurité relatifs aux réseaux d'eau, d'électricité ou de chauffage seront rendus inaccessibles aux enfants.

7.2.6 Aménagements extérieurs

Les carrelages ou les revêtements en bois en sol sont à proscrire dans les préaux car jugés trop glissants. S'il est difficile de trouver le bon compromis entre glissance réduite et facilité d'entretien ; la priorité doit être donnée à la sécurité.

Les poteaux seront évités dans les préaux et cours de récréation.

Les poteaux et les arbres doivent être protégés ou aménagés fonctionnellement

Les limites de la cour doivent être repérables, géométriquement bien identifiées et sans obstacle présentant un danger pour les enfants en bout de course.

7.3 PERFORMANCES ENERGETIQUES

7.3.1 Objectifs

Du point de vue réglementaire, les objectifs sont :

- ✿ Extension = Niveau E3 de la démarche E+ / C -;
- ✿ Réhabilitation :
 - 1) Par le calcul de la STD, obtenir une consommation sur les 5 usages RT inférieure à 80 kwhef/m².an,
 - 2) Atteinte du niveau BBC Rénovation.

7.3.2 Hypothèses d'occupation des locaux

Les simulations thermiques dynamiques seront basées sur les hypothèses d'occupation suivantes :

	Locaux Elémentaire	Locaux Restaurant	Bureaux	Salle Périscolaire
En fonctionnement				
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	<u>Entretien des locaux</u> : 7h - 8h <u>Présence des enfants</u> : 8h30 - 16 h 30 <u>Présence des adultes</u> : 8h-17h <u>Utilisation de la salle de polyvalente par périscolaire</u> : 16h30 - 18h30	<u>Présence des enfants</u> : 11h45 - 14 h / 16h30 - 18h (gouter) <u>Présence adultes</u> : 8h - 18 h	<u>Entretien des locaux</u> : 7h - 8h <u>Bureaux école</u> : 8h - 18 h	<u>Présence des enfants</u> : 7h30 - 8h30 / 11h45 - 14 h / 16h30 - 18 h30 <u>Présence des animateurs</u> : 7h - 18h30 <u>Entretien</u> : 18h30 - 19h30
Mercredi	<u>Entretien des locaux</u> : 7h - 8h <u>Présence des enfants</u> : 8h30 - 11 h 45 <u>Utilisation du dortoir par le périscolaire</u> : 12h30 - 15h <u>Utilisation de la salle de motricité et du RASED par périscolaire</u> : 13h30 - 18h30	<u>Présence des enfants</u> : 11h45 - 14 h / 16h30 - 18h (gouter) <u>Présence adultes</u> : 8h - 18 h	<u>Entretien des locaux</u> : 7h - 8h <u>Bureaux école</u> : 8h - 13 h	<u>Présence des enfants</u> : 7h30 - 8h30 / 11h45 - 18 h30 <u>Présence des animateurs</u> : 7h - 18h30 <u>Entretien</u> : 18h30 - 19h30
Pendant les vacances scolaires*	<u>Utilisation du dortoir par le périscolaire</u> : 12h30 - 15h <u>Utilisation de la salle de motricité et du RASED par périscolaire</u> : 7h30 - 18h30	<u>Présence des enfants</u> : 11h45 - 14 h / 16h30 - 18h (gouter) <u>Présence adultes</u> : 8h - 18 h	-	<u>Présence des enfants</u> : 7h30 - 18 h30 <u>Présence des animateurs</u> : 7h - 18h30 <u>Entretien</u> : 18h30 - 19h30

*Pour les calculs, se baser sur les hypothèses suivantes :

Vacances d'été	du 2 juillet au 2 septembre
Vacances d'automne	du 21 octobre au 3 novembre
Vacances de Noël	du 21 décembre au 6 janvier
Vacances d'hiver	du 5 au 18 février
Vacances de printemps	du 9 au 22 avril

7.4 IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE CONSTRUCTION

- ≡ **Le projet devra permettre d'atteindre l'objectif minimal Niveau Carbone 1 pour l'extension.**
- ≡ **Pour la réhabilitation, le concepteur fournira un calcul Carbone à titre d'information (pas d'objectif de résultat).**

Le concepteur réalisera une analyse de cycle de vie ACV est attendue selon les méthodes décrites par le Label E+C-.

Il est toutefois permis aux concepteurs, sous réserve de justification d'emploi de matériaux/produits/équipements spécifiques (biosourcés, locaux, de réemploi, innovants...), de fournir des évaluations complémentaires et argumentées dans lesquelles certaines données qui ne sont pas autorisées par le label peuvent être utilisées.

Cet objectif impliquera notamment le recours à une forte proportion d'éléments en bois et/ou matériaux bio ou géo sourcés.

L'équipe de maîtrise d'œuvre intégrera au projet également des matériaux recyclés ou de récupération (peinture recyclée, usage des déchets de démolition...)

Le programme environnemental fixe des objectifs.

7.5 CONFORTS

7.5.1 Confort acoustique

a) Protection de l'environnement

L'activité des bâtiments réhabilités, de l'extension et de leurs équipements techniques ne doivent pas générer de nuisances pour le voisinage.

La conception et la réalisation permettront le respect des exigences du décret n°2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage. L'activité des bâtiments et de leurs équipements techniques ne devront pas provoquer d'émergence supérieure à 5 dB(A) en période diurne et 3 dB(A) en période nocturne.

A ces valeurs s'ajoutent un terme correctif en fonction de la durée cumulée d'apparition du bruit particulier.

La mesure du niveau de bruit résiduel sera réalisée par les concepteurs et s'effectuera sur un point de longue durée – incluant la totalité de la période nocturne (22h – 6h).

b) Isolement de façades

Au regard de l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres, aucune voie n'est classée dans l'environnement proche du site. L'isolement standardisé des façades $D_{nT,A,tr}$ sera supérieur ou égal à 30 dB. (objectif pour le neuf et pour la restructuration).

c) Isolement entre locaux

Au regard de l'ampleur des travaux de réhabilitation, il a été validé d'appliquer les objectifs d'isollements entre locaux de la réglementation concernant les établissements scolaires (Arrêté du 25 Avril 2003) pour les locaux neufs mais également pour les locaux réhabilités.

Si jamais, les concepteurs identifient des difficultés ponctuelles pour atteindre les objectifs sur certains locaux existants, ils en avertiront le maître d'ouvrage et justifieront par le calcul les résultats. Les propositions de dérogation éventuelles seront soumises au maître d'ouvrage qui pourra ou non l'accepter.

d) Bruit d'équipements techniques à l'intérieur du bâtiment

Le niveau de pression acoustique normalisé L_{nAT} du bruit engendré par les équipements du bâtiment ne devra pas dépasser les valeurs suivantes :

	Bruits permanents	Bruits intermittents
Tous locaux d'activités	35 dB(A)	40 dB(A)

e) Acoustique intérieure

Les objectifs de la réglementation concernant les établissements scolaires (Arrêté du 25 avril 2003) seront appliqués pour les constructions neuves et pour les locaux réhabilités.

Il sera prévu systématiquement de l'absorption dans les circulations. Une Aire d'Absorption Equivalente (A) supérieure ou égale à la moitié de la surface au sol des différents espaces sera recherchée.

Un traitement acoustique sera également recherché pour les locaux Cuisine (office et laverie). Il devra être compatible avec les contraintes d'hygiène et d'humidité.

Enfin, une attention particulière sera portée au traitement acoustique des préaux. Les absorbants devront être compatibles avec des jeux de ballons.

f) Isolement aux bruits d'impact

Il sera fait application de la réglementation acoustique concernant les établissements scolaires pour les constructions neuves et pour les locaux réhabilités. Si jamais, les concepteurs identifient des difficultés ponctuelles pour atteindre les objectifs sur certains locaux existants, ils en avertiront le maître d'ouvrage et justifieront par le calcul les résultats.

Les propositions de dérogation éventuelles seront soumises au maître d'ouvrage qui pourra ou non l'accepter.

7.5.2 Confort hygrothermique

Les principes de la **conception bioclimatique** seront appliqués à la fois pour la réhabilitation de l'existant et les extensions et les constructions neuves. Il s'agira d'**obtenir le confort d'ambiance recherché de manière la plus naturelle possible**.

≡ **Le confort hygrothermique sera vérifié par simulation thermique dynamique réalisée par le concepteur, pour l'existant et l'extension.**

a) Confort d'été

L'opération de mise en état correct devra permettre d'améliorer le confort thermique des bâtiments et notamment des salles de classes.

Les concepteurs pourront prévoir pour le neuf et pour l'existant des protections solaires autorisant les apports solaires d'hiver et supprimant les apports solaires d'été. Des dispositifs de protection contre l'éblouissement seront prévus dans le cas de protections solaires fixes.

Les conditions de confort en été et mi saison seront vérifiées par simulations énergétiques dynamiques, avec calcul de la température résultante sur les espaces à occupation autre que passagère :

- Température ne dépassant pas 28°C plus de 2,5% du temps d'occupation ;
- Moins de 10% du temps hors de la zone de Brager.

Pour rappel, l'école est susceptible d'être utilisée pendant les vacances scolaires (même si ce n'est pas le cas aujourd'hui). **Les simulations thermiques dynamiques seront donc réalisées sur cette hypothèse.**

Une simulation thermique dynamique pour la vérification du confort d'été sera réalisée suivant un fichier météo que le groupement de maîtrise d'œuvre trouvera dans la base de données METEONORM (base de données météorologiques mondiales) à la référence suivante :

- **Nom de la station : Bordeaux – été chaud**
- **Nom du fichier : Bordeauxtchaud.try »**

La Ville de Lormont souhaite intégrer une climatisation de la salle de restauration avec la possibilité d'un maintien de 26°C en période de canicule.

7.5.3 Confort visuel

L'attention est attirée sur le fait que l'atteinte des cibles fixées dans le programme environnemental en FLJ et en autonomie lumineuse impliqueront de travailler au maximum la pénétration de lumière naturelle à l'intérieur du bâtiment et dans les circulations, ainsi que d'optimiser les proportions et répartitions des surface vitrées, en cohérence avec le confort d'été.

Les modifications envisagées en façades devront être conçues pour limiter au maximum l'impact sur le facteur lumière du jour existant.

- ≡ **La vérification des objectifs en facteur lumière du jour et autonomie lumineuse sera réalisée par outil de simulations de lumière naturelle. Pour la partie restructuration, si certains objectifs sont difficilement atteignables, ils devront être justifiés par les concepteurs.**

7.6 QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

Le maître d'ouvrage sera particulièrement vigilant à la qualité de l'air intérieur.

Les taux de renouvellement d'air réclamés sont largement supérieurs aux minimum réglementaires et synthétisés dans le tableau ci-dessous par type de locaux :

Type de locaux	Renouvellement d'air (taux de ventilation air neuf)	Ratio d'occupation
Salles de classes	700 m ³ /h par classe	1.5 m ² /pers.
Salles de classes dédoublées	430 m ³ /h par classe	1.5 m ² /pers.
Salle polyvalente	25 m ³ /h.occupant	1 m ² /pers.
Salle périscolaire	25 m ³ /h.occupant	
Circulations	0.5 vol/h	
Cage d'escalier isolée	1 vol/h	
Restaurant	30 m ³ /h.occupant	1 m ² /pers
Office	6 vol/h	
Laverie	15 vol/h	
Buanderie	5 m ³ /h.m ²	
Blocs sanitaires collectifs	Suivant règlement sanitaire départemental	
Toilettes isolés	30 m ³ /h	
Douches du personnel	45 m ³ /h	
Vestiaires du personnel	25 m ³ /h.occupant	
Bureaux	30 m ³ /h.occupant	
Salle de détente des agents / Salle des maîtres	30 m ³ /h.occupant	2 m ² /pers.
Locaux stockage / Réserves / Nettoyage	1 vol/h	
Locaux CFO / Cfa / TGBT	20 vol/h	
Local déchets	5 vol/h	

Des sondes CO₂ seront prévues dans les locaux accueillant des élèves et permettront de signifier un dépassement du seuil de 800 ppm.

7.7 ETANCHEITE A L'AIR

L'extension respectera l'objectif suivant :

- ≡ **Coefficient de perméabilité à l'air $Q_{4Pa-surf}$ exprimé en $m^3/h.m^2$ de surface déperditive hors plancher bas : $Q_4 < 1,2 m^3/h.m^2$.**

Obligation de mesure du résultat et vérification par tests de la porte soufflante sur l'ensemble des volumes traités thermiquement, selon la norme NF EN 13829 et son guide d'application GA P50-784 .

7.8 AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Le projet intègre le réaménagement des espaces extérieurs suite aux déposes des bâtiments modulaires. (Démolitions des éléments de fondations, rampes... et la reprise des tracés des terrains de sport).

Des aménagements seront également prévus autour de l'extension y compris le traitement en limite de l'espace public.

Tous ces aménagements seront notamment conformes à la réglementation accessibilité PMR.

7.8.1 Consistance des interventions

Les aménagements extérieurs suivants sur la parcelle du projet sont compris dans l'opération (non exhaustifs) :

- ≡ les modifications / adaptations de réseaux pour l'intégration de l'extension et vis-à-vis des éléments identifiés au sein du diagnostic réseaux joint au DCC,
- ≡ L'extension du préau existant et abri deux roues,
- ≡ la mise en place éventuelle de clôture, portail et/ou portillon d'accès dans la zone de l'extension. (Il n'est pas prévu d'intervention sur les clôtures existantes en dehors de la zone d'extension).

7.8.2 Aménagements paysagers

L'opération n'intègre pas d'aménagements paysagers particuliers en dehors de l'adaptation ponctuelle suite à la dépose des modulaires (existants et/ou ayant servis pour le relogement).

7.9 DEMOLITION / DECONSTRUCTION / DESAMIANTAGE

7.9.1 Interventions intégrées à l'opération

- ≡ Déconstruction du bâtiment Logements de fonction.
- ≡ Démolitions intérieures du bâtiment existant en fonction du projet d'adaptation fonctionnelle.
- ≡ Le concepteur se référera au DAAT joint au DCC.

7.10 GROS ŒUVRE

7.10.1 Interventions intégrées à l'opération

- ≡ **Extension :**
 - Libre choix du groupement de maîtrise d'oeuvre,
 - Respect des objectifs du programme environnemental et du niveau C1 de la démarche E+/C-
- ≡ **Restructurations :**
 - Interventions ponctuelles en fonction du projet

7.10.2 Système constructif

Pour l'extension, le système constructif devra être conçu afin de permettre une totale flexibilité dans l'utilisation des locaux qui peuvent être amenés à subir des modifications régulières.

Pour répondre à ces objectifs, il est souhaité :

- Concevoir le cloisonnement pour minimiser l'interaction sur les réseaux en cas de réagencement éventuel ultérieur,
- Distribuer les réseaux et implanter les équipements terminaux pour satisfaire les exigences d'adaptabilité et de facilité d'usage,
- Optimiser impérativement le nombre et la localisation des structures porteuses au sein des bâtiments, et le nombre de murs de refend pour faciliter l'évolutivité du bâti,
- Installer des luminaires avec un système de connexion rapide (boîtes de dérivation à raccordement rapide, connecteurs à raccordement rapide) et disposant d'un mou de 3 mètres sur les cordons,
- Proscrire des poteaux ou éléments constructifs gênants dans les locaux.

Des systèmes préfabriqués peuvent naturellement être proposés s'ils permettent la flexibilité et l'adaptabilité souhaitée pour les locaux.

7.11 TOITURE / COUVERTURE / ETANCHEITE

7.11.1 Interventions intégrées à l'opération

≡ Extension :

- Libre choix Moe
- Respect des objectifs du programme environnemental et du niveau C1 de la démarche E+/C-

≡ Restructurations :

- Reprise totale d'étanchéité et renforcement de l'isolation y compris mise en place de protections (garde-corps ou autres).

7.11.2 Les préconisations

Les toitures respecteront les prescriptions du PLU.

Elles ne devront pas entraîner de gêne acoustique pour les utilisateurs situés immédiatement sous la couverture (pluie, vent, grêle, ...).

Les toitures devront posséder toutes les protections et cheminements nécessaires afin de permettre les interventions de maintenance en toute sécurité.

Pour les constructions neuves et extensions, elles seront accessibles directement par escalier droit pour inspection et entretien. Les dispositifs de protection pour la sécurité des travailleurs seront prévus (ligne de vie proscrite).

La végétalisation des terrasses ne pourra être proposée que pour des zones de formes simples et devra être de type « extensif ». Un accès entretien sera systématiquement prévu.

Les descentes d'eau pluviales seront systématiquement proposées à l'extérieur des bâtiments. Des dauphins en acier galvanisé ou en fonte seront prévus en partie basse sur une hauteur de 2m.

Le maître d'ouvrage sera particulièrement vigilant à la qualité de la membrane proposée.

La toiture devra être conçue avec le même souci du détail que les façades, les équipements techniques ne seront pas apparents et devront impérativement être implantés dans des locaux dédiés.

7.12 FAÇADES

7.12.1 Interventions intégrées à l'opération

☰ Extension :

- Libre choix Moe
- Respect de la réglementation urbaine

☰ Restructurations :

- Réhabilitation des façades (Libre choix du Moe sur une proposition d'isolation thermique par l'extérieur ou ravalement de façades (en complément d'une isolation par l'intérieur) de l'ensemble des façades +
- Harmonisation avec l'extension

7.12.2 Les préconisations pour les éléments modifiés

Les façades respecteront les prescriptions du PLU.

Les parois extérieures devront :

- ☰ Satisfaire à minima aux exigences de la RT en vigueur et éviter les condensations superficielles et dans la masse.
- ☰ Être conformes aux règles de qualités de confort acoustique et thermique, de sécurité, d'étanchéité à l'eau et à l'air, de durabilité, d'aspect et d'entretien.
- ☰ Être conformes aux règles de l'U.E.A.T.C. en cas de façade légère.
- ☰ Apporter l'isolement acoustique vis-à-vis de l'extérieur.
- ☰ Ne pas être à l'origine de bruits (sifflements par exemple) en cas de vent, pluie ou grêle.
- ☰ Des protections fixes pourront être prévues au niveau des vitrages de manière à assurer :
 - ☰ Une protection antieffraction pour les ouvertures aisément accessibles.
 - ☰ Une protection solaire pour les façades exposées au rayonnement solaire direct et adaptée à l'orientation.

Ces protections seront choisies selon des critères de robustesse et de maniabilité prenant en compte les différents usages

Les bas de façades (sur une hauteur de 2m), dans des zones accessibles aux élèves ou donnant sur l'espace public devront résister aux dégradations (taux de résistance de 50 J minimum) et bénéficieront d'un traitement anti-graffiti.

Les éventuels bardages seront renforcés sur une hauteur de 2m. Dans tous les cas, il ne sera pas proposé de bardage fragiles (cassettes métalliques) dans les zones accessibles aux élèves ou sur l'espace public.

Les concepteurs seront également vigilants aux risques de brulure pour les enfants liés à la montée en température importante de certains bardages métalliques exposés au rayonnement solaire.

b) Couleurs façades

- Teintes favorisant au maximum la diffusion de la lumière naturelle, tout particulièrement sous les préaux, dans les patios, les zones de surplomb et pilotis ;
- Façades ni trop sombres (absorption trop importante de chaleur), ni trop blanches (éblouissement).

c) En cas de parement extérieur bois

- Essence de bois particulièrement adaptée au vieillissement en extérieur ;
- Privilégier un positionnement du bois vertical ;
- Bois classe IV pour tous les bois laissés apparents, même protégés...;
- En cas de traitement, recours privilégié à un procédé « autoclave vide et pression » ou haute température « THT », ou de « bois rectifié » ; pas de traitement nécessitant un renouvellement (peinture, lasure, saturateur, huile) ;
- Cas autoclave vide et pression : certification CTB-P pour la qualité des produits de traitement et CTB-B pour la qualité du procédé et le respect des normes de non-toxicité.

- Dispositif de protection efficace des parements bois à proposer impérativement afin de garantir un vieillissement uniforme.

7.13 MENUISERIES EXTERIEURES

7.13.1 Interventions intégrées à l'opération

- ≡ **Extension** : Menuiseries adaptées à l'usage des locaux suivant fiches
- ≡ **Restructurations** : Remplacement de l'ensemble des menuiseries et dispositifs d'occultation et de protections solaires

7.13.2 Les préconisations pour les éléments modifiés

a) Généralités

- ≡ Les menuiseries seront en Aluminium thermolaqué ou en bois/alu, la Ville de Lormont ayant une préférence pour les menuiseries Aluminium.
- ≡ Les châssis coulissants sont proscrits.
- ≡ Les menuiseries extérieures assureront la conformité des ouvrages à la Réglementation thermique en vigueur.
- ≡ Les menuiseries d'accès aux espaces extérieurs devront respecter les dispositions de franchissement pour personne en fauteuil roulant et ne comporter ni seuils, ni désaffleurement (aucune tolérance ne sera admise, les concepteurs prévoient la pente extérieure et l'auvent nécessaires pour éviter les passages d'eau sous les menuiseries par grand vent).
- ≡ Les portes extérieures en Rdc seront en profils acier.

Dans les locaux d'enseignement et de travail, l'apport de lumière naturelle doit être maîtrisé par tout moyen approprié afin d'éviter l'inconfort visuel lié :

- ≡ Au risque d'éblouissement direct des usagers,
- ≡ A l'hétérogénéité zone ensoleillée/zone d'ombre au sein d'un même espace.

b) Étanchéité et résistance au vent et à l'humidité

Les caractéristiques minimales en la matière devront présenter un classement : A3 E4 VA2, label Acotherm minimum Ac2/Th7, au sens donné à ces symboles par la norme NF P 20-302 et les D.T.U. n 36.1 et 37.1.

c) Vitrages

Tous les châssis seront munis de vitrages isolants qui devront avoir un coefficient de transmission thermique compatible avec les caractéristiques thermiques générales du bâtiment (au minimum en conformité avec la réglementation thermique).

La qualité des vitrages sera de type peu émissif.

Des dispositifs de protection ou de visualisation des éléments de vitrage seront prévus chaque fois que la sécurité des personnes l'exige.

Les crémones devront permettre un bon positionnement et une manœuvre facile et être condamnables par clé.

Les vitrages donnant directement sur l'espace public (rue Sainte Catherine de l'Ermitage et rue de Valvert) présenteront des caractéristiques antieffraction adaptées.

d) Protections solaires - Occultations

Des systèmes de protection solaire seront à prévoir pour toute ouverture pouvant recevoir un rayonnement solaire direct. Ces systèmes pourront également être utilisés pour maîtriser l'éblouissement.

Lorsque les locaux bénéficieront d'une occultation extérieure par commande électrique, la commande sera positionnée à l'entrée des locaux. Une manœuvre de secours sera prévue sur chaque volet roulant.

7.14 SERRURERIE

7.14.1 Les préconisations

Sur toutes les entrées, prévoir une grille gratte-pieds extérieure.

Toutes les portes de tous les locaux techniques s'ouvrent vers l'extérieur. Elles sont dimensionnées en fonction de la destination des locaux. Les portes extérieures donnant directement au rez-de-chaussée seront réalisées en profil d'acier thermolaqué.

Des bornes de protection sont à prévoir au droit des portes de livraison afin de maintenir un recul de sécurité.

Le maître d'ouvrage exige la mise en place de dispositions de sécurité collectives (garde-corps) sur l'ensemble des terrasses. Les mesures de protections collectives devront être validées avec le CSPS. Les clôtures existantes sont conservées. Un éventuel complément sera à prévoir en fonction du projet d'extension sur la rue de Valvert.

7.15 CLOISONNEMENTS / DOUBLAGE

7.15.1 Interventions intégrées à l'opération

- ≡ **Extension :** Cloisonnement et doublages adaptés à l'usage des locaux suivant fiches
- ≡ **Restructuration :**
 - ≡ Interventions afin de répondre aux modifications fonctionnelles,
 - ≡ Reprises et adaptations liées aux travaux de mise en œuvre de ventilation, modernisation des courants forts et faibles, mises aux normes et selon plans d'état des lieux contradictoire,
 - ≡ Désamiantage total de l'existant

7.15.2 Les préconisations pour les éléments modifiés

Les matériaux choisis pour les nouvelles cloisons devront présenter des caractéristiques de solidité importantes : Ils devront être de classe **haute dureté** selon la norme NF EN 520+A1 (haute dureté = empreinte ≤ 15 mm).

Les cloisons des sanitaires nouvellement aménagés devront permettre la fixation et la suspension des équipements sanitaires, c'est-à-dire comprendre tous les renforts nécessaires à la fixation robuste de tous les équipements et appareillages.

Dans les locaux Cuisine, les cloisons seront parfaitement lisses et imperméables permettant l'usage répété de produits de nettoyage :

- ≡ Panneaux sandwich renforcés (type panneau isothermes finition polyester),
- ≡ Des encoffrements toute hauteur de tous les organes techniques seront prévus (avec accès techniques / maintenance permettant un entretien aisé).

7.16 PORTES - MENUISERIES INTERIEURES

7.16.1 Interventions intégrées à l'opération

- ≡ **Restructuration** : Interventions au cas par cas en fonction des modifications fonctionnelles, aux exigences liées à la mise en accessibilité PMR des locaux et à la sécurité incendie.
- ≡ **Extension** : adaptées à l'usage des locaux suivant fiches

7.16.2 Les préconisations pour les éléments modifiés

a) Généralités

Sauf dispositions techniques particulières de décondamnation et accord des services de sécurité, le sens d'ouverture des portes ne doit pas présenter un risque quelconque.

D'autre part, l'ouverture d'une porte ne doit pas restreindre la largeur de passage d'une circulation commune, ou risquer de buter sur un flot de personnes saisies de panique.

Les prescriptions sont les suivantes :

- ≡ Les huisseries intérieures peuvent être métalliques uniquement en cas de mur banché, mais en aucun cas en milieu humide où il y a possibilité de laver « à grandes eaux », les huisseries seront dans ce cas en bois exotique.
- ≡ Les portes seront en bois à âme pleine, prête à peindre, suspendues par au minimum 4 paumelles,
- ≡ Les portes de recoupement des circulations resteront ouvertes dans le fonctionnement normal des services. Ces portes seront asservies à la Détection d'Incendie. Elles seront obligatoirement équipées d'un oculus.
- ≡ En fonction de la réglementation, les portes C.F. et P.F. auront les classements appropriés et seront munies des accessoires nécessaires : ferme porte + bouton moleté
- ≡ Les issues de secours comporteront des mécanismes de maintien par asservissement à la détection d'incendie (cf. réglementation)
- ≡ Les portes vitrées doivent être signalées à l'attention des utilisateurs par un repérage approprié si elles ne sont pas encadrées dans des ouvrages en menuiserie. Les vitrages de ces portes seront réalisés en verre de sécurité.
- ≡ Les portes de tous les locaux techniques doivent s'ouvrir vers l'extérieur. Elles seront dimensionnées en fonction de la destination des locaux. Elles devront être munies de ferme porte.
- ≡ Les sélecteurs de battants sont à éviter au maximum. Privilégier les portes à un vantail.
- ≡ En cuisine où il n'y a pas de propriété PF ou CF des portes dans le volume, celles-ci seront constituées de matériaux imputrescibles (dormant et battant).

b) Protection contre les chocs

Protection des portes

De manière générale, les vantaux de portes seront revêtus en soubassement d'une protection PVC contre les chocs, sur les deux faces, **jusqu'à 1,2 mètres au moins de hauteur**. Cette protection sera également prévue sur les 2 chants. (hormis les portes CF bloquées en position ouverte qui ne recevront pas de protections côté paumelles)

Les locaux prévus en panneaux sandwich renforcés seront équipés de portes isolées spécifiquement adaptées et compatibles au système de cloisonnement retenu avec oculus et protections en partie basse.

Les portes peintes seront toutes munies de plaques anti-salissures au niveau des poignées ou ajustement de la plaque décorative.

Dans les circulations, les portes va-et-vient seront munies de protections de chants côté paumelle et protections basse de vantaux en face visible.

c) Arrêts de portes

Des butoirs seront systématiquement prévus pour éviter les battements des portes contre les parois verticales attenantes, sans créer de gêne pour l'entretien des locaux. Les arrêts de portes seront fixés sur les parois en hauteur afin de ne pas gêner le lavage des sols.

d) Organigramme

L'organigramme de toutes les serrures (portes intérieures et extérieures y compris portails, portillons, portes de garage) sera adapté au projet en étroite collaboration avec le Maître d'Ouvrage. L'ensemble de la quincaillerie devra être prévu d'une extrême solidité pour éviter toute détérioration rapide.

7.17 REVETEMENTS DE SOL

7.17.1 Interventions intégrées à l'opération

- ≡ **Restructuration** : Remplacement des sols dans toutes les zones concernées par le désamiantage, les reprises structurelles et par les modifications fonctionnelles et selon plans d'état des lieux contradictoire,
- ≡ **Extension** : adaptés à l'usage des locaux suivant fiches

7.17.2 Les préconisations pour les éléments modifiés

Les revêtements de sol des locaux doivent :

- ≡ Retenir le moins possible la poussière et ne pas en produire,
- ≡ Présenter une résistance au poinçonnement, suffisante pour permettre sans désordre l'usage et le déplacement des mobiliers, chariots, etc.
- ≡ Être résistants à l'usure, imperméables et convenir pour un nettoyage à l'autolaveuse dans les circulations et les locaux de grandes surfaces (Salle de restauration, locaux sportifs),
- ≡ Se comporter normalement à l'eau, à la chaleur et au contact des produits d'entretien courants, notamment dans les pièces humides,
- ≡ Être antidérapants, y compris dans les escaliers, (sols et nez de marche antidérapants)
- ≡ Ne comporter aucun obstacle au sol : Tous les dispositifs mis en place pour joindre deux types de sols, pour former un seuil, pour fermer un joint de dilatation, ne devront présenter aucune différence de niveau au sol, même minime. Aucune tolérance ne sera admise.

a) Sols souples

La majorité des locaux modifiés seront revêtus de sols souples et devront répondre aux critères minimaux suivants :

- ≡ Résistance avec classement U4P3E3C2 à minima,
- ≡ Revêtement en lés soudés à chaud.

Le maître d'ouvrage souhaite prioriser des revêtements de type Linoléum pour ses vertus écologiques.

Il sera privilégié la mise en place de plinthes traditionnelles (bois ou carrelage) ; la mise en place de plinthe PVC ou composite / mixte (bois / PVC) devra être validée par le maître d'ouvrage.

Cuisine : les revêtements de sols souples en cuisine seront proscrits. Préférer un sol en résine alimentaire.

b) Sols durs

Certaines zones spécifiques seront revêtues de carrelage : Sanitaires, locaux déchets, ménage, douches.

Pour des raisons de sécurité, les escaliers réalisés en matériaux durs sont pourvus d'un nez de marche antidérapant ne pouvant se dissocier du revêtement.

De manière générale, les sols durs devront répondre aux critères minimaux suivants :

- ≡ Revêtement « anti-glisser » obligatoire,
- ≡ Jonctions sol / cadre de siphon de sol ou caniveaux sans désaffleurement, de façon à respecter l'hygiène,
- ≡ Pour la récupération des eaux de lavage, il sera privilégié un sol plan avec pointe de diamant aux exutoires (siphons ou caniveaux).
- ≡ Carrelage : U4 P4S E3 C2 - coeff. INRS compris entre 0,38 et 0,50, (voir fiches espaces)
- ≡ Plinthes à bords arrondis (plinthes à gorge).
- ≡ Dimensions minimales des grès : 20 cm x 20 cm,
- ≡ Joints HR.

Sols en carrelage : les dimensions seront au minimum de 20 x20 pour limiter les joints et donc le nettoyage. Ces joints seront réalisés en époxy.

7.18 REVETEMENTS MURAUX

7.18.1 Interventions intégrées à l'opération

- ≡ **Restructuration** : Reprise des revêtements muraux suivants reprises, mises aux normes et modifications fonctionnelles et selon plans d'état des lieux contradictoire,
- ≡ **Extension** : adaptées à l'usage des locaux suivant fiches.

7.18.2 Les préconisations pour les éléments modifiés

a) Généralités

Toutes les circulations seront équipées de protections murales.

Les revêtements muraux seront par ailleurs adaptés aux locaux desservis et devront prendre en compte le nettoyage, les dégradations potentielles, etc.

Les fiches espaces mentionnent également des panneaux d'affichages, ceux-ci devront être d'aspect robuste, en liège ou autre, avec cadre métallique et renforcement au niveau des fixations.

Les fiches espaces rappellent également qu'une crédence en faïence est obligatoire au niveau de tous les points d'eau.

Peinture : L'emploi de peintures en phase aqueuse type acrylique est privilégié. Les peintures seront labellisées Ange Bleue ou Eco label Européen et certifiée A+ en qualité de l'air/COV.

b) Teintes des parois, nature des surfaces

- Aménagements favorables à la diffusion de lumière naturelle :
 - Teintes claires pour les surfaces Mur / Sol / Plafond, favorisant la diffusion de lumière naturelle, sans que ce soit incompatible avec des touches de couleurs ;

- Surfaces satinées, favorables à la diffusion de la lumière ; éviter les surfaces brillantes et réfléchissantes.
- Facteurs de réflexion :
 - Sols : 0,4 à 0,6 ;
 - Plafonds : 0,6 à 0,8 ;
 - Murs : $\geq 0,6$; uniforme dans les salles de classes et d'activités ;
 - Murs autour des baies vitrées : teintes aussi claires que possible pour éviter les contrastes (blanc cassé ou pastel).

c) Protections murales

Il devra être prévu :

- ≡ **Dans les locaux d'enseignement**
 - ≡ Une cimaise de protection d'une vingtaine de centimètres en bois ou en pvc à hauteur des tables et dossiers de chaises.
 - ≡ Tous les angles saillants seront protégés par des cornières (PVC résistant) toute hauteur fixées mécaniquement.
- ≡ **Dans les circulations**
 - ≡ Tous les angles saillants seront protégés par des cornières (PVC résistant) toute hauteur fixées mécaniquement.
 - ≡ Une protection PVC sera prévue sur une hauteur de 1.2 m dans les circulations
- ≡ **Dans les locaux de stockage de chariots : (déchets, ménage, laverie...) créés**
 - ≡ Parois : Bande caoutchouc et matériau composite fixées mécaniquement absorbant les chocs (éviter le recours au PVC), de 9 cm x 3 cm dont les arases supérieures sont à 30 cm et 1 m du sol,
 - ≡ Angles : Protection par cornières en PVC, toute hauteur, fixées mécaniquement.

7.19 PLAFONDS – FAUX – PLAFONDS

7.19.1 Interventions intégrées à l'opération

- ≡ **Extension** : adaptés à l'usage des locaux suivant fiches
- ≡ **Restructuration** :
 - ≡ Remplacement des faux-plafonds au cas par cas en fonction des modifications fonctionnelles et interventions ponctuelles nécessaires aux travaux de mise en conformité et suivant plans d'état des lieux contradictoire
 - ≡ Mise en place d'absorption dans les circulations afin de respecter la réglementation PMR

7.19.2 Les préconisations pour les éléments modifiés

Pour toutes les circulations, le passage des réseaux en plénum impose des faux-plafonds démontables sur toute leur surface. Les solutions de faux-plafonds en dalles sur ossatures sont donc souhaitées. Ces ossatures seront à prévoir visibles pour faciliter le démontage et les opérations courantes.

Ceux-ci devront être équipés de dispositifs anti-soulèvement.

Leurs performances de résistance à l'humidité et d'hygiène seront adaptées au type de local.

Dans les pièces d'eau, les plafonds seront résistants à l'humidité.

En locaux Cuisine, les plafonds seront parfaitement lisses et imperméables permettant l'usage répété de produits de nettoyage :

- ≡ Panneaux sandwich renforcés (type panneau isothermes finition acier laqué),

Pour tous les organes de réglages ou de coupure situés dans les plénums, une signalisation adaptée sera à prévoir au niveau des faux-plafonds. Ceux-ci seront facilement démontables sous ces organes.

7.20 ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS

7.20.1 Interventions intégrées à l'opération

- ≡ **Restructuration** : Mise aux normes de l'ensemble des installations et modernisation des systèmes d'éclairage avec le remplacement des équipements par des LED.
- ≡ **Extensions** : Tous travaux CFO

7.20.2 Les préconisations pour les éléments modifiés

Le Cahier des Prescriptions Techniques V-1-6 septembre 2020 fixe des préconisations à respecter au paragraphe VI. Prescription électricité courants forts / courants faibles.

Le concepteur établira un bilan de puissance réelle foisonnée.

a) Tableau General Basse Tension Extension

Un TGBT regroupera tous les organes de protection et de coupure des départs principaux. Les disjoncteurs des TGBT disposeront d'une réserve de place de 20%.

b) Chemins de câbles

Le câblage interne sera réalisé de façon très soignée. Chaque fil sera repéré à ses deux extrémités par un repère P.V.C. et sera placé sous goulotte perforée avec couvercle.

La disposition des appareils reflétera l'image du schéma avec séparation nette de chaque zone. Les armoires divisionnaires seront obligatoirement situées dans des gaines techniques réservées à cet usage ; ces armoires ne doivent pas être implantées dans les circulations (déclenchement intempestif par les élèves).

Tous les conducteurs de terre seront raccordés sur une barre de cuivre à raison d'un conducteur par vis.

Les protections des circuits seront réalisées par disjoncteurs.

Il devra être réservé un minimum de 30 % de place disponible dans chaque armoire et coffret pour des adjonctions ultérieures à l'opération.

Le câblage destiné au VDI sera dans la mesure du possible regroupé sur un même chemin de câbles.

c) Distribution

D'une manière générale, tous les organes techniques seront placés dans des gaines, placards, ou locaux techniques avec un système de fermeture par carré verrouillage 1 point.

Également, toutes les boîtes de dérivation seront positionnées en gaines techniques, sauf exception dûment justifiée, qui devra être acceptée par le Maître d'ouvrage.

a) Prise de courant et RJ45

Les besoins sont détaillés dans les fiches espaces.

Le cahier des prescriptions techniques précise les besoins en raccordements électrique, audio, visuel et informatiques des équipements pédagogiques est joint au dossier des concepteurs. Il contient des schémas d'implantation des branchements pour les VPI et pour les équipements informatiques.

Dans la présente opération, les concepteurs appliqueront les schémas concernant les locaux rénovés pour les locaux existants et ceux pour le neuf pour les locaux créés.

Il sera prévu systématiquement 1 PC + 1 RJ45 au sein de chaque local technique.

b) Éclairage artificiel intérieur

L'opération intègrera pour l'existant le remplacement de l'ensemble des luminaires non LED.

Les luminaires remplacés seront de type LED. Le positionnement des luminaires sera judicieux pour les interventions de maintenance.

Les commandes d'éclairages seront proposées sur détection (sauf salles de classe) ou interrupteur suivant l'utilisation des locaux afin de limiter les durées d'éclairage dans les zones peu utilisées.

La détection dans les salles de classe sera mise en place uniquement pour l'extinction en fin de cours.

L'opération intègrera la mise en place de détecteurs de présence dans les locaux où la présence est ponctuelle, notamment les circulations, hall, sanitaires, locaux de ménage et de stockage. Il conviendra de prévoir de relayer les détecteurs pour éviter leur détérioration anticipée.

Pour les détecteurs muraux : positionner les détecteurs perpendiculairement aux déplacements (coupure des faisceaux plus favorable pour une bonne détection).

Exigences par types de locaux

Types de locaux	Eclairage général (y compris facteur de dépréciation)					Automatismes
	Emini	Emoy	u.mini	UGR	Ra ou IRC	
Salle de classe	245	350 ⁽¹⁾ et 500 sur tableau	0,7	19	80	Double allumage manuel ; allumage à 300 lux ; gradation automatique ; gradation manuelle possible jusqu'à 350 lux ; extinction manuelle ou auto par détecteurs de présence
Salle de motricité	210	300	0,7	22	80	Double allumage manuel ; extinction manuelle ou auto par détecteurs de présence et de luminosité
Circulations	60	100	0,6	28	40	DP ; +DL si lumière naturelle
Buanderie	100	200	0,5	22	60	Détection présence
Blocs sanitaires collectifs	100	200	0,5	25	40	Détection présence
Douche personnel	100	200	0,5	25	40	Détection présence
Locaux stockage, réserve, nettoyage	60	150	0,4	25	40	Détection présence
Locaux techniques élec-CVC	80	200	0,4	25	70	Détection présence
Préau, cour (commandes distinctes)		100				Bouton poussoir sur minuterie 15 à 60 mn + DP pour cas particuliers + Commande forcée pour certaines manifestations
Abri vélos		150				Détection présence
Eclairage extérieur		20				Horloge + inter crépusculaire ; commande manuelle Auto / Arrêt / Marche forcée temporisée

⁽¹⁾ sur plan de travail (0,6 m de hauteur)

7.21 PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE

7.21.1 Interventions intégrées à l'opération

- ≡ **Production photovoltaïque nécessaire à l'atteinte de l'objectif E3C1 de l'extension.**

7.21.2 Prescriptions

Le concepteur réalisera :

- une étude de production mensuelle générale et par onduleur avec prise en compte des masques, fourniture des synoptiques,
- une étude de rentabilité, plans d'aménagement des locaux électriques Étude des pertes générales et par onduleur.
- un calcul d'amortissement.

Le concepteur décrira les caractéristiques des différents composants (modules, onduleurs, coffrets,)

Le cahier des prescriptions techniques V-1-6 septembre 2020 fixe des préconisations à respecter au paragraphe X. Prescription énergies nouvelles renouvelables

7.22 ÉLECTRICITE COURANTS FAIBLES

7.22.1 Interventions intégrées à l'opération

≡ **Restructuration :**

- Adaptation de l'installation SSI au projet,
- Adaptation au projet de l'alarme intrusion et PPMS (uniquement le câblage intégré à l'opération), sonorisation, visiophonie,
- Mise en œuvre d'une GTB
- Modernisation des réseaux informatique et téléphonie,

≡ **Extension :** Tous travaux Cfa

7.22.2 Prescriptions pour les éléments modifiés

Le Cahier des Prescriptions Techniques V-1-6 septembre 2020 fixe des préconisations à respecter au paragraphe VI. Prescription électricité courants forts / courants faibles.

a) Câblage VDI / Informatique / Téléphonie / Wifi

Cf. Cahier des Prescriptions Techniques.

b) Alarme anti intrusion

Le dispositif d'alarme anti-intrusion est à la charge de la Ville de Lormont et sera mis en place après livraison. L'opération intègre la mise en œuvre des fourreaux dont l'implantation sera réalisée en collaboration avec la Ville qui précisera les caractéristiques de l'alarme, son report, les zones et les systèmes de commandes envisagés.

c) Alarme PPMS

Comme pour l'alarme anti-intrusion, l'alarme PPMS est à la charge de la Ville de Lormont et sera mis en place après livraison. L'opération intègre la mise en œuvre des fourreaux dont l'implantation sera réalisée en collaboration avec la Ville qui précisera les caractéristiques de l'alarme et le principe de fonctionnement souhaité.

d) Visiophonie / interphonie

Le visiophone existant (sur l'entrée secondaire de l'administration) sera conservé.

Des visiophones seront prévus pour :

- Le périscolaire (renvoi dans le bureau périscolaire et la salle périscolaire),
- L'entrée livraison des repas (report dans l'office et le bureau du responsable de site).

Le système d'interphonie ou de visiophonie devra être une solution IP. Les équipements devront être raccordé sur le câblage VDI banalisé et être connecté sur les équipements réseau du maître d'ouvrage.

e) Contrôle d'accès

En dérogation au cahier des prescriptions techniques de Bordeaux Métropole, il ne sera pas prévu de contrôle d'accès par badges au sein des projets, la ville de Lormont souhaitant conserver un système d'accès aux bâtiments et aux locaux par clés sur organigramme.

f) Horloge et sonorisation

Le concepteur prévoira le câblage nécessaire à l'adaptation du système actuel au projet.

g) GTC / GTB

Prévoir des automates selon les répartitions suivantes :

- 1 automate CVC ;
- 1 automate électricité ;

Proscrire les protocoles propriétaires ;

Une interface homme/machine doit être possible au niveau de chaque automate ; le technicien doit pouvoir s'y connecter et déverrouiller une action manuelle ;

Capacités de stockage des automates suffisantes pour éviter une saturation trop rapide des données, en cohérence avec la fréquence de téléchargement automatique depuis la GTB ;

Retour possible aux paramétrages initiaux de l'automate (sauvegarde), après une période de dysfonctionnement ;

Règles pour la GTB :

- Équipement compatible avec le système de GTB DESCARTES (supervision centralisée de la collectivité) ;
- Proscrire les systèmes « propriétaires » ; assurer une interopérabilité entre GTB et automates ;
- Se référer au « Cahier de Prescriptions Techniques » de Bordeaux-Métropole pour les spécifications techniques et fonctionnelles ;
- Possibilité de fonctionner de façon autonome en cas de défaillance de la GTB, en reprise manuelle depuis les automates locaux (régulations, paramétrages, surveillance) ;
- Visualisation et gestion du logiciel directement depuis un PC bureautique de bureau (et non dans un local technique) ; possibilité de déporter les fonctionnalités vers un PC situé dans un bureau du propriétaire ou de l'exploitant situé à l'extérieur du bâtiment.

Pour cette opération, en complément des prescriptions Bordeaux Métropole, il sera prévu un automate BACnet de type Trend, Distech ou équivalent ainsi que la mise en place de routeur RIT avec Fortinet. (modem 3G proscrit).

h) Alarme incendie

L'école conservera son classement actuel (ERP de type R de 4^{ème} catégorie) le nombre de classe n'étant pas modifié par l'opération.

Il sera prévu l'adaptation du SSI au projet (raccordement de l'extension notamment).

D'une façon générale, la fourniture et pose des extincteurs et des plans de signalisation sont à la charge du maître d'ouvrage.

7.23 CHAUFFAGE – VENTILATION – RAFRAICHISSEMENT

La conception de l'extension, la restructuration de l'existant, les protections extérieures et intérieures, les installations techniques seront étudiées de manière à proposer la solution présentant le meilleur rapport qualité/prix (coût d'investissement et coût d'exploitation) et le meilleur confort, en particulier au niveau de la température ressentie en été.

7.23.1 Chauffage

a) Interventions intégrées à l'opération

≡ Extension :

- Raccordement au réseau de chaleur existant
- Emission : libre choix du concepteur

≡ Restructuration :

- Production de chaleur : Intégration des besoins liés aux extensions vis-à-vis du réseau de chaleur, mise en place en sous-station de pompes à débit variable et régulation de la température de départ en fonction de la température extérieure.
- Emission de chaleur : mise en place de robinets thermostatiques sur radiateurs existants sablés et repeints ou remplacement des émetteurs de chaleur

b) Les préconisations pour les éléments modifiés et les extensions

Le cahier des prescriptions Techniques V-1-6 septembre 2020 fixe des préconisations à respecter au paragraphe IV. Prescription Chauffage.

Consignes de températures en période de chauffe

Type de locaux	Température en °C en période d'occupation	Température en °C période d'inoccupation
Hall d'accueil	19 °C	16 °C
Salles de classes / Bibliothèque	19 °C	16 °C
Salle polyvalente	19 °C	16 °C
Salle périscolaire élémentaire	19 °C	16 °C
Circulations élémentaires	16 °C	12 °C
Cage d'escalier isolée	16 °C	16 °C
Salle de restauration	19 °C	16 °C
Office	19 °C	16 °C
Laverie / Plonge	19 °C	16 °C
Buanderie	19 °C	16 °C
Blocs sanitaires collectifs élémentaires	16 °C	12 °C
Toilettes isolées	16 °C	16 °C
Douches du personnel	19°C	19°C
Vestiaires du personnel	19 °C	16 °C
Bureaux	19 °C	16 °C
Salle des agents / Salle des maîtres	19 °C	16 °C
Locaux stockage / Réserves / Nettoyage	16 °C	16 °C
Locaux CFO / Cfa / TGBT	Non contrôlé	
Local Déchets	Non contrôlé	

Emission

Les systèmes d'émission de chaleur devront permettre de :

- Répondre aux exigences d'une utilisation intermittente des locaux, notamment par une remise en température rapide de chacun des espaces concernés lors d'une relance,
- Permettre une modularité par zone,
- Réagir de manière souple et décentralisée aux modifications de l'environnement,
- Viser à optimiser la prise en compte des apports gratuits d'énergie (éclairage, ensoleillement, occupants),
- Être silencieux, robuste et d'entretien aisé.

Une sonde thermique sera mise en place dans chaque local, à proximité de l'enseignant pour les
Programme Technique Détaillé – VERSION 2

salles de classe.

Radiateurs : Un soin particulier sera apporté à la résistance mécanique des radiateurs ; ceux-ci ne seront en aucun cas fixés sur les doublages mais directement sur les murs. En cas d'impossibilité, il faudra prévoir des pieds et un système anti-arrachage. Des renforts devront garantir la résistance à l'arrachement depuis les cloisons.

Les alimentations des radiateurs seront à protéger efficacement (socle, goulotte, etc.).

7.23.2 Ventilation

a) Interventions intégrées à l'opération

- ≡ **Restructuration / Extension** : Mise en place d'un système de ventilation permettant de répondre aux objectifs énergétiques, de confort d'été et aux exigences de qualité de l'air et de renouvellement d'air.

b) Les préconisations pour les éléments modifiés et extension

Le cahier des prescriptions Techniques V-1-6 septembre 2020 fixe des préconisations à respecter au paragraphe V. Prescription Ventilation.

Le choix du système de ventilation devra tenir compte de plusieurs paramètres :

- ≡ Les conditions sanitaires et de confort des occupants,
- ≡ Les variations d'occupation et notamment les intermittences de certains espaces,
- ≡ Les économies d'énergie,
- ≡ Une exploitation/maintenance aisée,
- ≡ Le respect du coût global de l'opération.
- ≡

Dans tous les cas, le bâtiment devra être muni d'ouvrants sur 30% des surfaces vitrées de chaque salle accessible aux élèves, conformément la réglementation thermique.

Pour rappel, **les taux de renouvellement d'air réclamés au programme sont largement supérieurs aux débits réglementaires** (cf § 7.6 – Qualité de l'air). Les groupements de maîtrise d'oeuvre tiendront compte de cette donnée pour calibrer et choisir le système de ventilation le plus adapté.

En cas de ventilation double-flux avec récupération de chaleur :

- ≡ Equiper le système d'un bypass pour fonctionnement sans récupération en été ;
- ≡ Regrouper les extractions (sanitaires...) sur la CTA double flux ;
- ≡ En cas d'échangeur rotatif, prévoir un secteur de purge permettant de ne pas transférer de l'air extrait dans l'air neuf.

En cas de ventilation simple flux :

- ≡ Fonctionnement par insufflation d'air neuf filtré et préchauffé ;
- ≡ Evacuation par tourelles d'extraction statiques.
- ≡ Positionnement des prises d'air neuf à l'écart des axes routiers fréquentés et à l'abri des vents dominants et du soleil ;

En cas de ventilation naturelle :

- ≡ Les ouvrants nécessaires au fonctionnement en ventilation naturelle et censés pouvoir être conservés ouverts pendant la nuit seront munis, en fonction de leurs localisations, d'un système anti-intrusion et anti-pluie et ne permettant pas le passage d'animaux type chat errant;
- ≡ La totalité des baies, protections solaires, anti-intrusion et anti-pluie comprises, doit laisser un passage libre pour la ventilation naturelle (porosité) d'au moins 6% de la surface du local ;

- ≡ Privilégier, pour un maximum d'efficacité aéraulique à surface constante, des ouvertures longilignes sur un maximum de hauteur ;
- ≡ Favoriser la circulation d'air traversant par divers moyens techniques et architecturaux simples (ex : ouvertures extérieures « diamétralement » opposées en cas de double exposition des façades, ouverture d'impostes sur couloir, effet de cheminée thermique ou de dépression par des ouvertures zénithales dans les circulations etc.).

Filtration : Qualité de l'air de niveau INT3 selon la norme NF EN 13779 (préfiltre G4 et filtre F7).

Règles et caractéristiques minimales pour les systèmes :

- Tous les réseaux de distribution et les échangeurs sont calorifugés, au ras des organes de coupure ;
- Moteurs de type IE3 associé à un variateur de vitesse si sa puissance est supérieure ou égale à 2kW ; dans le cas des CTA, possibilité IE4 ;
- Toute unité de traitement d'air installée sera à débit variable ;
- Tout réseau aéraulique et hydraulique sera à débit variable ;
- Toute CTA ayant un flux d'air supérieur à 3000 m³/h installé doit être à entraînement direct ;
- Filtres plans exclus hormis pour les unités terminales du type ventilo-convecteur ou cassette ;
- Rendement de tout récupérateur de chaleur > 75% pour un flux volumique d'air supérieur à 3000m³/h et un temps de fonctionnement de plus de 1000h/a ;
- Etanchéité des réseaux de ventilation de classe B minimum.

7.23.3 Rafraichissement

La Ville de Lormont souhaite intégrer **une climatisation au sein de la salle de restauration** avec la possibilité d'un maintien de 26°C en période de canicule.

Climatisation des locaux déchets : la fréquence de ramassage des ordures sur Lormont est aujourd'hui de 2 fois / semaine pour les déchets ménagers et 1 fois / semaine pour les déchets recyclés. **Le local déchets à l'intérieur du bâtiment étant considéré comme un local tampon, il n'est pas nécessaire de le climatiser**, les déchets étant transférés tous les jours dans les conteneurs situés à l'extérieur sous l'abri poubelles.

7.24 PLOMBERIE - SANITAIRE

7.24.1 Eau Chaude Sanitaire

a) Interventions intégrées à l'opération

- ≡ **Restructuration des existants :**
 - ≡ Le ballon électrique des sanitaires de l'étage sera conservé.
 - ≡ Les sanitaires adultes réaménagés devront être équipés d'ECS. Les blocs sanitaires élèves ne sont pas équipés d'ECS.
- ≡ **Extension :**
 - ≡ L'extension intégrera des sanitaires adultes alimentés en ECS et les locaux office et laverie. Là encore, les blocs sanitaires élèves ne sont pas équipés d'ECS.

b) Les préconisations pour les éléments modifiés et extension

Des systèmes de production instantanés seront privilégiés.

L'eau chaude sanitaire sera distribuée dans tout le réseau à une température maximale de 60°C avec un retour à 55° mini.

7.24.2 Réseau de distribution eau potable

Les nouveaux réseaux de distribution comprendront tous les appareils nécessaires au bon fonctionnement (vannes d'isolement, flexible de dilatation, anti-béliers, purges, disconnecteurs, anti-retours, etc.)

Ils seront conçus de façon à limiter la longueur des canalisations, à éviter les bras morts, et seront équipés de disconnecteurs.

L'équilibrage des boucles sera particulièrement soigné et contrôlable.

Le réseau sera parfaitement calorifugé (EC et EF) pour éviter les condensations.

Pour l'eau froide, l'installation des réseaux se fera de manière à ne pas exposer les réseaux à des sources de chaleur entraînant l'élévation de la température de l'eau au-dessus de 20°C.

Des vannes de coupure quart de tour à boisseau sphérique seront prévus pour chaque appareil.

Les pieds de colonnes seront également équipés de vannes de coupure quart de tour à boisseau sphérique et de robinets de vidange des réseaux

Le réseau est conçu de telle sorte que l'on puisse le décontaminer par une montée en température de l'eau à 80°C et par l'injection de produits spécifiques.

Des points de puisage devront être prévus en extérieur pour l'entretien des espaces verts.

7.24.3 Evacuations

L'assainissement sera réalisé conformément aux réglementations en vigueur.

La ventilation primaire des réseaux EU et EV sera située hors toiture.

Les évacuations auront une pente minimale de 3%.

Les fiches par local indiquent les locaux où des caniveaux ou siphons de sol doivent être prévus afin de permettre un lavage à grandes eaux.

7.24.4 Equipements sanitaires

a) Interventions intégrées à l'opération

- ≡ **Restructuration des existants** : Les équipements existants des blocs sanitaires élèves sont vieillissants et seront remplacés dans le cadre de la mise en état correct.
- ≡ **Extension** : L'extension intégrera des blocs sanitaires, des douches, une kitchenette dans la salle des agents, une paillasse avec point d'eau dans la salle périscolaire et des locaux Restauration.

b) Les prescriptions pour les éléments modifiés et extension

Le cahier des prescriptions Techniques V-1-6 septembre 2020 fixe des préconisations à respecter au paragraphe VI. Préconisations des débits des installations sanitaires.

Eviers / Points d'eau

Dans la salle des agents, l'évier sera de type inox ou céramique avec égouttoir sur meuble équipé d'un mitigeur (distribution EC/EF).

Dans l'office et plonge, les éviers sont intégrés aux équipements de cuisine (cf. paragraphe 7.25.1)

Dans la salle périscolaire, les points d'eau seront de type évier céramique à poser équipés d'une cuve et d'un égouttoir sur meuble avec robinetterie murale ou sur évier.

Blocs sanitaires élèves

Chaque bloc sanitaire sera équipé d'un siphon de sol.

Pour les élémentaires, les cloisonnettes seront toute hauteur avec porte.

Pour les blocs sanitaires neufs, il sera étudié la création d'une galerie technique pour permettre un accès aisé à l'arrière des sanitaires et ainsi faciliter les opérations de maintenance.

Les cuvettes WC seront de type cuvette sur pied avec assise céramique intégrée pour une utilisation sans abattant.

Les hauteurs d'assises des cuvettes sont les suivantes :

- ☰ Pour les élémentaires : entre 35 et 40 cm

Sanitaires adultes

Les WC adultes seront également sur pieds. Les réservoirs de chasse d'eau seront à double chasse 3/6 litres maximum.

Urinoirs

Les urinoirs seront de type fixés en appliques, en céramique, à alimentation apparente droite avec robinet poussoir temporisé.

En élémentaire, les urinoirs seront disposés à différentes hauteurs pour s'adapter à l'âge des enfants : 0.40 m pour les CP et CE1 et 0.50 m pour les plus grands.

Lavabos collectifs

Pour les blocs sanitaires élèves, il sera prévu des auges murales.

Ces équipements seront en céramiques et équipés de robinets temporisés à boutons poussoirs alimentés en EF.

Douches

Les douches des vestiaires pour les adultes devront être accessibles PMR.

Vidoirs

Les vidoirs seront de type poste d'eau avec dosseret, grille porte seau rabattable et robinet mélangeur mural. La grille sera à une hauteur maximale de 40 cm.

Il sera prévu une douchette (longueur 0,75 m maximum), afin de faciliter le remplissage des seaux de nettoyage.

7.25 ÉQUIPEMENTS MOBILIERS A CARACTERE IMMOBILIER

7.25.1 Locaux Restauration

- ☰ **L'opération intègre une partie des équipements de cuisine, des équipements existants seront intégrés au pôle Restauration neuf.**

Les équipements existants à réintégrer au nouveau pôle sont les suivants :

- xxxxx

En complément, l'opération intégrera :

Équipement de l'office :

- xxxx

Équipement de la laverie :

- xxxxxx

Équipement self :

- xxxx

Équipement dépose / plateaux :

- XXXX

Équipement Salle de restauration élémentaire :

- XXX

La liste des équipements prévus en complément des équipements récupérés sera discutée point par point et validée avec la maîtrise d'ouvrage en phase d'avant-projet.

7.25.2 Équipements compris dans l'opération

Les fiches espaces détaillent les équipements compris au marché de travaux.

Les équipements mobiliers non fixes (tables, chaises, panneaux d'affichage...) ne sont pas intégrés à l'opération.

Matériels compris dans l'opération :

- ≡ Dans les sanitaires et vestiaires : La fourniture et la pose des barres de maintien, des patères, etc. (emplacements et modèles à valider avec les utilisateurs). Tous ces éléments seront choisis dans un objectif de solidité et de sécurité. Les équipements type distributeurs savon / papier toilette, balayettes, poubelles, miroirs **ne sont pas inclus au marché**.
- ≡ Les équipements des locaux de détente (kitchenette de la salle des agents),

7.26 SIGNALÉTIQUE

L'opération intègre l'adaptation de la signalétique existante au projet. Cette signalétique devra s'adresser aux personnes valides et aux personnes handicapées.

8 ORGANISATION DES TRAVAUX / RELOGEMENT

Les concepteurs proposeront le phasage des travaux qui leur semble le plus adapté à leur projet, qui permet la meilleure continuité de fonctionnement avec un objectif de sécurisation optimale des utilisateurs, dans le respect du planning général du maître d'ouvrage.

Pour information, en faisabilité, il a été prévu le séquençage de l'opération de la façon suivante :

- ≡ Démolition des logements de fonction,
- ≡ Construction de l'extension en lieu et place des logements démolis,
- ≡ Réhabilitation du bâtiment existant niveau par niveau avec mise en place de modulaires complémentaires pour du relogement,

La mise en place de toute installation ou adaptations nécessaires au relogement et les frais inhérents à ces installations sont intégrés au montant des travaux indiqué aux concepteurs.

Les concepteurs pourront faire d'autres propositions de phasages permettant d'optimiser les délais de travaux et les coûts liés au relogement à condition d'offrir toutes les garanties de sécurité.

L'objectif calendaire est le suivant :

- ≡ **Mise en activité : au plus tard à la rentrée 2025/2026**

9 FICHES ESPACES

Les fiches espaces des pages suivantes reprennent les exigences fonctionnelles et techniques décrites précédemment local par local et les complètent sur certains aspects.

Abréviations :

S.O : Sans Objet

Code Fiche	Pôle			ECOLE ELEMENTAIRE
A.1.1	Secteur		Espaces d'accueil	
	Nom du Local :		Hall d'accueil	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES				
Nombre de locaux	1	Effectif :	-	
Surf. utile unitaire	20 m ²	Hauteur libre mini	2,7 m	
Activité	Espace d'entrée de l'école élémentaire. Ne doit pas être le passage obligé des élèves pour rejoindre la cour de récréation. Lieu d'accueil, de rencontre et d'échange			
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Accès direct sur l'extérieur. Dessert facilement le pôle administration / Enseignants			
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	1,4 m		
	Depuis l'intérieur	1,4 m		
Eclairage naturel	1er jour			
Exigences particulières	A aménager dans l'existant			
MATERIAUX ET REVETEMENTS				
Sol	Facile d'entretien, anti-dérapant	UPEC	U4 P3 E2 C1.	
Plafond	Faux plafond démontable. Participe au traitement acoustique.			
Murs	Revêtement anti-salissure et lessivable	Protections	Protection murale sur une hauteur de 1,2m, renforcement et protection des angles	
Menuiserie int.	Porte à âme pleine, stratifié	Contrôle d'accès	-	
EQUIPEMENTS				
Inclus au Marché	-			
Hors Marché	-			
PRESTATIONS TECHNIQUES				
Charges d'exploitation	400 daN/m ²			
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	Porte vitrée métallique		
	Protection solaire	Protections solaires fixes ou mobiles selon orientation		
	Occultation	Non		
Eclairage artificiel	Eclairage général	200 lux		
	Commande(s)	Détection de présence avec extinction temporisée + luminosité		
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques	
	1 PC / 10ml		-	
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)			
	-			
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	18°C	
		T° Hiver inoccupation	16°C	
Rafraichissement	Non	Température Eté	Non contrôlée	
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	18m ³ /h/pers	
Plomberie	EF	-		
	ECS	-		
	Evacuations	-	-	
	Equipements	-		

Code Fiche	Pôle			ECOLE ELEMENTAIRE
A.2.1	Secteur		Pôle Admin. Enseignants	
	Nom du Local :		Bureau direction	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES				
Nombre de locaux	1	Effectif :	1 pdt + 1/2 pers	
Surf. utile unitaire	13 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m	
Activité	Travail administratif, réception des enseignants - parents d'élèves - élèves, ...			
Liaison(s) fonctionnelle(s)	A proximité de la salle des maîtres			
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-		
	Depuis l'intérieur	0,9 m		
Eclairage naturel	1er jour			
Exigences particulières	Bureau existant conservé			
MATERIAUX ET REVETEMENTS				
Sol	Facile d'entretien, anti-dérapant	UPEC	U3 P2 E1 C0	
Plafond	Faux plafond démontable. Participe au traitement acoustique.			
Murs	Revêtement anti-salissure et lessivable	Protections	Renforcement et protection des angles	
Menuiserie int.	Porte existante conservée si compatible avec réglementation PMR. Porte à âme pleine si remplacée	Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme	
EQUIPEMENTS				
Inclus au Marché	-			
Hors Marché	Bureau, chaise, armoire, poste de travail informatique, ...			
PRESTATIONS TECHNIQUES				
Charges d'exploitation	250 daN/m ²			
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	Menuiseries oscillo-battantes ou ouvrants à la française		
	Protection solaire	Protections solaires fixes ou mobiles selon orientation		
	Occultation	Eventuellement pour gérer l'éblouissement		
Eclairage artificiel	Eclairage général	300 lux 500 lux sur plan de travail		
	Commande(s)	Manuelle double allumage		
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques	
	1 PC à usage général		report visiophone (suivant projet CMSI, report alarmes)	
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)			
	2			
Chauffage	radiateurs existants conservés, mise en place de robinets thermostatiques	T° Hiver en occupation	19°C	
		T° Hiver inoccupation	16°C	
Rafrachissement	Non	Température Eté	Passif: < 28°C (dépassement max 2,5% temps d'occupation)	
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	30m ³ /h/pers	
Plomberie	EF	-		
	ECS	-		
	Evacuations	-	-	
	Equipements	-		

Code Fiche	Pôle			ECOLE ELEMENTAIRE	
A.2.2	Secteur		Pôle Admin. Enseignants		
	Nom du Local :		Salle des maîtres		
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES					
Nombre de locaux	1		Effectif :	12 pers.	
Surf. utile unitaire	26 m ²		Hauteur libre mini	2,5 m	
Activité	Salle de travail pédagogique, salle détente, prise de repas, salle de réunion				
Liaison(s) fonctionnelle(s)	A proximité du bureau de direction.				
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur		-		
	Depuis l'intérieur		0,9 m		
Eclairage naturel	1er jour				
Exigences particulières	Salle existante conservée				
MATERIAUX ET REVETEMENTS					
Sol	Facile d'entretien, anti-dérapant		UPEC	U3 P2 E1 C0	
Plafond	Faux plafond démontable. Participe au traitement acoustique.				
Murs	Revêtement anti-salissure et lessivable		Protections	Crédence au droit du point d'eau, renforcement et protection des angles	
Menuiserie int.	Porte existante conservée si compatible avec réglementation PMR. Porte à âme pleine, stratifié si remplacée		Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme	
EQUIPEMENTS					
Inclus au Marché	-				
Hors Marché	Plan de travail avec point d'eau existant conservé, Armoires, Table, chaise, frigo, Cafetière, micro-ondes, photocopieur				
PRESTATIONS TECHNIQUES					
Charges d'exploitation	250 daN/m ²				
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité		Menuiseries oscillo-battantes ou ouvrants à la française		
	Protection solaire		Protections solaires fixes ou mobiles selon orientation		
	Occultation		Eventuellement pour gérer l'éblouissement		
Eclairage artificiel	Eclairage général		300 lux, 500 lux sur plan de travail		
	Commande(s)		Double allumage manuel, extinction manuelle ou auto par détection de présence et de luminosité		
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques		
	1 PC à usage général, 1 pour frigo et 2 PC sur plan de travail		-		
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)				
	2				
Chauffage	radiateurs existants conservés, mise en place de robinets thermostatiques		T° Hiver en occupation	19°C	
			T° Hiver inoccupation	16°C	
Rafrachissement	Non		Température Eté	Passif: < 28°C (dépassement max 2,5% temps d'occupation)	
Ventilation	Libre choix du Moe		Renouvellement d'air	30m ³ /h/pers	
Plomberie	EF		oui		
	ECS		oui		
	Evacuations		-		
	Equipements		Evier (1 bac) avec égouttoir		

Code Fiche	Pôle			ECOLE ELEMENTAIRE
A.2.3	Secteur		Pôle Admin. Enseignants	
	Nom du Local :		Rangement / Archives	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES				
Nombre de locaux	1	Effectif :	-	
Surf. utile unitaire	8 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m	
Activité	Espace permettant le rangement de dossiers et fournitures			
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Accès depuis la circulation.			
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-		
	Depuis l'intérieur	0,9 m		
Eclairage naturel	aveugle			
Exigences particulières	A aménager dans l'existant			
MATERIAUX ET REVETEMENTS				
Sol	Facile d'entretien, anti-dérapant	UPEC	U3 P2 E1 C0	
Plafond	Peinture lessivable			
Murs	Revêtement lessivable et résistant aux chocs / CF 1h	Protections	Renforcement et protection des angles	
Menuiserie int.	Porte à âme pleine	Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme	
EQUIPEMENTS				
Inclus au Marché	-			
Hors Marché	Rayonnages			
PRESTATIONS TECHNIQUES				
Charges d'exploitation	250 daN/m ²			
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	-		
	Protection solaire	-		
	Occultation	-		
Eclairage artificiel	Eclairage général	150 lux		
	Commande(s)	détection de présence avec extinction temporisée		
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques	
	1 PC à usage général		-	
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)			
	-			
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	16°C	
		T° Hiver inoccupation	16°C	
Rafraichissement	Non	Température Eté	Non contrôlée	
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	1 vol/h	
Plomberie	EF	-		
	ECS	-		
	Evacuations	-	-	
	Equipements	-		

Code Fiche	Pôle			ECOLE ELEMENTAIRE
A.2.4	Secteur		Pôle Admin. Enseignants	
	Nom du Local :		Sanitaires adultes	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES				
Nombre de locaux	4	Effectif :	-	
Surf. utile unitaire	4 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m	
Activité	Sanitaires dédiés au personnel			
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Accès depuis la circulation, 2 appareils (1 par sexe) seront prévus à proximité de la salle des maîtres			
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-		
	Depuis l'intérieur	0,9 m		
Eclairage naturel	aveugle			
Exigences particulières	A aménager dans l'existant			
MATERIAUX ET REVETEMENTS				
Sol	étanche à l'eau, antidérapant, plinthes à gorge	UPEC	U3 P2 E2 C2	
Plafond	matériau lessivable			
Murs	Faïence ou Grès cérame (2m) + peinture.	Protections	-	
Menuiserie int.	Porte à âme pleine. Adapté locaux humides	Contrôle d'accès	Fermeture libre / occupé, décondamnable par l'extérieur à l'aide d'un carré	
EQUIPEMENTS				
Inclus au Marché	Sanitaire avec abattant, équipement handicapés suivant réglementation, 1 lave-mains avec mitigeur ECS-EFS temporisé			
Hors Marché	Accessoires non fixes (miroir, distributeur de savon, de papier-toilette poubelle)			
PRESTATIONS TECHNIQUES				
Charges d'exploitation	150 daN/m ²			
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	-		
	Protection solaire	-		
	Occultation	-		
Eclairage artificiel	Eclairage général	150 lux, 300 lux sur miroir		
	Commande(s)	détection de présence avec extinction temporisée		
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques	
	1 PC étanche		-	
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)			
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	19°C	
		T° Hiver inoccupation	16°C	
Rafraîchissement	Non	Température Eté	Non contrôlée	
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	réglementaire, cf. RSD Gironde	
Plomberie	EF	oui		
	ECS	oui		
	Evacuations	-		-
	Equipements	WC sur pied + 1 lave-main		

Code Fiche	Pôle			ECOLE ELEMENTAIRE
A.3.1	Secteur		Enseignement	
	Nom du Local :		Salle de classe	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES				
Nombre de locaux	6	Effectif :	30 élèves + 1 poste enseignant	
Surf. utile unitaire	60 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m	
Activité	Espace où les élèves pratiquent des activités pédagogiques			
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Chaque classe est desservie par un espace vestiaire avec patères			
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-		
	Depuis l'intérieur	0,9 m		
Eclairage naturel	1er jour			
Exigences particulières	6 salles existantes conservées			
MATERIAUX ET REVETEMENTS				
Sol	Facile d'entretien, anti-dérapant	UPEC	U4 P3 E2 C1 ou U3 P3 E2 C1	
Plafond	Faux plafond démontable. Participe au confort acoustique.			
Murs	Revêtement anti-salissure et lessivable	Protections	Cimaises à hauteur de tables et dossiers de chaises, renforcement et protection des angles	
Menuiserie int.	Portes existantes conservées si compatibles avec réglementation PMR. Portes à âme pleine si remplacées	Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme	
EQUIPEMENTS				
Inclus au Marché	-			
Hors Marché	Tables et chaises pour 30 élèves + plan de travail en fond de salle pour postes informatiques, 1 bureau enseignant			
PRESTATIONS TECHNIQUES				
Charges d'exploitation	250 daN/m ²			
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	Menuiseries oscillo-battantes ou ouvrants à la française		
	Protection solaire	Protections solaires fixes ou mobiles selon orientation		
	Occultation	Pour permettre les projections et la gestion de l'éblouissement		
Eclairage artificiel	Eclairage général	300 lux 500 lux sur tableau		
	Commande(s)	Double allumage manuel, extinction manuelle ou auto par détection de présence		
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques	
	1 PC à usage général 1 PC par tranche de 10m ²		1 bloc TBI (3 PC - 2 RJ45 - 1 USB, 2 HDMI) au niveau du tableau	
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)			
	1 pour bureau enseignant, 3 blocs en fond de classe			
Chauffage	radiateurs existants conservés, mise en place de robinets thermostatiques	T° Hiver en occupation	19°C	
		T° Hiver inoccupation	16°C	
Rafraichissement	Non	Température Eté	Passif: < 28°C (dépassement max 2,5% temps d'occupation)	
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	700 m ³ /h/classe	
Plomberie	EF	-		
	ECS	-		
	Evacuations	-	-	
	Equipements	-		

Code Fiche	Pôle			ECOLE ELEMENTAIRE	
A.3.2	Secteur		Enseignement		
	Nom du Local :		Salle de classe dédoublée		
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES					
Nombre de locaux	8		Effectif :	30 élèves + 1 poste enseignant	
Surf. utile unitaire	40 m ²		Hauteur libre mini	2,5 m	
Activité	Espace où les élèves pratiquent des activités pédagogiques				
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Chaque classe est desservie par un espace vestiaire avec patères				
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur		-		
	Depuis l'intérieur		0,9 m		
Eclairage naturel	1er jour				
Exigences particulières	8 salles à aménager dans l'existant				
MATERIAUX ET REVETEMENTS					
Sol	Facile d'entretien, anti-dérapant		UPEC	U4 P3 E2 C1 ou U3 P3 E2 C1	
Plafond	Faux plafond démontable. Participe au confort acoustique.				
Murs	Revêtement anti-salissure et lessivable		Protections	Cimaises à hauteur de tables et dossiers de chaises, renforcement et protection des angles	
Menuiserie int.	Portes existantes conservées si compatibles avec réglementation PMR. Portes à âme pleine si remplacées		Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme	
EQUIPEMENTS					
Inclus au Marché	-				
Hors Marché	Tables et chaises pour 30 élèves + plan de travail en fond de salle pour postes informatiques, 1 bureau enseignant				
PRESTATIONS TECHNIQUES					
Charges d'exploitation	250 daN/m ²				
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité		Menuiseries oscillo-battantes ou ouvrants à la française		
	Protection solaire		Protections solaires fixes ou mobiles selon orientation		
	Occultation		Pour permettre les projections et la gestion de l'éblouissement		
Eclairage artificiel	Eclairage général		300 lux 500 lux sur tableau		
	Commande(s)		Double allumage manuel, extinction manuelle ou auto par détection de présence		
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques		
	1 PC à usage général 1 PC par tranche de 10m ²		1 bloc TBI (3 PC - 2 RJ45 - 1 USB, 2 HDMI) au niveau du tableau		
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)				
	1 pour bureau enseignant, 3 blocs en fond de classe				
Chauffage	radiateurs existants à adapter selon recloisonnement, robinets thermostatiques à prévoir		T° Hiver en occupation	19°C	
			T° Hiver inoccupation	16°C	
Rafrachissement	Non		Température Eté	Passif: < 28°C (dépassement max 2,5% temps d'occupation)	
Ventilation	Libre choix du Moe		Renouvellement d'air	700 m ³ /h/classe	
Plomberie	EF		-		
	ECS		-		
	Evacuations		-		
	Equipements		-		

Code Fiche	Pôle			ECOLE ELEMENTAIRE		
A.4.1	Secteur		Bibliothèque			
	Nom du Local :		Bibliothèque			
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES						
Nombre de locaux	1		Effectif :	30 enfants + 1 à 2 adultes		
Surf. utile unitaire	60 m ²		Hauteur libre mini	2,5 m		
Activité	Lieu de découverte, d'apprentissage du plaisir de la lecture et de l'informatique mutualisé école élémentaire et périscolaire. Les enfants s'y rendent régulièrement, par classe entière. Ce local est organisé en différents espaces, en fonction des tranches d'âges avec: - 1 espace rayonnages, - 1 espace lecture - 1 espace informatique avec 1 poste - 1 espace bureau / travail adultes					
Liaison(s) fonctionnelle(s)	En position centrale dans l'établissement afin de faciliter la mutualisation avec le périscolaire					
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur		-			
	Depuis l'intérieur		0,9 m			
Eclairage naturel	1er jour					
Exigences particulières	Salle existante à rationaliser					
MATERIAUX ET REVETEMENTS						
Sol	Facile d'entretien, anti-dérapant		UPEC	U3 P3 E2 C1		
Plafond	Faux plafond démontable. Participe au confort acoustique.					
Murs	Revêtement anti-salissure et lessivable		Protections	Cimaises à hauteur de tables et dossiers de chaises, renforcement et protection des angles		
Menuiserie int.	Portes existantes conservées si compatibles avec réglementation PMR. Portes à âme pleine si remplacées			Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme	
EQUIPEMENTS						
Inclus au Marché	-					
Hors Marché	Tables et chaises, rayonnages, estrade, poufs et chauffeuses + plan de travail pour poste informatique, 1 bureau adulte					
PRESTATIONS TECHNIQUES						
Charges d'exploitation	250 daN/m ²					
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité		Menuiseries oscillo-battantes ou ouvrants à la française			
	Protection solaire		Protections solaires fixes ou mobiles selon orientation			
	Occultation		Pour permettre les projections et la gestion de l'éblouissement			
Eclairage artificiel	Eclairage général		200 lux sur rayonnages, 500 lux sur tables			
	Commande(s)		Double allumage manuel, extinction manuelle ou auto par détection de présence			
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques			
	1 PC à usage général, 1 PC par tranche de 10m ²		1 bloc VPI (3 PC - 2 RJ45 - 1 USB, 2 HDMI)			
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)					
	2					
Chauffage	radiateurs existants à adapter selon recloisonnement, robinets thermostatiques à prévoir		T° Hiver en occupation		21°C	
			T° Hiver inoccupation		18°C	
Rafrachissement	Non	Température Eté	Passif: < 28°C (dépassement max 2,5% temps d'occupation)			
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	25 m3/h/occupant avec ratio d'occupation de 2m ² /pers			
Plomberie	EF		-			
	ECS		-			
	Evacuations		-			
	Equipements		-			

Code Fiche	Pôle			ECOLE ELEMENTAIRE
A.5.1	Secteur		Enseignement	
	Nom du Local :		Rangement	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES				
Nombre de locaux	2	Effectif :	-	
Surf. utile unitaire	5 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m	
Activité	Espace permettant le rangement du matériel pédagogique			
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Accès depuis la circulation. A répartir entre les salles de classes.			
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-		
	Depuis l'intérieur	0,9 m		
Eclairage naturel	aveugle			
Exigences particulières	A aménager dans l'existant			
MATERIAUX ET REVETEMENTS				
Sol	Facile d'entretien, anti-dérapant	UPEC	U3 P2 E1 C0	
Plafond	Matériau lessivable / CF 1h			
Murs	Revêtement lessivable et résistant aux chocs / CF 1h	Protections	Renforcement et protection des angles	
Menuiserie int.	Porte à âme pleine	Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme	
EQUIPEMENTS				
Inclus au Marché	-			
Hors Marché	Rayonnages			
PRESTATIONS TECHNIQUES				
Charges d'exploitation	250 daN/m ²			
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	-		
	Protection solaire	-		
	Occultation	-		
Eclairage artificiel	Eclairage général	150 lux		
	Commande(s)	détection de présence avec extinction temporisée		
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques	
	1 PC à usage général		-	
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)			
	-			
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	16°C	
		T° Hiver inoccupation	16°C	
Rafraichissement	Non	Température Eté	Non contrôlée	
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	1 vol/h	
Plomberie	EF	-		
	ECS	-		
	Evacuations	-	-	
	Equipements	-		

Code Fiche	Pôle			ECOLE ELEMENTAIRE	
A.5.2	Secteur		Enseignement		
	Nom du Local :		Rangement informatique		
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES					
Nombre de locaux	1	Effectif :	-		
Surf. utile unitaire	5 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m		
Activité	Espace permettant le rangement du matériel pédagogique				
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Accès depuis la circulation. A répartir entre les salles de classes.				
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-			
	Depuis l'intérieur	0,9 m			
Eclairage naturel	aveugle				
Exigences particulières	A aménager dans l'existant				
MATERIAUX ET REVETEMENTS					
Sol	Facile d'entretien, anti-dérapant	UPEC	U3 P2 E1 C0		
Plafond	Matériau lessivable / CF 1h				
Murs	Revêtement lessivable et résistant aux chocs / CF 1h	Protections	Renforcement et protection des angles		
Menuiserie int.	Porte à âme pleine	Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme		
EQUIPEMENTS					
Inclus au Marché	-				
Hors Marché	Rayonnages				
PRESTATIONS TECHNIQUES					
Charges d'exploitation	250 daN/m ²				
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	-			
	Protection solaire	-			
	Occultation	-			
Eclairage artificiel	Eclairage général	150 lux			
	Commande(s)	détection de présence avec extinction temporisée			
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques		
	1 PC à usage général		-		
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)				
	-				
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	16°C		
		T° Hiver inoccupation	16°C		
Rafraichissement	Non	Température Eté	Non contrôlée		
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	1 vol/h		
Plomberie	EF	-			
	ECS	-			
	Evacuations	-			
	Equipements	-			

Code Fiche	Pôle			ECOLE ELEMENTAIRE	
A.5.3	Secteur		Enseignement		
	Nom du Local :		Local stockage matériel de sport		
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES					
Nombre de locaux	1		Effectif :	-	
Surf. utile unitaire	10 m ²		Hauteur libre mini	2,5 m	
Activité	Espace permettant le rangement du matériel de sport				
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Accès direct sur l'extérieur				
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	1,2 m			
	Depuis l'intérieur	0,9 m			
Eclairage naturel	aveugle				
Exigences particulières	A aménager dans l'existant				
MATERIAUX ET REVETEMENTS					
Sol	Facile d'entretien, anti-dérapant		UPEC	U3 P2 E1 C0	
Plafond	Matériau lessivable / CF 1h				
Murs	Revêtement lessivable et résistant aux chocs / CF 1h		Protections	Renforcement et protection des angles	
Menuiserie int.	Porte à âme pleine		Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme	
EQUIPEMENTS					
Inclus au Marché	-				
Hors Marché	Rayonnages				
PRESTATIONS TECHNIQUES					
Charges d'exploitation	250 daN/m ²				
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	-			
	Protection solaire	-			
	Occultation	-			
Eclairage artificiel	Eclairage général	150 lux			
	Commande(s)	détection de présence avec extinction temporisée			
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques		
	1 PC à usage général		-		
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)				
	-				
Chauffage	libre choix du Moe		T° Hiver en occupation	16°C	
			T° Hiver inoccupation	16°C	
Rafraichissement	Non		Température Eté	Non contrôlée	
Ventilation	Libre choix du Moe		Renouvellement d'air	1 vol/h	
Plomberie	EF	-			
	ECS	-			
	Evacuations	-		-	
	Equipements	-			

Code Fiche	Pôle			ECOLE ELEMENTAIRE	
A.6.1	Secteur		Salle polyvalente		
	Nom du Local :		Salle polyvalente		
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES					
Nombre de locaux	1		Effectif :	Min 1 classe	
Surf. utile unitaire	150 m ²		Hauteur libre mini	existante	
Activité	Espace permettant à une classe la tenue d'activités collectives (danse, gymnastique, ping-pong...). Permet également les grandes réunions, les spectacles... Utilisée par le périscolaire				
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Accès direct depuis la cour de récréation. A proximité d'un bloc sanitaires élèves				
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	1,4 m			
	Depuis l'intérieur	1,4 m			
Eclairage naturel	1er jour				
Exigences particulières	A aménager dans l'existant par cloisonnement de l'espace préau fermé vis-à-vis de la circulation				
MATERIAUX ET REVETEMENTS					
Sol	Reprise de la pente existante au sol pour un sol plan permettant des activités sportives Facile d'entretien, anti-dérapant		UPEC	U4 P3 E2 C1 ou U3 P3 E2 C1	
Plafond	Faux plafond démontable. Résistant aux chocs (système anti-soulèvement pour jeux de ballons)				
Murs	Revêtement anti-salissure et lessivable, résistant aux chocs		Protections	Renforcement et protection des angles	
Menuiserie int.	Portes à âme pleine		Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme	
EQUIPEMENTS					
Inclus au Marché	-				
Hors Marché	Matériel sportif				
PRESTATIONS TECHNIQUES					
Charges d'exploitation	400 daN/m ²				
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	Menuiseries oscillo-battantes ou ouvrants à la française Portes vitrées métalliques donnant sur la cour de récréation			
	Protection solaire	Protections solaires fixes ou mobiles selon orientation			
	Occultation	Pour permettre les projections et la gestion de l'éblouissement			
Eclairage artificiel	Eclairement général	300 lux			
	Commande(s)	Interrupteur + luminosité Eclairage par zone			
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques		
	1 PC à usage général 1 PC par tranche de 10m ²		1 bloc VPI (3 PC - 2 RJ45 - 1 USB, 2 HDMI)		
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)				
	1				
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	19°C		
		T° Hiver inoccupation	16°C		
Rafrachissement	Non	Température Eté	Passif: < 28°C (dépassement max 2,5% temps d'occupation)		
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	25 m ³ /h/occupant avec ratio d'occupation de 1 m ³ /pers		
Plomberie	EF	-			
	ECS	-			
	Evacuations	-			
	Equipements	-			

Code Fiche	Pôle			ECOLE ELEMENTAIRE
A.6.2	Secteur	Salle polyvalente		
	Nom du Local :	Rangement		
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES				
Nombre de locaux	2	Effectif :	-	
Surf. utile unitaire	10 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m	
Activité	Espace permettant le rangement du matériel de motricité encombrant ou du matériel sportif encombrant (tapis par exemple)			
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Accès direct sur la salle polyvalente			
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-		
	Depuis l'intérieur	1,4 m		
Eclairage naturel	aveugle			
Exigences particulières	A aménager dans l'existant			
MATERIAUX ET REVETEMENTS				
Sol	Facile d'entretien, anti-dérapant	UPEC	U3 P2 E1 C0	
Plafond	Matériau lessivable / CF 1h			
Murs	Revêtement lessivable et résistant aux chocs / CF 1h	Protections	Renforcement et protection des angles	
Menuiserie int.	Portes à âme pleine	Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme	
EQUIPEMENTS				
Inclus au Marché	-			
Hors Marché	-			
PRESTATIONS TECHNIQUES				
Charges d'exploitation	250 daN/m ²			
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	-		
	Protection solaire	-		
	Occultation	-		
Eclairage artificiel	Eclairage général	150 lux		
	Commande(s)	détection de présence avec extinction temporisée		
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques	
	1 PC à usage général		-	
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)			
	-			
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	16°C	
		T° Hiver inoccupation	16°C	
Rafrachissement	Non	Température Eté	Non contrôlée	
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	1 vol/h	
Plomberie	EF	-		
	ECS	-		
	Evacuations	-	-	
	Equipements	-		

Code Fiche	Pôle			ECOLE ELEMENTAIRE
A.7.1 / A.7.2/ A.7.3	Secteur		Enseignement	
	Nom du Local :		Sanitaires élèves	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES				
Nombre de locaux	0		Effectif :	-
Surf. utile unitaire			Hauteur libre mini	2,5 m
Activité	Sanitaires adaptés aux élèves d'élémentaire			
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Blocs neufs: lien direct sur la cour de récréation et depuis la circulation intérieure			
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	0,9 m		
	Depuis l'intérieur	0,9 m		
Eclairage naturel	1er jour souhaité pour les blocs neufs, aveugle autorisé pour les sanitaires de proximité			
Exigences particulières	Le projet intégrera la réhabilitation des blocs sanitaires existants avec conservation du nombre d'appareils (y compris bloc sanitaire PMR d'étage) et la création de blocs dans l'extension à usage du périscolaire, de la restauration et pendant les récréations			
MATERIAUX ET REVETEMENTS				
Sol	Carrelage anti-dérapant avec plinthe à gorge	UPEC	U4 P3 E3 C2	
Plafond	Matériau lessivable			
Murs	Faïence ou Grès cérame toute hauteur	Protections	-	
Menuiserie int.	Portes à âme pleine Adaptées locaux humides	Contrôle d'accès	-	
EQUIPEMENTS				
Inclus au Marché	Blocs dans l'extension : Filles: 3 appareils dont 1 PMR, 1 auge 2 jets, Garçons: 3 appareils dont 1 PMR, 1 auge 2 jets Blocs existants à réhabiliter : Filles: 7 appareils non PMR, 5 auges à 2 jets, Garçons : 5 appareils non PMR, 7 urinoirs, 5 auges à 2 jets Sanitaire d'étage : 1 appareil PMR			
Hors Marché	Accessoires non fixes (distributeur de savon, de papier-toilette, poubelle)			
PRESTATIONS TECHNIQUES				
Charges d'exploitation	250 daN/m ²			
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	porte métallique pour la porte donnant sur la cour pour les blocs sanitaires neufs		
	Protection solaire	Protections solaires fixes ou mobiles selon orientation		
	Occultation	Non		
Eclairage artificiel	Eclairage général	200 lux		
	Commande(s)	détection de présence avec extinction temporisée		
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques	
	1 PC étanche		-	
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)			
	-			
Chauffage	libre choix du Moe pour existants et pour blocs à créer	T° Hiver en occupation	19°C	
		T° Hiver inoccupation	16°C	
Rafrachissement	Non	Température Eté	Non contrôlée	
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	réglementaire, cf. RSD Gironde	
Plomberie	EF	Oui		
	ECS	Non		
	Evacuations	Oui	-	
	Equipements	WC sur pied + lavabo collectif adapté à la taille des enfants		

Code Fiche	Pôle			LOCAUX MUTUALISES
B.1.1	Secteur		Activités communes	
	Nom du Local :		Salle périscolaire	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES				
Nombre de locaux	1	Effectif :	30 enfants + 2 à 3 animateurs	
Surf. utile unitaire	60 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m	
Activité	Salle dédiée à l'accueil périscolaire et à l'ALSH			
Liaison(s) fonctionnelle(s)	A proximité de sanitaires élèves, du bureau périscolaire et facilement accessible depuis la cour de récréation. La salle est desservie par un espace vestiaire avec patères			
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-		
	Depuis l'intérieur	0,9 m		
Eclairage naturel	1er jour			
Exigences particulières	A créer en neuf Les salles offriront une géométrie simple afin d'offrir une polyvalence dans l'aménagement mobilier de l'espace. La salle est équipée d'une paillasse avec point d'eau et égouttoir			
MATERIAUX ET REVETEMENTS				
Sol	Facile d'entretien, anti-dérapant	UPEC	U3 P3 E2 C1	
Plafond	Faux plafond démontable. Participe au confort acoustique.			
Murs	Revêtement anti-salissure et lessivable	Protections	Protection au droit du point d'eau, Cimaises à hauteur de tables et dossiers de chaises, renforcement et protection des angles	
Menuiserie int.	Portes à âme pleine	Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme	
EQUIPEMENTS				
Inclus au Marché	Placard intégré 1,2 ml avec 6 étagères, paillasse 120 cm avec point d'eau et égouttoir et rangements en dessous.			
Hors Marché	Chauffeuses, tapis, jeux divers, tableau triptyque blanc 400 x 120cm, Tables et chaises enfants, armoire, plan de travail avec postes informatiques, TBI, surface d'affichage (liège ou aimanté).			
PRESTATIONS TECHNIQUES				
Charges d'exploitation	250 daN/m ²			
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	Menuiseries oscillo-battantes ou ouvrants à la française		
	Protection solaire	Protections solaires fixes ou mobiles selon orientation		
	Occultation	Pour permettre les projections et la gestion de l'éblouissement		
Eclairage artificiel	Eclairage général	300 lux 500 lux sur tableau		
	Commande(s)	Double allumage manuel, extinction manuelle ou auto par détection de présence		
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques	
	1 PC à usage général 1 PC par tranche de 10m ²		1 bloc TBI (3 PC - 2 RJ45 - 1 USB, 2 HDMI) au niveau du tableau	
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)			
	3			
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	19°C	
		T° Hiver inoccupation	16°C	
Rafrachissement	Non	Température Eté	Passif: < 28°C (dépassement max 2,5% temps d'occupation)	
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	25 m ³ /h/occupant	
Plomberie	EF	Oui		
	ECS	Oui		
	Evacuations	-	-	
	Equipements	Point d'eau sur paillasse		

Code Fiche	Pôle			LOCAUX MUTUALISES
B.1.2	Secteur		Activités communes	
	Nom du Local :		Salle RASED / UP2A	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES				
Nombre de locaux	1	Effectif :	1 pdt + accueil petit groupe 3/4 enfants	
Surf. utile unitaire	12 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m	
Activité	Espace de travail avec un enfant ou un petit groupe d'enfants et espace administratif			
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Facilement accessible depuis le hall d'accueil			
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-		
	Depuis l'intérieur	0,9 m		
Eclairage naturel	1er jour			
Exigences particulières	A aménager dans l'existant			
MATERIAUX ET REVETEMENTS				
Sol	Facile d'entretien, anti-dérapant	UPEC	U3 P2 E1 C0	
Plafond	Faux plafond démontable. Participe au traitement acoustique.			
Murs	Revêtement anti-salissure et lessivable	Protections	Cimaises à hauteur de tables et dossiers de chaises, renforcement et protection des angles	
Menuiserie int.	Portes à âme pleine	Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme	
EQUIPEMENTS				
Inclus au Marché	Placard intégré 1,2 ml avec 6 niveaux d'étagères			
Hors Marché	Bureau, chaise, armoire, poste de travail informatique, 1 table et chaises pour 4 personnes, panneau d'affichage			
PRESTATIONS TECHNIQUES				
Charges d'exploitation	250 daN/m ²			
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	Menuiseries oscillo-battantes ou ouvrants à la française		
	Protection solaire	Protections solaires fixes ou mobiles selon orientation		
	Occultation	Eventuellement pour gérer l'éblouissement		
Eclairage artificiel	Eclairage général	300 lux 500 lux sur tables et bureau		
	Commande(s)	Manuelle double allumage		
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques	
	1 PC à usage général		-	
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)			
	2			
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	19°C	
		T° Hiver inoccupation	16°C	
Rafrachissement	Non	Température Eté	Passif: < 28°C (dépassement max 2,5% temps d'occupation)	
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	30m ³ /h/pers	
Plomberie	EF	-		
	ECS	-		
	Evacuations	-		
	Equipements	-		

Code Fiche	Pôle			LOCAUX MUTUALISES
B.1.3	Secteur		Activités communes	
	Nom du Local :		Bureau périscolaire	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES				
Nombre de locaux	1	Effectif :	1 pdt + 1/2 pers	
Surf. utile unitaire	12 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m	
Activité	Travail administratif, réception des parents, animateurs, élèves,			
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Liaison directe avec l'entrée du pôle mutualisé Liaison aisée avec les salles périsco/ALSH			
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-		
	Depuis l'intérieur	0,9 m		
Eclairage naturel	1er jour			
Exigences particulières	A créer en neuf			
MATERIAUX ET REVETEMENTS				
Sol	Facile d'entretien, anti-dérapant	UPEC	U3 P2 E1 C0	
Plafond	Faux plafond démontable. Participe au traitement acoustique.			
Murs	Revêtement anti-salissure et lessivable	Protections	Renforcement et protection des angles	
Menuiserie int.	Portes à âme pleine	Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme	
EQUIPEMENTS				
Inclus au Marché	Placard intégré 1,2 ml avec 6 niveaux d'étagères			
Hors Marché	Bureau, chaise, armoire, poste de travail informatique, panneau d'affichage...			
PRESTATIONS TECHNIQUES				
Charges d'exploitation	250 daN/m ²			
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	Menuiseries oscillo-battantes ou ouvrants à la française		
	Protection solaire	Protections solaires fixes ou mobiles selon orientation		
	Occultation	Eventuellement pour gérer l'éblouissement		
Eclairage artificiel	Eclairage général	300 lux 500 lux sur plan de travail		
	Commande(s)	Manuelle double allumage		
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques	
	1 PC à usage général		visiophone (suivant projet CMSI, report alarmes)	
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)			
	2			
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	19°C	
		T° Hiver inoccupation	16°C	
Rafrachissement	Non	Température Eté	Passif: < 28°C (dépassement max 2,5% temps d'occupation)	
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	30m ³ /h/pers	
Plomberie	EF	-		
	ECS	-		
	Evacuations	-	-	
	Equipements	-		

Code Fiche	Pôle			LOCAUX MUTUALISES
B.1.4	Secteur		Activités communes	
	Nom du Local :		Bureau psychologue / infirmerie	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES				
Nombre de locaux	1	Effectif :	1 pdt + 1/2 pers	
Surf. utile unitaire	12 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m	
Activité	Travail administratif, réception des parents, des enfants,			
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Proche du hall			
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-		
	Depuis l'intérieur	0,9 m		
Eclairage naturel	1er jour			
Exigences particulières	Existant conservé			
MATERIAUX ET REVETEMENTS				
Sol	Facile d'entretien, anti-dérapant	UPEC	U3 P2 E1 C0	
Plafond	Faux plafond démontable. Participe au traitement acoustique.			
Murs	Revêtement anti-salissure et lessivable	Protections	Renforcement et protection des angles	
Menuiserie int.	Porte existante conservée si compatible avec réglementation PMR. Porte à âme pleine, stratifié si remplacée	Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme	
EQUIPEMENTS				
Inclus au Marché	Placard intégré 1,2 ml avec 6 niveaux d'étagères			
Hors Marché	Bureau, chaise, armoire, poste de travail informatique, 1 coin manipulation avec table et coussins pour enfants, panneau d'affichage ...			
PRESTATIONS TECHNIQUES				
Charges d'exploitation	250 daN/m ²			
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	Menuiseries oscillo-battantes ou ouvrants à la française		
	Protection solaire	Protections solaires fixes ou mobiles selon orientation		
	Occultation	Eventuellement pour gérer l'éblouissement		
Eclairage artificiel	Eclairage général	300 lux 500 lux sur plan de travail		
	Commande(s)	Manuelle double allumage		
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques	
	1 PC à usage général		-	
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)			
	2			
Chauffage	radiateurs existants conservés, mise en place de robinets thermostatiques	T° Hiver en occupation	19°C	
		T° Hiver inoccupation	16°C	
Rafrachissement	Non	Température Eté	Passif: < 28°C (dépassement max 2,5% temps d'occupation)	
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	30m ³ /h/pers	
Plomberie	EF	-		
	ECS	-		
	Evacuations	-	-	
	Equipements	-		

Code Fiche	Pôle			LOCAUX MUTUALISES
B.1.5	Secteur		Activités communes	
	Nom du Local :		Salle des parents	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES				
Nombre de locaux	1		Effectif :	15 pers.
Surf. utile unitaire	30 m ² avec 20 m ² d'espace réunions et 10 m ² de rangement		Hauteur libre mini	2,5 m
Activité	Salle à destination des parents d'élèves leur permettant de se rencontrer, d'échanger (Café des parents), d'organiser des ateliers ou de préparer des manifestations (Kermesse notamment)			
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Facilement accessible depuis l'entrée de l'école			
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur		-	
	Depuis l'intérieur		0,9 m	
Eclairage naturel	1er jour			
Exigences particulières	A créer en neuf A organiser en une salle de réunions desservant un local de stockage			
MATERIAUX ET REVETEMENTS				
Sol	Facile d'entretien, anti-dérapant		UPEC	U3 P2 E1 C0
Plafond	Faux plafond démontable. Participe au traitement acoustique.			
Murs	Revêtement anti-salissure et lessivable		Protections	Crédence au droit du point d'eau, renforcement et protection des angles
Menuiserie int.	Portes à âme pleine		Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme
EQUIPEMENTS				
Inclus au Marché	plan de travail (environ 1,2 ml) avec évier, meubles haut et bas			
Hors Marché	Table, chaise, frigo, Cafetière, micro-ondes, photocopieur, panneau d'affichage			
PRESTATIONS TECHNIQUES				
Charges d'exploitation	250 daN/m ²			
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité		Menuiseries oscillo-battantes ou ouvrants à la française	
	Protection solaire		Protections solaires fixes ou mobiles selon orientation	
	Occultation		Eventuellement pour gérer l'éblouissement	
Eclairage artificiel	Eclairage général		300 lux, 500 lux sur plan de travail	
	Commande(s)		Double allumage manuel, extinction manuelle ou auto par détection de présence et de luminosité	
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques	
	1 PC à usage général, 1 pour frigo et 2 PC sur plan de travail		-	
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)			
	2			
Chauffage	libre choix du Moe		T° Hiver en occupation	19°C
			T° Hiver inoccupation	16°C
Rafrachissement	Non		Température Eté	Passif: < 28°C (dépassement max 2,5% temps d'occupation)
Ventilation	Libre choix du Moe		Renouvellement d'air	30m ³ /h/pers
Plomberie	EF		oui	
	ECS		oui	
	Evacuations		-	
	Equipements		Evier (1 bac) avec égouttoir	

Code Fiche	Pôle			LOCAUX RESTAURATION
B.2.11	Secteur		Salles de restauration	
	Nom du Local :		Salle de restauration élémentaire	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES				
Nombre de locaux	1	Effectif :	156 enfants + 3 à 4 adultes	
Surf. utile unitaire	110 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m	
Activité	Espace de prise des repas des élèves de maternelle offrant 90 places assises avec des tables rectangulaires de 6 à 8 places. Aménagée avec une zone de distribution par self à l'entrée des convives et une zone de dépose plateaux à la sortie des convives			
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Dans le même volume que la zone de distribution. Accès direct depuis le préau dans la zone de distribution. Zone sortie des convives dissociée de l'entrée à proximité de la zone dépose plateaux			
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	1,4 m		
	Depuis l'intérieur	1,4 m		
Eclairage naturel	1er jour			
Exigences particulières	A créer en neuf			
MATERIAUX ET REVETEMENTS				
Sol	Facile d'entretien, anti-dérapant	UPEC	U4 P3 E2 C1	
Plafond	Faux plafond démontable. Participe au traitement acoustique.			
Murs	Revêtement anti-salissure et lessivable. Si un complément d'absorption est proposée en mur, il devra être facilement nettoyable et non accessible aux élèves	Protections	Cimaises à hauteur de tables et dossiers de chaises, renforcement et protection des angles	
Menuiserie int.	Portes à âme pleine	Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme	
EQUIPEMENTS				
Inclus au Marché	Attente Listing du matériel à récupérer			
Hors Marché	tables et chaises			
PRESTATIONS TECHNIQUES				
Charges d'exploitation	400 daN/m ²			
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	Menuiseries oscillo-battantes ou ouvrants à la française. Portes vitrées métalliques donnant sur la cour de récréation		
	Protection solaire	Protections solaires fixes ou mobiles selon orientation		
	Occultation	Pour permettre les projections et la gestion de l'éblouissement		
Eclairage artificiel	Eclairage général	300 lux		
	Commande(s)	Tableau de commande + détection lumineuse		
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques	
	1 PC tous les 10 ml		1 bloc VPI (3 PC - 2 RJ45 - 1 USB, 2 HDMI)	
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)			
	2			
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	19°C	
		T° Hiver inoccupation	16°C	
Rafraichissement	Oui	Température Eté	Actif < 28°C pendant canicule	
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	30 m ³ /h/occupant	
Plomberie	EF	-		
	ECS	-		
	Evacuations	-	-	
	Equipements	-		

Code Fiche	Pôle			LOCAUX RESTAURATION
B.2.21	Secteur	Office		
	Nom du Local :	Sas de réception		
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES				
Nombre de locaux	1	Effectif :	1 pers.	
Surf. utile unitaire	5 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m	
Activité	Zone d'interface entre la zone de livraisons extérieure et l'office			
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Accès direct sur l'extérieur. Dessert l'office			
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	1,4 m		
	Depuis l'intérieur	1,1 m		
Eclairage naturel	1er jour			
Exigences particulières	A créer en neuf L'espace de réception doit permettre de manier un socle rouleur en rotation totale sans gêne			
MATERIAUX ET REVETEMENTS				
Sol	Etanche à l'eau, anti-dérapant, plinthes à gorge	UPEC	U4 P4 E3 C2	
Plafond	Matériau lessivable alimentaire			
Murs	Faïence ou grès cérame toute hauteur	Protections	renforcement et protection des angles	
Menuiserie int.	Porte adaptée locaux humides	Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme	
EQUIPEMENTS				
Inclus au Marché	1 lave-mains, 1 poste de lavage			
Hors Marché	tablette			
PRESTATIONS TECHNIQUES				
Charges d'exploitation	400 daN/m ²			
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	Porte métallique		
	Protection solaire	Protections solaires fixes ou mobiles selon orientation		
	Occultation	non		
Eclairage artificiel	Eclairage général	200 lux		
	Commande(s)	Manuelle, extinction manuelle ou auto par détection de présence		
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques	
	2 PC à usage général		-	
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)			
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	19°C	
		T° Hiver inoccupation	16°C	
Rafraichissement	Non	Température Eté	Non contrôlée	
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	1 vol/h	
Plomberie	EF	oui		
	ECS	oui		
	Evacuations	oui	-	
	Equipements	1 poste de lavage, 1 lave-mains		

Code Fiche	Pôle	LOCAUX RESTAURATION	
B.2.22	Secteur	Office	
	Nom du Local :	Office de réchauffage	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES			
Nombre de locaux	1	Effectif :	-
Surf. utile unitaire	20 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m
Activité	Espace de remise en température des repas livrés (environ 250 repas / j)		
Liaison(s) fonctionnelle(s)	En lien direct avec le sas de réception et la zone distribution de la salle à manger. Lien direct sur la laverie. Proximité du local déchets		
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-	
	Depuis l'intérieur	1,1 m	
Eclairage naturel	1er jour		
Exigences particulières	A créer en neuf		
MATERIAUX ET REVETEMENTS			
Sol	Etanche à l'eau, anti-dérapant, plinthes à gorge	UPEC	U4 P4 E3 C2
Plafond	Matériau lessivable alimentaire		
Murs	Revêtement lessivable alimentaire, résistant aux chocs	Protections	renforcement et protection des angles, lisse de protection
Menuiserie int.	Porte adaptée locaux humides	Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme
EQUIPEMENTS			
Inclus au Marché	Attente Listing du matériel à récupérer		
Hors Marché	-		
PRESTATIONS TECHNIQUES			
Charges d'exploitation	400 daN/m ²		
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	Menuiseries oscillo-battantes ou ouvrants à la française.	
	Protection solaire	Protections solaires fixes ou mobiles selon orientation	
	Occultation	Eventuellement pour gérer l'éblouissement (compatible hygiène)	
Eclairage artificiel	Eclairage général	300 lux 500 lux sur plans de travail	
	Commande(s)	Tableau de commande + détection lumineuse	
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques
	5 PC à répartir		1 PC par équipement
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)		
	-		
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	19°C
		T° Hiver inoccupation	16°C
Rafrachissement	Non	Température Eté	Passif: < 28°C (dépassement max 2,5% temps d'occupation)
Ventilation	Hotte au-dessus des fours + VMC	Renouvellement d'air	6 vol/h
Plomberie	EF	oui	
	ECS	oui	
	Evacuations	oui	-
	Equipements	1 poste de lavage, 1 lave-mains, bac table de chef	

Code Fiche	Pôle			LOCAUX RESTAURATION
B.2.23	Secteur	Office		
	Nom du Local :	Laverie		
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES				
Nombre de locaux	1	Effectif :	-	
Surf. utile unitaire	12 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m	
Activité	Local de nettoyage de la vaisselle des convives et du petit matériel de cuisine			
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Accès aisé au local déchets. Proximité de la zone dépose de la sàm			
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-		
	Depuis l'intérieur	1,1 m		
Eclairage naturel	1er jour			
Exigences particulières	A créer en neuf			
MATERIAUX ET REVETEMENTS				
Sol	Etanche à l'eau, anti-dérapant, plinthes à gorge	UPEC	U4 P4 E3 C2	
Plafond	Matériau lessivable alimentaire			
Murs	Revêtement lessivable alimentaire, résistant aux chocs	Protections	renforcement et protection des angles, lisse de protection	
Menuiserie int.	Porte adaptée locaux humides	Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme	
EQUIPEMENTS				
Inclus au Marché	Attente Listing du matériel à récupérer			
Hors Marché	-			
PRESTATIONS TECHNIQUES				
Charges d'exploitation	400 daN/m ²			
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	Menuiseries oscillo-battantes ou ouvrants à la française.		
	Protection solaire	Protections solaires fixes ou mobiles selon orientation		
	Occultation	non		
Eclairage artificiel	Eclairage général	300 lux		
	Commande(s)	Tableau de commande + détection lumineuse		
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques	
	2 PC à répartir		1 PC par équipement	
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)			
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	19°C	
		T° Hiver inoccupation	16°C	
Rafraichissement	Non	Température Eté	Passif: < 28°C (dépassement max 2,5% temps d'occupation)	
Ventilation	Hotte au-dessus de la màl	Renouvellement d'air	15 vol/h	
Plomberie	EF	oui		
	ECS	oui		
	Evacuations	oui	-	
	Equipements	1 poste de lavage, 1 lave-mains, bac plonge, alimentation màl		

Code Fiche	Pôle	LOCAUX RESTAURATION	
B.2.24	Secteur	Office	
	Nom du Local :	Local déchets	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES			
Nombre de locaux	1	Effectif :	-
Surf. utile unitaire	5 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m
Activité	Local de déchets de la restauration. Aménagé pour permettre le tri sélectif (1 container 400L, 2 containers 770L)		
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Proche de la laverie, de l'office. Accessible également depuis une circulation générale et facilement accessible depuis l'extérieur		
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	1,4 m	
	Depuis l'intérieur	1,4 m	
Eclairage naturel	aveugle		
Exigences particulières	A créer en neuf		
MATERIAUX ET REVETEMENTS			
Sol	Lavable à grande eau, facilement nettoyable	UPEC	-
Plafond	Matériau facilement nettoyable,		
Murs	Matériau facilement nettoyable, lavable à grande eau	Protections	-
Menuiserie int.	Porte adaptée locaux humides	Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme
EQUIPEMENTS			
Inclus au Marché	1 poste de lavage, 1 destructeur d'insectes		
Hors Marché	Conteneurs déchets (1 de 400L, 2 de 770L)		
PRESTATIONS TECHNIQUES			
Charges d'exploitation	250 daN/m ²		
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	Porte métallique	
	Protection solaire	-	
	Occultation	-	
Eclairage artificiel	Eclairement général	200 lux	
	Commande(s)	détection de présence avec extinction temporisée	
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques
	1 PC étanche à usage général		1 PC par équipement
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)		
	-		
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	16°C
		T° Hiver inoccupation	16°C
Rafraichissement	Non	Température Eté	Non contrôlée
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	5 à 7 vol/h
Plomberie	EF	oui	
	ECS	oui	
	Evacuations	oui	-
	Equipements	1 poste de lavage	

Code Fiche	Pôle	LOCAUX ENTRETIEN	
B.3.1	Secteur	Entretien	
	Nom du Local :	Local Entretien principal	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES			
Nombre de locaux	1	Effectif :	-
Surf. utile unitaire	10 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m
Activité	Stockage du matériel et des produits d'entretien de la zone Restauration		
Liaison(s) fonctionnelle(s)	En position centrale du pôle restauration		
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-	
	Depuis l'intérieur	0,90 m	
Eclairage naturel	aveugle		
Exigences particulières	A créer en neuf		
MATERIAUX ET REVETEMENTS			
Sol	étanche à l'eau, antidérapant, plinthes à gorge	UPEC	U3 P3 E2 C2
Plafond	Peinture lessivable		
Murs	Revêtement anti-salissure, faïence ou grès cérame au droit du point d'eau	Protections	Bande caoutchouc et matériau composite fixées mécaniquement absorbant les chocs de 9 cm x 3 cm dont les arases supérieures sont à 30 cm et 1 m du sol, Renforcement et protection des angles
Menuiserie int.	Porte adaptée locaux humides	Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme
EQUIPEMENTS			
Inclus au Marché	Vidoir		
Hors Marché	Rayonnages, Chariot ménage		
PRESTATIONS TECHNIQUES			
Charges d'exploitation	250 daN/m ²		
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	-	
	Protection solaire	-	
	Occultation	-	
Eclairage artificiel	Eclairement général	150 lux	
	Commande(s)	détection de présence avec extinction temporisée	
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques
	1 PC étanche		-
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)		
	-		
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	16°C
		T° Hiver inoccupation	16°C
Rafraichissement	Non	Température Eté	Non contrôlée
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	1 vol/h
Plomberie	EF	oui	
	ECS	oui	
	Evacuations	oui	-
	Equipements	Vidoir	

Code Fiche	Pôle	LOCAUX ENTRETIEN	
B.3.2	Secteur	Entretien	
	Nom du Local :	Local ménage satellite	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES			
Nombre de locaux	1	Effectif :	-
Surf. utile unitaire	5 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m
Activité	Stockage du matériel et des produits d'entretien		
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Au sein de l'école élémentaire		
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-	
	Depuis l'intérieur	0,90 m	
Eclairage naturel	aveugle		
Exigences particulières	A créer en neuf		
MATERIAUX ET REVETEMENTS			
Sol	étanche à l'eau, antidérapant, plinthes à gorge	UPEC	U3 P3 E2 C2
Plafond	Matériau lessivable		
Murs	Revêtement anti-salissure, faïence ou grès cérame au droit du point d'eau	Protections	Bande caoutchouc et matériau composite fixées mécaniquement absorbant les chocs de 9 cm x 3 cm dont les arases supérieures sont à 30 cm et 1 m du sol, Renforcement et protection des angles
Menuiserie int.	Porte adaptée locaux humides	Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme
EQUIPEMENTS			
Inclus au Marché	Vidoir		
Hors Marché	Rayonnages, Chariot ménage		
PRESTATIONS TECHNIQUES			
Charges d'exploitation	250 daN/m ²		
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	-	
	Protection solaire	-	
	Occultation	-	
Eclairage artificiel	Eclairage général	150 lux	
	Commande(s)	détection de présence avec extinction temporisée	
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques
	1 PC étanche		-
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)		
	-		
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	16°C
		T° Hiver inoccupation	16°C
Rafraîchissement	Non	Température Eté	Non contrôlée
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	1 vol/h
Plomberie	EF	oui	
	ECS	oui	
	Evacuations	oui	-
	Equipements	Vidoir	

Code Fiche	Pôle			LOCAUX DU PERSONNEL
B.4.1	Secteur		Locaux des agents	
	Nom du Local :		Salle des agents	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES				
Nombre de locaux	1		Effectif :	20 pers.
Surf. utile unitaire	21 m ²		Hauteur libre mini	2,5 m
Activité	Salle de détente de l'ensemble des agents de l'établissement			
Liaison(s) fonctionnelle(s)	A proximité du bureau responsable de site.			
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-		
	Depuis l'intérieur	0,90 m		
Eclairage naturel	1 ^{er} jour			
Exigences particulières	A créer en neuf			
MATERIAUX ET REVETEMENTS				
Sol	Facile d'entretien, anti-dérapant	UPEC	U3 P3 E2 C1	
Plafond	Faux plafond démontable.			
Murs	Revêtement anti-salissure et lessivable	Protections	Protection au droit du point d'eau, renforcement et protection des angles	
Menuiserie int.	Porte à âme pleine	Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme	
EQUIPEMENTS				
Inclus au Marché	Kitchenette avec plan de travail + évier, placard intégré 1,2 ml avec 6 niveaux d'étagères,			
Hors Marché	Table centrale, chaises, petits électroménagers (micro-ondes, réfrigérateur, cafetière, bouilloire...)			
PRESTATIONS TECHNIQUES				
Charges d'exploitation	250 daN/m ²			
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	Menuiseries oscillo-battantes ou ouvrants à la française		
	Protection solaire	Protections solaires selon orientation		
	Occultation	Eventuellement pour gérer l'éblouissement		
Eclairage artificiel	Eclairement général	300 lux 500 lux sur plan de travail		
	Commande(s)	Double allumage manuel, extinction manuelle ou auto par détection de présence		
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques	
	1 PC étanche à usage général + 3 PC sur plan de travail Kitchenette		1 prise / équipement électroménager	
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)			
	1			
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	19°C	
		T° Hiver inoccupation	16°C	
Rafrachissement	Non	Température Eté	Passif: < 28°C (dépassement max 2,5% temps d'occupation)	
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	18 m ³ /h/occupant	
Plomberie	EF	oui		
	ECS	oui		
	Evacuations	-	-	
	Equipements	Evier (2 bacs) avec égouttoir		

Code Fiche	Pôle	LOCAUX DU PERSONNEL	
B.4.2	Secteur	Locaux des agents	
	Nom du Local :	Vestiaires des agents	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES			
Nombre de locaux	2	Effectif :	-
Surf. utile unitaire	25 m ² à répartir entre 1 bloc hommes et 1 bloc femmes	Hauteur libre mini	2,5 m
Activité	Espace de change avec casiers, bancs et lavabos et espace douche PMR des agents réservé au personnel de cuisine et d'entretien (2 hommes et 5 femmes)		
Liaison(s) fonctionnelle(s)	A proximité de la salle des agents		
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-	
	Depuis l'intérieur	0,90 m	
Eclairage naturel	1 er jour souhaité pour la partie change		
Exigences particulières	A créer en neuf		
MATERIAUX ET REVETEMENTS			
Sol	Facile d'entretien, anti-dérapant	UPEC	U3 P3 E2 C1
Plafond	Matériau lessivable		
Murs	Revêtement anti-salissure et lessivable	Protections	Protection au droit du point d'eau dans la zone change, Faïence ou grès cérame toute hauteur dans la douche, renforcement et protection des angles
Menuiserie int.	Portes adaptées locaux humides	Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme
EQUIPEMENTS			
Inclus au Marché	1 douche PMR par sexe, 1 lavabo +1 miroir par vestiaire, 20 casiers + 20 patères côté femmes, 2 casiers + 2 patères côté hommes		
Hors Marché	bancs		
PRESTATIONS TECHNIQUES			
Charges d'exploitation	250 daN/m ²		
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	Menuiseries oscillo-battantes ou ouvrants à la française	
	Protection solaire	Protections solaires selon orientation	
	Occultation	Eventuellement pour gérer l'éblouissement	
Eclairage artificiel	Eclairage général	200 lux	
	Commande(s)	Double allumage manuel, extinction manuelle ou auto par détection de présence	
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques
	1 PC étanche à usage général + 1 PC à côté du lavabo		-
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)		
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	19°C
		T° Hiver inoccupation	16°C
Rafraichissement	Non	Température Eté	Non contrôlée
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	réglementaire, cf. RSD Gironde
Plomberie	EF	oui	
	ECS	oui	
	Evacuations	oui	-
	Equipements	1 lavabo, 1 douche PMR	

Code Fiche	Pôle			LOCAUX DU PERSONNEL	
B.4.3	Secteur	Locaux des agents			
	Nom du Local :	Bureau Responsable de site			
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES					
Nombre de locaux	1	Effectif :	2 pdt + 1/2 pers		
Surf. utile unitaire	12 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m		
Activité	Bureau à 1 poste de travail pour le responsable de site. Travail administratif, réception des agents,				
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Dans le pôle restauration				
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-			
	Depuis l'intérieur	0,9 m			
Eclairage naturel	1er jour				
Exigences particulières	A créer en neuf				
MATERIAUX ET REVETEMENTS					
Sol	Facile d'entretien, anti-dérapant	UPEC	U3 P2 E1 C0		
Plafond	Faux plafond démontable. Participe au traitement acoustique.				
Murs	Revêtement anti-salissure et lessivable	Protections	Renforcement et protection des angles		
Menuiserie int.	Porte à âme pleine	Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme		
EQUIPEMENTS					
Inclus au Marché	Placard intégré 2 ml avec 6 niveaux d'étagères				
Hors Marché	2 Bureaux, chaises, armoire, postes de travail informatiques, panneau d'affichage...				
PRESTATIONS TECHNIQUES					
Charges d'exploitation	250 daN/m ²				
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	Menuiseries oscillo-battantes ou ouvrants à la française			
	Protection solaire	Protections solaires fixes ou mobiles selon orientation			
	Occultation	Eventuellement pour gérer l'éblouissement			
Eclairage artificiel	Eclairage général	300 lux 500 lux sur plan de travail			
	Commande(s)	Manuelle double allumage			
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques		
	1 PC à usage général		-		
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)				
	2				
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	19°C		
		T° Hiver inoccupation	16°C		
Rafrachissement	Non	Température Eté	Passif: < 28°C (dépassement max 2,5% temps d'occupation)		
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	30m ³ /h/pers		
Plomberie	EF	-			
	ECS	-			
	Evacuations	-			
	Equipements	-			

Code Fiche	Pôle	LOCAUX DU PERSONNEL	
B.4.4	Secteur	Locaux des agents	
	Nom du Local :	Buanderie	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES			
Nombre de locaux	1	Effectif :	-
Surf. utile unitaire	5 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m
Activité	Local de gestion du linge de l'établissement		
Liaison(s) fonctionnelle(s)	A proximité des locaux agents		
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-	
	Depuis l'intérieur	0,9 m	
Eclairage naturel	1er jour obligatoire		
Exigences particulières	A créer en neuf 'Ce local sera équipé d'une fenêtre pour faciliter une ventilation naturelle par ouvrant		
MATERIAUX ET REVETEMENTS			
Sol	étanche à l'eau, antidérapant, plinthes à gorge	UPEC	U3 P3 E2 C2
Plafond	Matériau lessivable		
Murs	Revêtement anti-salissure, faïence ou grès cérame toute hauteur sur les murs où sont adossés les machines et le meuble avec bac	Protections	Renforcement et protection des angles
Menuiserie int.	Porte adaptée locaux humides	Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme
EQUIPEMENTS			
Inclus au Marché	1 meuble de rangement avec bac, 1 placard intégré 1,2 ml avec 6 niveaux d'étagères,		
Hors Marché	2 LL, 2 SL, étendoirs		
PRESTATIONS TECHNIQUES			
Charges d'exploitation	250 daN/m ²		
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	Menuiseries oscillo-battantes ou ouvrants à la française	
	Protection solaire	Protections solaires selon orientation	
	Occultation	-	
Eclairage artificiel	Eclairage général	200 lux	
	Commande(s)	allumage manuel, extinction manuelle ou auto par détection de présence	
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques
	1 PC étanche		1 PC par équipement
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)		
	-		
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	19°C
		T° Hiver inoccupation	16°C
Rafrachissement	Non	Température Eté	Non contrôlée
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	5 m ³ /h/m ²
Plomberie	EF	oui	
	ECS	oui	
	Evacuations	oui	Alimentation 1 LL, évacuations 1 LL et 1 SL
	Equipements	1 bac profond dans meuble	

Code Fiche	Pôle	LOCAUX DU PERSONNEL	
B.4.5	Secteur	Locaux des agents	
	Nom du Local :	Sanitaires agents	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES			
Nombre de locaux	2	Effectif :	-
Surf. utile unitaire	4 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m
Activité	Sanitaires dédiés aux agents		
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Accès depuis la circulation, 2 appareils (1 par sexe) seront prévus à proximité de la salle des agents		
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-	
	Depuis l'intérieur	0,9 m	
Eclairage naturel	aveugle		
Exigences particulières	A créer en neuf		
MATERIAUX ET REVETEMENTS			
Sol	étanche à l'eau, antidérapant, plinthes à gorge	UPEC	U3 P2 E2 C2
Plafond	matériau lessivable		
Murs	Faïence ou Grès cérame (2m) + peinture.	Protections	-
Menuiserie int.	Portes adaptées locaux humides	Contrôle d'accès	Fermeture libre / occupé, décondamnable par l'extérieur à l'aide d'un carré
EQUIPEMENTS			
Inclus au Marché	Sanitaire avec abattant, équipement handicapés suivant réglementation, 1 lave-mains avec mitigeur ECS-EFS temporisé, 1 miroir		
Hors Marché	Accessoires non fixes (distributeur de savon, de papier-toilette poubelle)		
PRESTATIONS TECHNIQUES			
Charges d'exploitation	150 daN/m ²		
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	-	
	Protection solaire	-	
	Occultation	-	
Eclairage artificiel	Eclairage général	150 lux, 300 lux sur miroir	
	Commande(s)	détection de présence avec extinction temporisée	
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques
	1 PC étanche		-
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)		
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	19°C
		T° Hiver inoccupation	16°C
Rafraichissement	Non	Température Eté	Non contrôlée
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	réglementaire, cf. RSD Gironde
Plomberie	EF	oui	
	ECS	oui	
	Evacuations	-	-
	Equipements	WC sur pieds + 1 lave-main	

Code Fiche	Pôle	Circulations	
C.1	Secteur	-	
	Nom du Local :	Circulations	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES			
Nombre de locaux	0	Effectif :	-
Surf. utile unitaire	ratio de 20% des surfaces utiles pour le neuf- enveloppe de 71 m ² max	Hauteur libre mini	2,5 m
Activité	Espaces de distribution horizontale, espaces vestiaires avec patères et casiers devant les classes		
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Distributions des locaux Accès vers l'extérieur		
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-	
	Depuis l'intérieur	-	
Eclairage naturel	1er jour de préférence,		
Exigences particulières	Les circulations dans les zones vestiaires devant les classes devront être judicieusement dimensionnées afin de permettre des flux adaptés pour les élèves La largeur libre minimale de 1,8 m sera proposée.		
MATERIAUX ET REVETEMENTS			
Sol	Facile d'entretien, anti-dérapant	UPEC	U4 P3 E2 C1
Plafond	Faux plafond démontable. Participe au traitement acoustique.		
Murs	Revêtement anti-salissure et lessivable	Protections	Protection murale sur une hauteur de 1,2m, renforcement et protection des angles
Menuiserie int.	Porte avec asservissement SSI si nécessaire	Contrôle d'accès	-
EQUIPEMENTS			
Inclus au Marché	Patères avec espacement suffisant entre chaque		
Hors Marché	Panneaux d'affichage		
PRESTATIONS TECHNIQUES			
Charges d'exploitation	400 daN/m ²		
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	Menuiseries oscillo-battantes ou ouvrants à la française. Portes vitrées métalliques donnant sur les espaces extérieurs	
	Protection solaire	Protections solaires fixes ou mobiles selon orientation	
	Occultation	-	
Eclairage artificiel	Eclairage général	100 lux	
	Commande(s)	Détection de présence avec extinction temporisée + luminosité si éclairage naturel. Eclairage par zone	
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)	Autres équipements spécifiques	
	1 PC / 10ml	RJ45 en plafond pour bornes WIFI suivant étude de couverture	
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)		
Chauffage	libre choix du Moe	T° Hiver en occupation	19°C
		T° Hiver inoccupation	16°C
Rafraichissement	Non	Température Eté	Non contrôlée
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	18 m ³ /h/occupant
Plomberie	EF	-	
	ECS	-	
	Evacuations	-	-
	Equipements	-	

Code Fiche	Pôle	Locaux techniques	
C.2	Secteur	-	
	Nom du Local :	Locaux techniques	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES			
Nombre de locaux	0	Effectif :	-
Surf. utile unitaire	ratio de 3% des surfaces utiles pour le neuf - enveloppe de 11 m ² max	Hauteur libre mini	2,5 m
Activité	-		
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Aisément accessible		
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	selon les équipements	
	Depuis l'intérieur	selon les équipements	
Eclairage naturel	aveugle		
Exigences particulières	-		
MATERIAUX ET REVETEMENTS			
Sol	Sol industriel avec peinture anti-poussière	UPEC	-
Plafond	Brut		
Murs	Peinture anti-poussière	Protections	-
Menuiserie int.	Porte métallique	Contrôle d'accès	Serrure sur organigramme
EQUIPEMENTS			
Inclus au Marché	Équipements techniques		
Hors Marché	-		
PRESTATIONS TECHNIQUES			
Charges d'exploitation	Selon équipement		
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	-	
	Protection solaire	-	
	Occultation	-	
Eclairage artificiel	Eclairage général	200 lux	
	Commande(s)	détecteur de présence	
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)	Autres équipements spécifiques	
	1 PC étanche à minima	Selon équipement	
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)		
Chauffage	-	T° Hiver en occupation	Hors gel
		T° Hiver inoccupation	Hors gel
Rafraîchissement	Selon équipement	Température Été	Selon équipement
Ventilation	Libre choix du Moe	Renouvellement d'air	Selon équipement
Plomberie	EF	oui	
	ECS	-	
	Evacuations	-	-
	Équipements	-	

Code Fiche	Pôle	ESPACES EXTERIEURS	
D.1.1	Secteur	Espaces couverts	
	Nom du Local :	Préau élémentaire	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES			
Nombre de locaux	0	Effectif :	-
Surf. utile unitaire	Environ 125 m ² à créer en complément de l'existant	Hauteur libre mini	3 m
Activité	Abri en cas d'intempéries		
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Dessert la salle de restauration et les nouveaux blocs sanitaires		
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-	
	Depuis l'intérieur	-	
Eclairage naturel	Les proportions proposées pour le ou les préaux permettra de préserver un éclairage naturel suffisant		
Exigences particulières	Extension du préau existant à proposer		
MATERIAUX ET REVETEMENTS			
Sol	Selon projet / Revêtement ne présentant aucun risque de glissance	UPEC	-
Plafond	En fonction de la configuration du préau, des revêtements absorbants peuvent être nécessaires pour limiter la réverbération du préau (prévoir des matériaux compatibles avec des jeux de ballons) et ne présentant pas de gêne par temps de pluie		
Murs	-	Protections	-
Menuiserie int.	-	Contrôle d'accès	-
EQUIPEMENTS			
Inclus au Marché	-		
Hors Marché	-		
PRESTATIONS TECHNIQUES			
Charges d'exploitation	-		
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	-	
	Protection solaire	-	
	Occultation	-	
Eclairage artificiel	Eclairement général	100 lux	
	Commande(s)	Bouton poussoir sur minuterie / Sur horloge	
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)		Autres équipements spécifiques
	1 PC étanche tous les 10 ml		-
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)		
	1 (pour les manifestations de type Kermesse)		
Chauffage	-	T° Hiver en occupation	-
		T° Hiver inoccupation	-
Rafraichissement	-	Température Eté	-
Ventilation		Renouvellement d'air	-
Plomberie	EF	oui	
	ECS	-	
	Evacuations	-	-
	Equipements	-	

Code Fiche	Pôle	ESPACES EXTERIEURS	
D.1.2	Secteur	Espaces couverts	
	Nom du Local :	Abri vélos	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES			
Nombre de locaux	1	Effectif :	-
Surf. utile unitaire	24 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m
Activité	Espace abrité pour le stationnement des vélos des élèves et du personnel.		
Liaison(s) fonctionnelle(s)	Dans l'enceinte de l'école, à proximité de l'entrée. A l'abri des regards deûs l'espace public		
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-	
	Depuis l'intérieur	-	
Eclairage naturel	-		
Exigences particulières	-		
MATERIAUX ET REVETEMENTS			
Sol	-	UPEC	-
Plafond	-		
Murs	-	Protections	-
Menuiserie int.	-	Contrôle d'accès	-
EQUIPEMENTS			
Inclus au Marché	Racks à vélos, à trottinettes et à deux roues		
Hors Marché	-		
PRESTATIONS TECHNIQUES			
Charges d'exploitation	-		
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	-	
	Protection solaire	-	
	Occultation	-	
Eclairage artificiel	Eclairage général	50 lux	
	Commande(s)	Sur horloge	
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)	Autres équipements spécifiques	
	-	-	
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)		
Chauffage	-	T° Hiver en occupation	-
		T° Hiver inoccupation	-
Rafrachissement	-	Température Eté	-
Ventilation	-	Renouvellement d'air	-
Plomberie	EF	-	
	ECS	-	
	Evacuations	-	-
	Equipements	-	

Code Fiche	Pôle			ESPACES EXTERIEURS
D.1.3	Secteur	Espaces couverts		
	Nom du Local :	Abri poubelles		
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES				
Nombre de locaux	1	Effectif :	-	
Surf. utile unitaire	10 m ²	Hauteur libre mini	2,5 m	
Activité	Espace sécurisé et abrité pour le stockage des conteneurs avant collecte			
Liaison(s) fonctionnelle(s)	A l'interconnexion entre enceinte et espace public (double accès). En lien direct avec l'espace public mais à l'abri des regards afin de limiter les risques de vandalisme			
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	1,4 m		
	Depuis l'intérieur	-		
Eclairage naturel	-			
Exigences particulières	Le cheminement extérieur entre le local déchets et l'abri poubelles pour la collecte sera aménagé de façon à faciliter la manutention des conteneurs			
MATERIAUX ET REVETEMENTS				
Sol	Dalle béton avec pente vers siphon	UPEC	-	
Plafond	Facile d'entretien			
Murs	Facile d'entretien	Protections	-	
Menuiserie int.	-	Contrôle d'accès	-	
EQUIPEMENTS				
Inclus au Marché	-			
Hors Marché	-			
PRESTATIONS TECHNIQUES				
Charges d'exploitation	-			
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	-		
	Protection solaire	-		
	Occultation	-		
Eclairage artificiel	Eclairage général	50 lux		
	Commande(s)	détecteur de présence		
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)	Autres équipements spécifiques		
	-	-		
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)			
Chauffage	-	T° Hiver en occupation	-	
	-	T° Hiver inoccupation	-	
Rafrachissement	-	Température Eté	-	
Ventilation	-	Renouvellement d'air	-	
Plomberie	EF	oui		
	ECS	-		
	Evacuations	oui	-	
	Equipements	1 robinet de puisage		

Code Fiche	Pôle	ESPACES EXTERIEURS	
F.2.2.1	Secteur	Espaces non couverts	
	Nom du Local :	Cour de récréation élémentaire	
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES			
Nombre de locaux	1	Effectif :	-
Surf. utile unitaire	1 430 m ² (surface minimale)	Hauteur libre mini	-
Activité	Espace de jeux et de détente extérieur pour les élèves		
Liaison(s) fonctionnelle(s)	En lien direct la salle de restauration, les blocs sanitaires élèves neufs, la salle polyvalente et les circulations desservant les salles de classe.		
Gabarit d'accès (largeur)	Sur l'extérieur	-	
	Depuis l'intérieur	-	
Eclairage naturel	-		
Exigences particulières	-		
MATERIAUX ET REVETEMENTS			
Sol	selon projet - surfaces minérales et végétales à répartir	UPEC	-
Plafond	-		
Murs	-	Protections	Les bas de façades (sur une hauteur de 2m) devront résister aux dégradations - Les éventuels bardages seront renforcés sur une hauteur de 2m. Les concepteurs seront également vigilants aux risques de brûlure pour les enfants liés à la montée en température
Menuiserie int.	-	Contrôle d'accès	-
EQUIPEMENTS			
Inclus au Marché	-		
Hors Marché	-		
PRESTATIONS TECHNIQUES			
Charges d'exploitation	-		
Menuiserie(s) Extérieure(s)	Spécificité	-	
	Protection solaire	-	
	Occultation	-	
Eclairage artificiel	Eclairement général	100 lux	
	Commande(s)	Bouton poussoir sur minuterie / Sur horloge	
Courants Forts / Courants faibles	Prises Courants Hors blocs info (2P+T 220V 16A)	Autres équipements spécifiques	
	-	-	
	Blocs informatiques (4PC + 2 RJ45)		
Chauffage	-	T° Hiver en occupation	-
	-	T° Hiver inoccupation	-
Rafrachissement	-	Température Eté	-
Ventilation	-	Renouvellement d'air	-
Plomberie	EF	oui	
	ECS	-	
	Evacuations	-	-
	Equipements	1 robinet de puisage	

10 GLOSSAIRE & ABREVIATIONS

- ≡ **SU:** la surface utile est la surface intérieure des locaux d'activité. Les murs, les poteaux, les cloisons, les circulations, les gaines techniques et les locaux techniques ne font pas partie de la surface utile.
- ≡ **SDO:** la surface dans œuvre correspond à la somme des surfaces de plancher de construction de chaque niveau, calculée à partir du nu intérieur des façades et des structures porteuses. Elle comprend les circulations verticales et horizontales, les surfaces d'emprise au sol des structures non porteuses. Les galeries de liaison permettant de relier un bâtiment à un autre sont à intégrer dans la SDO³.
- ≡ **SP:** Surface substituée aux SHOB et SHON dans le droit de l'urbanisme depuis mars 2012, définie par l'article R.112-2 du Code de l'Urbanisme. Elle est la somme des surfaces de planchers de chaque niveau, calculée à partir du nu intérieur des façades ; elle inclut l'épaisseur des murs intérieurs et du cloisonnement. Certaines surfaces sont déduites : parties non habitables (hauteur ≤ 1,8m), trémies d'escalier et d'ascenseur, parkings, locaux techniques (y compris stockage des déchets), ...

pm: Pour Mémoire

RdC: Rez-de-Chaussée

PMR: Personnes à Mobilité Réduite

S.O: Sans Objet

ERP: Etablissement Recevant du Public

ATSEM: Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

ASEM: Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles